

TABLEAU 47 A

Degré d'encombrement des logements (1) à différents recensements

(au sens du recensement de 1911)

Catégories de communes aux divers recensements (3)	Nombre de logements (1) (milliers)	Nombre de personnes logées (1) (milliers)	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
			Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
<i>1901 (87 départements) :</i>												
Communes de moins de 2.000 habitants.....	4.882,3	17.582,1	18	32	22	12	16	29	38	15	11	7
Communes de 2.000 à 50.000 habitants.....	2.892,8	10.291,2	16	29	23	14	18	26	34	16	14	10
Villes de 50.000 à 100.000 habitants.....	330,3	1.055,8	10	28	28	15	19	17	35	20	17	11
Villes de plus de 100.000 habitants, sauf Paris ..	723,5	2.264,6	7	30	32	15	16	13	39	23	16	9
Paris.....	860,8	2.378,2	8	29	33	13	17	14	38	23	15	10
ENSEMBLE des villes de plus de 50.000 habitants.	1.914,6	5.698,6	8	29	32	14	17	14	38	22	16	10
FRANCE entière.....	9.689,7	33.571,9	16	30	24	13	17	25	37	17	13	8
<i>1911 (87 départements) :</i>												
Villes de 50.000 à 100.000 habitants.....	486,7	1.492,5	8	27	30	17	18	13	36	23	17	11
Villes de plus de 100.000 habitants, sauf Paris ..	820,7	2.573,8	6	29	31	17	17	10	39	24	17	10
Paris.....	991,4	2.639,5	5	26	38	15	16	8	35	28	18	11
ENSEMBLE des villes de plus de 50.000 habitants.	2.298,8	6.705,8	6	27	34	16	17	10	36	25	18	11
<i>1926 (90 départements) :</i>												
Villes de 50.000 à 100.000 habitants.....	678	1.979,5	5	26	30	19	20	9	34	25	20	12
Villes de plus de 100.000 habitants, sauf Paris ..	936,5	2.841,1	5	27	31	19	18	8	36	25	20	11
Paris.....	922,4	2.516,1	5	26	37	15	17	9	33	29	18	11
ENSEMBLE des villes de plus de 50.000 habitants.	2.606,9	7.336,7	5	26	33	18	18	9	35	26	19	11

TABLEAU 47 A (Suite et fin)

Catégories de communes aux divers recensements (3)	Nombre de logements (1) (milliers)	Nombre de personnes logées (1) (milliers)	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
			Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
<i>1946 (90 départements):</i>												
Communes rurales.....	5.611,7	18.543,8	18	30	22	13	47	28	37	16	11	8
Communes urbaines :												
de moins de 50.000 habitants.....	3.957,7	11.972,9	10	29	29	16	16	16	38	23	15	8
de 50.000 à 100.000 habitants.....	717,8	2.028,4	9	29	33	14	15	14	39	26	14	7
de plus de 100.000 habitants, sauf Paris.....	1.277	3.630,1	11	31	33	13	12	17	40	25	12	6
Paris.....	1.020,4	2.467,6	6	28	40	11	15	11	38	31	13	7
ENSEMBLE des villes de plus de 50.000 habitants.	3.015,2	8.126,1	9	29	35	13	14	14	39	27	13	7
FRANCE entière.....	12.584,6	30.642,8	13	30	27	14	16	22	38	20	13	7
<i>1954 (90 départements):</i>												
Communes rurales.....	5.252,6	17.457,9	9	28	21	17	25	16	38	18	16	12
Communes urbaines :												
de moins de 50.000 habitants.....	4.198,2	13.082,7	8	27	25	19	21	14	37	21	17	11
de 50.000 à 100.000 habitants.....	857,9	2.456,8	7	29	29	16	19	12	40	23	15	10
de plus de 100.000 habitants, sauf Paris.....	1.368,9	3.952,3	9	30	29	15	17	13	40	23	15	9
Paris.....	1.126,8	2.670,3	7	27	38	11	17	12	37	29	13	9
ENSEMBLE des villes de plus de 50.000 habitants.	3.353,6	9.079,4	8	28	32	14	18	12	40	25	14	9
FRANCE entière.....	12.804,4	39.620,0	8	28	25	17	22	15	38	20	16	11

(1) De 1901 à 1926, logements occupés dans les immeubles ordinaires ; en 1946, logements occupés par la population municipale légale à l'exception des personnes vivant en hôtel (population dans les immeubles ordinaires et mixtes) ; en 1954, logements occupés qui constituent les résidences principales de la population municipale légale (résultats du sondage au-1/20).
N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes et de pièces.

(2) Pour le calcul du nombre de pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre ; jusqu'en 1926 inclusivement, les cuisines ont été comptées comme pièces d'habitation si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte ; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles contenaient effectivement un ou plusieurs lits en plus des appareils de cuisine. En 1954, on a compté comme pièces les grandes cuisines servant de salle commune. Pour 1946, les logements déclarés comme ne comportant aucune pièce ont été supposés comporter une pièce d'habitation.

(3) Voir la liste des villes de plus de 100.000 habitants et celle des villes de 50.000 à 100.000 habitants à chaque recensement aux tableaux 5 et 6 (p. 999 et 1001).

TABLEAU 47 B

1926-1954 : Degré d'encombrement des logements (1) dans l'ensemble des villes de plus de 50.000 habitants en 1954

(au sens de 1911)

	Nombre de logements (1) (milliers)	Nombre de personnes logées (1) (milliers)	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
			Sur-peuplés	Insuf-fisants	Suf-fisants	Larges	Très larges	Sur-peuplés	Insuf-fisants	Suf-fisants	Larges	Très larges
1926 :												
Villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 (3) :												
Province.....	400,7	1.215,4	3	23	28	22	24	6	32	24	23	15
Banlieue de Paris.....	255,2	724,7	4	28	35	18	15	8	37	23	18	9
Ensemble.....	655,9	1.940,1	4	25	30	21	20	7	34	25	21	13
Villes de plus de 100.000 habitants, sauf Paris (3).....												
Paris.....	1.107,1	3.324,8	5	27	31	19	18	9	36	25	19	11
	992,5	2.516,1	5	26	37	15	17	9	33	29	18	11
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants en 1954.....	2.755,5	7.781	5	26	33	18	18	8	35	26	20	11
1946 :												
Villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1954.....												
Province.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banlieue de Paris.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Villes de plus de 100.000 habitants en 1954, sauf Paris.....												
Paris.....	1.329,7	3.783,4	11	31	33	13	12	18	39	25	12	6
	1.020,4	2.467,6	6	28	40	11	15	11	38	31	13	7
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants en 1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954 :												
Villes de 50.000 à 100.000 habitants :												
Province.....	503,8	1.485,8	6	27	27	18	22	10	39	22	17	12
Banlieue de Paris.....	354,1	971	9	32	33	12	14	14	42	25	12	7
Ensemble.....	857,9	2.456,8	7	29	29	16	19	12	40	23	15	10
Villes de plus de 100.000 habitants en 1954, sauf Paris.....												
Paris.....	1.368,9	3.952,3	9	30	29	15	17	13	40	23	15	9
	1.126,8	2.670,3	7	27	38	11	17	12	37	29	13	9
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants.....	3.353,6	9.079,4	8	28	32	14	18	12	39	25	14	9

(1) En 1926, logements occupés dans les immeubles ordinaires ; en 1946, logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant en hôtel (population dans les immeubles ordinaires et mixtes) ; en 1954, logements occupés constituant les résidences principales de la population municipale légale (résultats du sondage au 1/20).

N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes et de pièces.

(2) Pour le calcul des pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre : en 1926, les cuisines ont été comptées comme pièces d'habitation si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte ; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles contenaient effectivement un ou plusieurs lits en plus des appareils de cuisine ; en 1954, on a compté comme pièces les cuisines de 7 mètres carrés et plus servant de salle commune.]

Pour 1946, les logements déclarés comme ne comportant aucune pièce ont été supposés comporter une pièce d'habitation.

(3) Voir la liste des villes de 50.000 à 100.000 habitants et celle des villes de plus de 100.000 habitants en 1954 aux tableaux 5 et 6 (p. 999 et 1001).

1901-1954 : Degré d'encombrement des logements (1) (au sens de 1911)

		Nombre de logements occupés (1)				Nombre de personnes dans les logements (1)			
		(milliers)				(milliers)			
Angers.....	1901	18,9				55,8			
	1911	"	27,3			"	74,3		
	1926			29,8				83,9	
	1946				31,8				93,1
	1954								
Bordeaux.....	1901	77,8	68,3	78,7		228,2	191,2	220,8	231,4
	1911				83,3				238,6
	1926					86,8			
	1946								
	1954								
Brest.....	1901	18,0				61,3			
	1911	"	19,5			"	55,5		
	1926			19,5				69,3	
	1946				22,9				104,2
	1954								
Clermont-Ferrand.....	1901	14,3				42,7			
	1911	"	31,5			"	88,5		
	1926			31,5				98,7	
	1946				33,9				98
	1954								
Dijon.....	1901	21,2				64,2			
	1911	"	25,5			"	72,3		
	1926			25,5				93,9	
	1946				32,4				100,7
	1954								
Grenoble.....	1901 (3)	3,1				8,8			
	1911	"	26,8			"	75,2		
	1926			26,8				96,2	
	1946				35				98,7
	1954								
Le Havre.....	1901	37,1	37,9	47,1		122,5	123,3	148	103,4
	1911				34,5				135,6
	1926					44,9			
	1946								
	1954								
Le Mans.....	1901	19,3				55,6			
	1911	"	23,2			"	64		
	1926			23,2				93,7	
	1946				32,4				102,8
	1954								
Lille.....	1901	33,1	59,8	53		119,8	193,5	149,4	174,1
	1911				67,2				174,2
	1926					63,6			
	1946								
	1954								
Limoges.....	1901	21				72,4			
	1911	"	23,5			"	71,3		
	1926			23,5				101,7	
	1946				36,9				99,8
	1954								
Lyon.....	1901	141,5	161,5	140,3		398	497	435	437
	1911 (4)				161,9				404,4
	1926					149,9			
	1946								
	1954								
Marseille.....	1901	129,8	143,9	162,8		445,5	497,2	541,1	601,3
	1911				200,2				605
	1926					204,8			
	1946								
	1954								
Nancy.....	1901	31,3	33,6	34,3		95,1	100	99,7	105
	1911				36,7				113
	1926								
	1946								
	1954								

dans les villes ayant plus de 100.000 habitants en 1954 (sauf Paris)

	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
	Sur-peuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Sur-peuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
Angers.....	9	28	29	13	21	15	33	21	15	16
Bordeaux.....	5	26	36	16	17	9	35	27	18	11
Brest.....	18	32	30	9	11	27	37	20	10	6
Clermont-Ferrand.....	2	24	42	20	12	4	34	34	21	7
Dijon.....	4	29	31	14	18	14	38	23	15	10
Grenoble.....	6	28	39	14	14	9	39	28	16	8
Le Havre.....	11	31	29	12	15	21	38	19	13	9
Le Mans.....	4	22	30	18	26	8	30	24	21	17
Lille.....	6	30	28	15	17	10	36	20	16	11
Limoges.....	10	35	30	13	12	16	42	22	13	7
Lyon.....	5	37	37	12	9	8	48	27	12	5
Marseille.....	3	32	29	21	16	6	43	23	19	8
Nancy.....	9	27	31	14	18	16	35	21	15	11

	Nombre de logements occupés (1)					Nombre de personnes dans les logements (1)					Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
	(milliers)		(milliers)			(milliers)		(milliers)			Sur-peuplés	Insuf-fisants	Suffisants	Larges	Très larges	Sur-peuplés	Insuf-fisants	Suffisants	Larges	Très larges
Nantes.....	1901 1911 1926 1946 1954	38,3 52,3 57,6 65,7 67,6			116,1 153,1 163,5 188,5 207						14 13 9 15 13	30 31 29 33 32	29 32 32 33 28	12 9 13 10 13	15 15 17 9 14	22 20 14 24 18	35 37 36 40 42	19 21 23 23 20	14 12 16 9 13	10 10 11 4 7
Nice.....	1901 1911 1926 1946 1954	20,2 36,4 42,5 73,9 85,6			72,6 128 141,9 203 234,1						4 4 5 5	24 27 24 27 28	25 23 24 32 29	23 24 26 18 16	24 22 22 18 22	7 6 5 8	33 37 33 38 41	22 20 22 28 25	24 24 26 17 15	14 13 14 9 11
Reims.....	1901 1911 1926 1946 1954	31,8 33,7 28,1 34,9 36,7			98,2 101,8 84,9 103,7 109,8						10 7 8 7 7	30 27 23 29 31	32 29 31 26	12 16 24 16 17	16 18 21 17 19	19 14 5 14 11	38 36 34 39 43	21 24 25 25 22	13 15 23 14 15	9 11 13 8 9
Rennes.....	1901 (3) 1911 1926 1946 1954	2,8 " " " " " " " " " " " " " " " "			11,6 " " " " " " " " " " " " " " " "						" " " " " " " " " " " " " " " "	25 " " " " " " " " " " " " " " " "	17 " " " " " " " " " " " " " " " "	16 " " " " " " " " " " " " " " " "	20 " " " " " " " " " " " " " " " "	32 " " " " " " " " " " " " " " " "	25 " " " " " " " " " " " " " " " "	12 " " " " " " " " " " " " " " " "	18 " " " " " " " " " " " " " " " "	13 " " " " " " " " " " " " " " " "
Roubaix.....	1901 1911 1926 1946 1954	34,6 33,4 38,2 37,2 37,2			121,2 113,8 110,2 98,2 105,6						4 2 2 2	23 17 13 14	27 22 22 20	23 28 27 25	23 31 36 34 39	7 4 3 3	34 26 19 22 24	19 18 20 24 21	25 31 32 30 28	15 21 26 21 24
Rouen.....	1901 1911 1926 1946 1954	37,1 38,6 37 36,6 36,5			104,7 111,7 103,2 102,1 104,4						7 7 5 8 8	25 24 22 28 27	33 32 31 35 31	14 15 18 15 17	21 22 24 14 17	12 12 9 16 12	33 31 30 37 39	23 23 24 27 24	18 18 21 14 16	14 16 16 6 9
Saint-Étienne.....	1901 1911 1926 1946 1954	43,9 46,3 61 65,5 57,8			138 138,3 173,8 175,5 162,6						21 16 14 26 13	34 39 37 36 34	27 32 33 28 29	8 6 7 5 10	10 7 9 5 14	32 26 23 39 21	38 45 44 38 43	17 20 22 17 21	8 6 7 4 9	5 3 4 2 6
Strasbourg.....	1901 (6) 1911 (6) 1926 1946 1954	" " " " " " " " " " " " " " " "			" " " " " " " " " " " " " " " "						" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "
Toulon.....	1901 1911 1926 1946 1954	21,7 29,1 24,3 37,9 42,2			66 87,8 72,3 114,6 122,7						5 4 3 10 9	27 28 24 35 33	31 32 29 31 28	18 18 22 13 15	19 18 22 11 15	8 7 5 16 13	37 38 33 44 44	24 26 27 24 22	20 18 22 12 14	11 11 13 4 7
Toulouse.....	1901 1911 1926 1946 1954	45,2 45,9 55,4 80,8 82			138,7 137,1 162,4 239,9 244,2						6 3 3 9 8	30 27 23 32 31	29 30 31 34 30	16 19 22 14 16	19 21 21 11 15	9 7 5 14 13	40 36 32 42 42	23 25 28 26 23	17 20 23 13 15	11 12 12 5 7
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants (sauf Paris) à chaque recensement (5).	1901(3)(6) 1911(4)(6) 1926 1946 1954	723,5 820,7 936,5 1.277 1.368,9			2.264,6 2.573,8 2.841,1 3.630,1 3.952,3						7 6 5 11 9	30 29 27 31 30	32 31 31 33 29	15 17 19 13 15	16 17 18 12 17	13 10 8 17 13	39 39 36 40 40	23 24 25 25 23	16 17 20 12 15	9 10 11 6 9
Ensemble des 23 villes de plus de 100.000 habitants (sauf Paris) en 1954.	1901 1911 1926 1946 1954	" " " " " " " " " " " " " " " "			" " " " " " " " " " " " " " " "						" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " " " " " "

- (1) De 1901 à 1926 inclus, logements occupés dans les immeubles ordinaires; en 1946, logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant en hôtel (population dans les immeubles ordinaires et mixtes); en 1954, logements occupés qui constituent les résidences principales de la population municipale légale, (résultats du sondage au 1/20). N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes et de pièces.
- (2) Pour le calcul du nombre de pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre: puisqu'en 1926 inclusivement, les cuisines ont été comptées comme pièces d'habitation si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles comptaient effectivement un ou plusieurs lits, en plus des appareils de cuisine; en 1954, on a compté comme pièces les cuisines de 7 mètres carrés et plus servant à l'occasion de cette première enquête ont dû se révéler inexploitables.
- (3) Le nombre de feuilles de ménage dépouillé pour les villes de Grenoble et Rennes en 1901 est extrêmement faible; de nombreux bulletins remplis.
- (4) Y compris Villeurbanne en 1911.
- (5) Voir la liste des villes ayant plus de 100.000 habitants à chaque recensement aux tableaux 5 et 6 (p. 999 et 1001).
- (6) Non compris Strasbourg en 1901 et 1911, cette ville étant alors sous l'autorité allemande.

TABLEAU 47 D

1901-1954 : Degré d'encombrement des logements (1) (au sens de 1911) dans les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants en 1954

	Nombre de logements (1)		Nombre de personnes dans les logements (1)		Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
	(milliers)		(milliers)		Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
Aix-en-Provence :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	10,1		29,8		1	16	25	27	31	3	26	24	29	18
1946.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	15,5		44,7		5	28	27	20	20	6	40	23	20	11
Amiens :														
1901.....	22,8		74,7		7	23	24	20	26	13	30	19	21	17
1926.....	28,1		80,1		4	17	23	22	34	7	24	21	25	23
1946.....	28,4		80,4		7	23	29	20	21	12	31	25	21	11
1954.....	28,9		83		3	23	22	21	31	5	36	20	21	18
Avignon :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	13,5		40,5		2	17	27	27	27	3	26	25	29	17
1946.....	17,6		52,2		6	27	32	19	16	9	38	27	18	8
1954.....	19,2		57		5	26	29	19	21	8	39	25	18	10
Besançon :														
1901.....	14,3		45,3		8	30	31	14	17	15	39	22	15	9
1926.....	16		46,5		5	24	30	19	22	9	33	25	20	13
1946.....	19,3		58,2		10	30	32	14	14	18	40	23	13	6
1954.....	20,1		60,3		7	28	27	16	22	11	41	22	15	11
Béziers :														
1901 (3).....	3,6		12,9		2	17	20	35	26	3	24	17	39	17
1926.....	19,5		62		2	29	32	21	16	4	38	28	21	9
1946.....	21,1		61,7		4	27	33	19	17	6	39	29	18	8
1954.....	20,6		59,7		6	28	28	18	20	10	39	23	17	11
Boulogne-sur-Mer :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	14,5		46,9		11	29	26	16	18	17	36	20	16	11
1946.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bourges :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	13		37,6		6	27	30	17	20	10	35	25	18	12
1946.....	16,4		46,4		10	29	32	14	15	16	38	25	14	7
1954.....	16,6		48,2		6	29	29	16	20	10	41	24	15	10
Caen :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	14,4		41,4		6	24	30	17	23	10	32	24	19	15
1946.....	15,2		45,6		16	40	34	5	5	25	47	21	5	2
1954.....	16,6		53,4		7	36	28	16	13	9	49	21	14	7
Calais :														
1901.....	14,9		57,3		14	31	23	15	17	23	38	16	14	9
1926.....	19,6		65,3		7	25	25	22	21	12	34	21	21	12
1946.....	16,6		49,8		13	33	32	11	11	23	39	23	10	5
1954.....	18,6		58,2		7	27	25	18	23	11	39	22	16	12
Cannes :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	11,9		36,8		3	22	29	24	22	5	30	25	26	14
1946.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	17,8		45,7		6	23	31	17	23	10	34	26	16	14
La Rochelle :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	10,4		32,8		5	27	28	20	20	9	35	23	21	12
1946.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	16,2		53		10	32	25	17	16	14	45	18	15	8
Metz (4) :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	16,1		51,5		5	23	29	24	19	8	33	24	24	11
1946.....	20,6		63,5		8	30	33	16	13	14	41	25	14	6
1954.....	23,4		75,6		5	30	25	21	19	8	42	22	19	9
Montpellier :														
1901.....	21,7		66,3		2	23	27	22	26	4	33	24	23	16
1926.....	24,2		68,3		1	16	26	26	31	2	25	25	29	19
1946.....	30,2		84,7		4	22	31	21	22	8	33	27	21	11
1954.....	29		86,1		6	26	26	20	22	10	38	22	19	11
Mulhouse (4) :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	26,2		86,8		2	20	25	30	23	4	29	25	28	14
1946.....	30,2		85,3		3	22	32	24	19	7	34	28	22	9
1954.....	33,7		95		3	20	26	26	25	5	33	25	23	14

TABLEAU 47 D (Suite et fin)

	Nombre de logements (1)		Nombre de personnes dans les logements (1)		Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
	(milliers)		(milliers)		Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
Nîmes :														
1901 (3).....	0,8		2,8		3	28	25	25	19	5	37	23	24	11
1926.....	15,7	27,9	48,6	83,7	1	20	28	26	25	3	30	27	26	14
1946.....					4	29	32	19	16	7	40	29	17	7
1954.....		27,1		77,7	7	26	26	19	22	10	38	22	19	11
Orléans :														
1901.....	15,9		50,1		10	29	28	13	20	17	36	20	14	13
1926.....	20,4	23	59,2	64,6	4	23	28	20	25	8	32	24	20	16
1946.....					8	28	35	14	15	15	38	26	14	7
1954.....		23,8		69,4	8	29	25	16	22	12	41	20	16	11
Perpignan :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	15		57	70,6	3	40	21	20	16	5	54	17	16	8
1946.....		22,3		64,2	6	30	28	20	16	10	41	24	18	7
1954.....		22,2			6	25	29	19	21	9	36	26	17	12
Poitiers :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	9,2		29,7		6	25	27	20	22	10	32	22	22	14
1946.....					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....		14		45,5	7	31	26	17	19	11	42	21	16	10
Saint-Quentin :														
1901.....	14		44,8		11	29	27	13	20	20	36	19	14	11
1926.....	15,8		46,6		3	20	26	23	28	6	29	23	24	18
1946.....					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....		17		51,3	5	23	25	20	27	8	35	23	20	14
Tourcoing :														
1901.....	17,9		75,5		2	22	17	31	28	4	35	17	29	15
1926.....	26,1	26,4	77,8	74,2	1	11	21	30	37	1	17	10	86	27
1946.....					2	14	22	28	34	3	23	23	31	20
1954.....		26,3		78,4	1	14	15	22	46	1	24	18	25	32
Tours :														
1901.....	19,1		56,1		5	26	33	16	20	10	34	24	18	14
1926.....	22,9		63,7	75	4	23	31	20	22	7	31	26	22	14
1946.....		27,5		77,2	8	30	37	13	12	14	39	28	13	6
1954.....		28,4			7	28	31	15	19	12	39	25	15	9
Troyes :														
1901.....	15,8		47,2		10	29	33	12	16	18	38	23	12	9
1926.....	17,3		48,8	52,1	6	28	33	16	17	10	37	27	16	10
1946.....		18,6		55,5	9	30	34	12	15	17	39	27	11	6
1954.....		19,2			8	29	30	13	20	14	40	23	13	10
Versailles :														
1901.....	14,1		41,5		5	22	28	17	28	9	29	21	22	19
1926.....	15,4		45,5	61,4	4	22	28	21	25	7	28	23	25	17
1946.....		21		69,8	7	28	33	16	16	11	37	26	18	8
1954.....		22,5			9	30	30	15	16	13	41	23	15	8
Villeurbanne :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	19,9		59,1	80,2	7	36	36	11	10	13	45	27	10	5
1946.....		28,1		76,9	18	37	31	6	8	28	42	21	6	3
1954.....		27,1			14	34	29	10	13	21	43	21	9	6
Ensemble des villes de province de 50.000 à 100.000 habitants à chaque recensement :														
1901.....	294,3		946,8		17	34	20	17	12	10	27	27	16	20
1926.....	515,5		1.532,6	1.342,8	4	25	29	20	22	9	33	24	21	13
1946.....		463,1		1.485,8	9	28	32	16	15	15	37	25	15	28
1954.....		503,8			6	27	27	18	22	10	39	22	17	12
Ensemble des 23 villes de province ayant de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 :														
1901.....	"		"		"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	400,7		1.215,4		3	23	28	22	24	6	32	24	23	15
1946.....					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....		503,8		1.485,8	6	27	27	18	22	10	39	22	17	12

(1) De 1901 à 1926, logements occupés dans les immeubles ordinaires ; en 1946, logements occupés par la population municipale légale à l'exception de la population municipale légale (résultats du sondage au 1/20). N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes et de pièces.
(2) Pour le calcul du nombre de pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre : jusqu'en 1926 inclusivement, les cuisines ont été comptées comme pièces d'habitation si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte ; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles contenaient effectivement un ou plusieurs lits en plus des appareils de cuisine ; en 1954, on a compté comme pièces les cuisines de 7 mètres carrés et plus servant à la fois comme cuisines et comme pièces d'habitation.
(3) Le nombre de feuilles de ménage dépouillé pour les villes de Béziers et de Nîmes en 1901 est très faible ; de nombreux bulletins recueillis à l'occasion de cette première enquête ont dû se révéler inexploitable.
(4) Les villes de Metz et Mulhouse étaient, en 1901, sous domination allemande.
(5) Voir la liste des villes ayant de 50.000 à 100.000 habitants à chaque recensement au tableau 6 (p. 1001).

des personnes vivant en hôtel (population dans les immeubles ordinaires et mixtes) ; en 1954, logements occupés qui constituent les résidences principales et de pièces.
(2) Pour le calcul du nombre de pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre : jusqu'en 1926 inclusivement, les cuisines ont été comptées comme pièces d'habitation si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte ; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles contenaient effectivement un ou plusieurs lits en plus des appareils de cuisine ; en 1954, on a compté comme pièces les cuisines de 7 mètres carrés et plus servant à la fois comme cuisines et comme pièces d'habitation.
(3) Le nombre de feuilles de ménage dépouillé pour les villes de Béziers et de Nîmes en 1901 est très faible ; de nombreux bulletins recueillis à l'occasion de cette première enquête ont dû se révéler inexploitable.
(4) Les villes de Metz et Mulhouse étaient, en 1901, sous domination allemande.
(5) Voir la liste des villes ayant de 50.000 à 100.000 habitants à chaque recensement au tableau 6 (p. 1001).

1901-1954 : Degré d'encombrement des logements (1) (au sens de 1911) dans les villes

	Nombre de logements (1)		Nombre de personnes dans les logements (1)	
	(milliers)		(milliers)	
Argenteuil :				
1901.....	"	9,7	"	29,8
1926.....	"	17,4	"	52
1946.....	"	20,1	"	62
1954.....	"		"	
Asnières :				
1901.....	"	17,9	"	49,7
1926.....	"	25,4	"	67,6
1946.....	"	27,9	"	75,9
1954.....	"		"	
Aubervilliers :				
1901.....	"	14,3	"	42,4
1926.....	"	17,2	"	47,7
1946.....	"	20,1	"	55,7
1954.....	"		"	
Boulogne-Billancourt :				
1901.....	"	25,1	"	67,2
1926.....	"	28,5	"	73,9
1946.....	"	33,8	"	85,5
1954.....	"		"	
Clichy-la-Garenne :				
1901.....	"	16,4	"	44,6
1926.....	"	19,4	"	48,4
1946.....	"	21,4	"	51,4
1954.....	"		"	
Colombes :				
1901.....	"	13,7	"	40,6
1926.....	"	21	"	59,5
1946.....	"	22,6	"	64,7
1954.....	"		"	
Courbevoie :				
1901.....	"	15,3	"	42,2
1926.....	"	20	"	51,9
1946.....	"	21,1	"	55,5
1954.....	"		"	
Drancy :				
1901.....	"	7,6	"	20,6
1926.....	"	15,7	"	48,5
1946.....	"		"	
1954.....	"		"	
Levallois-Perret (3) :				
1901.....	36 (3)	24,6	109,1 (3)	65
1926.....	"	22,3	"	58,7
1946.....	"	25,6	"	58,7
1954.....	"		"	
Montreuil-sous-Bois :				
1901.....	"	18,4	"	54,1
1926.....	"	23,9	"	66,2
1946.....	"	25,9	"	78,2
1954.....	"		"	

de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 — Villes de la banlieue parisienne

	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
Argenteuil :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	6	29	30	20	15	10	37	25	19	9
1946.....	8	33	33	14	12	14	43	26	12	5
1954.....	14	31	29	13	13	19	42	22	11	6
Asnières :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	4	23	33	21	19	6	31	28	23	12
1946.....	9	32	35	12	12	14	41	27	12	6
1954.....	9	31	32	13	15	14	41	25	12	8
Aubervilliers :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	9	35	35	12	9	15	44	26	11	4
1946.....	12	36	34	7	11	21	45	25	5	4
1954.....	13	35	32	8	12	21	45	22	7	5
Boulogne-Billancourt :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	6	28	35	17	14	10	36	29	17	8
1946.....	8	34	36	10	12	14	43	29	9	5
1954.....	9	33	36	9	13	14	43	27	9	7
Clichy-la-Garenne :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	6	29	35	17	13	9	40	29	15	7
1946.....	10	35	36	7	12	16	45	28	6	5
1954.....	9	34	38	7	12	15	44	29	7	5
Colombes :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	4	24	31	22	19	7	32	26	23	12
1946.....	8	32	34	14	12	12	42	28	13	5
1954.....	8	34	27	15	16	12	43	22	14	9
Courbevoie :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	4	23	33	22	18	6	31	30	22	11
1946.....	7	30	36	13	14	12	40	30	12	6
1954.....	9	29	33	14	15	13	39	27	14	7
Drancy :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	6	44	30	13	7	9	56	22	10	3
1946.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	13	37	30	9	11	18	49	21	7	5
Levallois-Perret (3) :										
1901.....	10 (3)	33 (3)	33 (3)	13 (3)	11 (3)	18 (3)	42 (3)	23 (3)	11 (3)	6 (3)
1926.....	6	29	38	15	12	9	39	30	15	7
1946.....	7	30	38	11	14	12	40	31	10	7
1954.....	8	27	39	11	15	16	37	30	10	7
Montreuil-sous-Bois :										
1901.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	6	28	33	18	15	10	37	28	17	8
1946.....	9	33	35	11	12	16	43	27	9	5
1954.....	9	35	32	11	13	13	47	24	10	6

TABLEAU

47 E (Suite et fin)

	Nombre de logements (1)		Nombre de personnes dans les logements (1)		Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
	(milliers)		(milliers)		Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
Nanterre :														
1901.....	"	9,7	"	29,1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	13,4	"	40,7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Neuilly-sur-Seine :														
1901.....	"	16,6	"	47,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	17,2	"	49,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	22	"	64,6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Denis (3) :														
1901.....	(3)	24,7	(3)	68,6	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
1926.....	"	23,2	"	60,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	27,7	"	72,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Maur-des-Fossés :														
1901.....	"	15,8	"	46,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	19,2	"	54	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	21,2	"	64	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Ouen (4) :														
1901.....	"	18,8	"	49,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vincennes :														
1901.....	"	15,5	"	40,3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	19,9	"	49,8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vitry-sur-Seine :														
1901.....	"	10	"	20,9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	15,7	"	48,5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ensemble des villes de banlieue de 50.000 à 100.000 habitants à chaque recensement (5) :														
1901.....	36	162,5	109,1	446,9	10	33	33	13	11	18	42	23	11	6
1926.....	"	254,7	"	685,6	5	30	36	16	13	8	39	29	16	8
1946.....	"	354,1	"	971	8	32	35	12	13	13	41	28	12	6
1954.....	"	"	"	"	9	32	33	12	14	14	42	25	12	7
Ensemble des 16 villes de banlieue de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 :														
1901.....	"	255,2	"	724,7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1926.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1946.....	"	354,1	"	971	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

(1) En 1901 et 1926, logements occupés dans les immeubles ordinaires ; en 1946, logements occupés par la population municipale légale à l'exception de la population municipale légale (résultats du sondage au 1/20). N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes.

(2) Pour le calcul du nombre de pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre : jusqu'en 1926 inclusivement, les cuisines ont été comptées n'ayant effectivement un ou plusieurs lits en plus des appareils de cuisine ; en 1954, on a compté comme pièces les cuisines de 7 mètres carrés et plus, servant de salle commune. Pour 1946, les logements déclarés comme ne comportant aucune pièce ont été supposés comporter une pièce d'habitation ensemble dans le recensement.

(3) En 1901, deux villes seulement de la banlieue parisienne avaient plus de 50.000 habitants : Saint-Denis et Levallois-Perret. Elles ont été comptées ensemble dans le recensement.

(4) La ville de Saint-Ouen avait plus de 50.000 habitants en 1926 ; sa population a été inférieure à ce nombre aux autres recensements.

(5) Voir la liste des villes de plus de 50.000 habitants à chaque recensement au tableau n° 6 (p. 1001).

des personnes vivant en hôtel (population dans les immeubles ordinaires et mixtes) ; en 1954, logements occupés qui constituent les résidences principales et de pièces.

comme pièces d'habitation, si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte ; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles contenaient de salle commune. Pour 1946, les logements déclarés comme ne comportant aucune pièce ont été supposés comporter une pièce d'habitation ensemble dans le recensement.

TABLEAU 47 F

Degré d'encombrement des logements (1) à Paris depuis 1891 (au sens de 1911)

	Nombre de logements (1) (milliers)	Nombre de personnes logées (1) (milliers)	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
			Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
1891.....	884,3	2.320,6	8	26	38	12	16	15	34	27	14	10
1896.....	942,9	2.442,9	9	28	39	11	13	15	36	27	13	9
1901.....	860,8	2.378,2	8	29	33	13	17	14	37	24	15	10
1911.....	991,4	2.639,5	5	26	38	15	16	8	35	28	18	11
1926.....	992,4	2.516,1	5	26	37	15	17	9	33	29	18	11
1946.....	1.020,4	2.467,6	6	28	40	11	15	11	38	31	13	7
1954.....	1.126,8	2.670,3	7	27	38	11	17	12	37	29	13	9

(1) De 1891 à 1926, logements occupés dans les immeubles ordinaires ; en 1946, logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant en hôtel (population dans les immeubles ordinaires et mixtes) ; en 1954, logements occupés qui constituent les résidences principales de la population municipale légale (résultats du sondage au 1/20).

N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes et de pièces.

(2) Pour le calcul des pièces, les méthodes ont varié d'un recensement à l'autre : jusqu'en 1926 inclusivement, les cuisines ont été comptées comme pièces d'habitation si elles étaient assez grandes pour contenir un lit d'adulte ; en 1946, elles n'ont été comptées comme pièces que si elles contenaient effectivement un ou plusieurs lits en plus des appareils de cuisine ; en 1954, on a compté comme pièces les cuisines de 7 mètres carrés et plus servant de salle commune.

Pour 1946, les logements déclarés comme ne comportant aucune pièce ont été supposés comporter une pièce d'habitation.

TABLEAU 47 G

Degré d'encombrement des logements (1) (au sens de 1911) dans les vingt arrondissements de Paris en 1954

	Nombre de logements (1) (milliers)	Nombre de personnes logées (milliers)	Nombre de logements sur cent (1) (2)					Nombre de personnes sur cent habitant des logements (1) (2)				
			Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges	Surpeuplés	Insuffisants	Suffisants	Larges	Très larges
1 ^{er} arrondissement.....	16,7	37,3	6	25	43	9	17	10	36	34	11	9
2 ^e —	19,2	40,2	9	25	46	7	13	17	35	33	8	7
3 ^e —	28,2	64,0	7	28	42	9	14	12	39	31	10	8
4 ^e —	27,1	63,2	9	27	37	10	17	15	37	27	12	9
5 ^e —	43,1	95,4	7	24	42	12	15	13	34	31	13	9
6 ^e —	33,5	80,9	6	22	40	14	18	9	32	29	18	12
7 ^e —	37,3	96,1	5	22	36	16	21	9	31	27	20	13
8 ^e —	30,3	77,6	4	21	38	17	20	7	28	28	23	14
9 ^e —	42,3	97,3	5	23	39	15	18	8	32	30	18	12
10 ^e —	54,2	121,2	7	25	40	10	18	12	36	31	11	10
11 ^e —	83,9	189,3	8	28	41	9	14	14	38	31	10	7
12 ^e —	62,9	149,3	8	28	38	10	16	13	39	30	10	8
13 ^e —	62,3	152,5	9	32	36	9	14	15	44	26	8	7
14 ^e —	68,2	163,2	6	28	37	12	17	11	39	29	12	9
15 ^e —	99,5	233,4	7	29	38	11	15	12	40	29	11	8
16 ^e —	72,7	200,1	4	21	33	19	23	6	30	26	24	14
17 ^e —	94	219,3	5	23	39	14	19	8	34	30	16	12
18 ^e —	112,2	254,3	8	28	40	8	16	14	39	31	8	8
19 ^e —	60,6	148,0	9	32	37	8	14	15	43	27	8	7
20 ^e —	78,6	187,7	9	31	39	8	13	15	42	29	8	6
Paris au total.....	1.126,8	2.670,3	7	27	38	11	17	12	37	29	13	9

(1) Logements occupés qui constituent les résidences principales de la population municipale légale (résultats du sondage au 1/20).

N'ont été comptés que les logements pour lesquels ont été déclarés les nombres de personnes et de pièces.

(2) Dans le calcul des pièces, on a inclus les cuisines de 7 mètres carrés et plus servant de salle commune.

Le problème de l'encombrement des logements en France est différent en ville et à la campagne. En effet, les maisons, dans les communes rurales, comportent souvent, comme on vient de le rappeler, une très grande pièce qui sert à la fois de cuisine, de salle à manger et même de chambre à coucher; comme cette pièce ne compte dans les recensements que pour une unité, les logements semblent plus souvent surpeuplés dans les petites communes que dans les grandes, alors qu'en fait, la surface disponible par habitant n'est pas plus faible pour autant.

C'est ainsi qu'en 1901, 18 % des logements étaient surpeuplés dans les communes de moins de 2.000 habitants, 16 % dans les villes de 2.000 à 50.000 habitants et 8 % seulement dans les villes de plus de 50.000 habitants. En 1954, le nombre proportionnel de logements surpeuplés dans les communes rurales tombe à 9 %, mais cette baisse peut provenir du double comptage de pièces déjà signalé plus haut (13). Dans les villes de plus de 50.000 habitants, la proportion de logements surpeuplés est de 8 % en 1954, comme en 1901; quant au nombre de personnes habitant ces logements, il passe de 14 % en 1901 à 12 % en 1954.

La comparaison est plus exacte si l'on rétablit les catégories de communes suivant le classement de 1954; mais ceci n'est possible qu'à partir de 1926 et pour les seules villes de plus de 50.000 habitants en 1954.

De 1926 à 1954, le nombre de logements surpeuplés (d'après les normes de 1911) dans les villes de plus de 100.000 habitants en 1954, Paris exclu, passe de 5 % à 9 %; le nombre correspondant pour les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 augmente, de 1926 à 1954, de 3 % à 6 % du total; dans les villes de la banlieue parisienne, ce nombre passe de 4 % à 9 % et, Paris, de 5 à 7 %. Ces chiffres mesurent l'aggravation du problème du logement en trente ans dans les grandes villes.

Les nombres de logements insuffisants croissent également — et dans des proportions comparables à celles des logements surpeuplés.

Les logements suffisants, c'est-à-dire ceux où se trouvent autant de pièces que de personnes, sont en nombre sensiblement constant et représentent environ, pour les villes de plus de 50.000 habitants en 1954, un tiers du total des logements; ils abritent un quart de la population de ces villes.

(13) Voir p. 1140.

Un autre quart de cette population est logé, en 1954, dans des logements larges ou très larges, contre un tiers en 1926. Ces résultats sont importants, car ils illustrent une des causes de la crise du logement : en 1954, à Paris comme dans l'ensemble des villes de plus de 100.000 habitants, 9 % de la population disposaient d'au moins 2 pièces par personne; 13 % de la population à Paris et 15 % dans les villes de plus de 50.000 habitants disposaient de plus d'une pièce et de moins de 2 pièces par personne. Par contre, 12 % de la population, à Paris comme dans les villes de plus de 50.000 habitants, se logeaient dans moins d'une demi-pièce par personne.

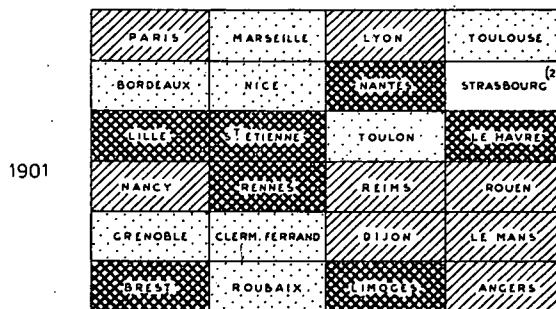
Les résultats varient assez largement d'une ville à l'autre, comme permettent de s'en rendre compte les tableaux 47 c à 47 e et les graphiques 14 A à 14 c.

GRAPHIQUE 14 A

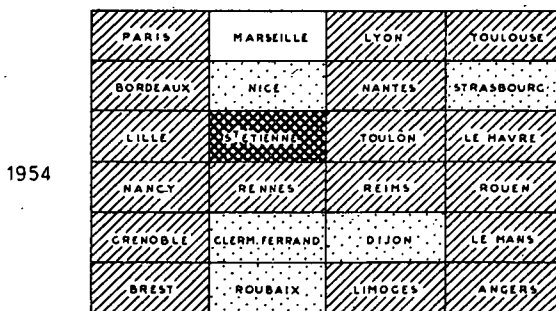
1901-1954. Comparaison des nombres proportionnels de personnes habitant des logements surpeuplés (1) dans les villes de plus de 100.000 habitants en 1954 (les villes sont classées par ordre de population décroissante en 1954)

NOMBRE DE PERSONNES SUR CENT, HABITANT DES LOGEMENTS SURPEUPLÉS

■ plus de 20% ▨ de 10 à 20% □ moins de 10%



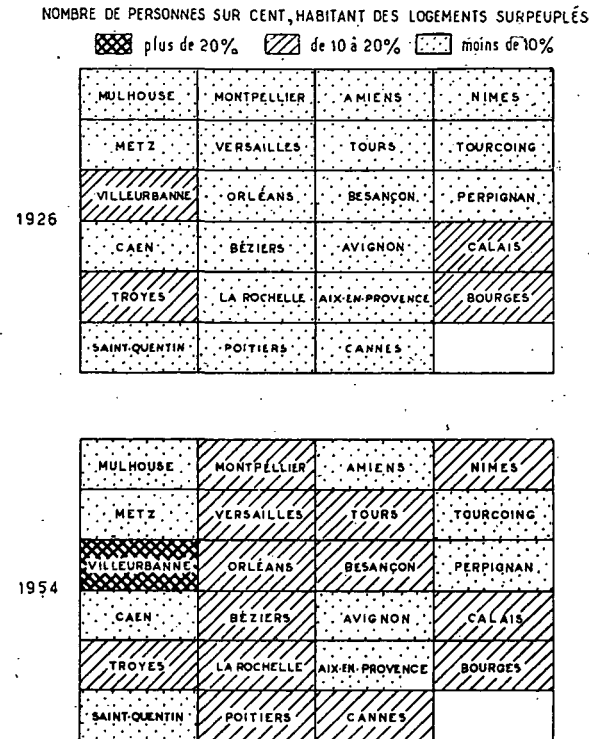
(2) en 1901, Strasbourg était sous domination allemande



(1) Normes de 1911.

GRAPHIQUE 14 B

1926-1954. Comparaison des nombres proportionnels de personnes habitant des logements surpeuplés (1) dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 (les villes sont classées par ordre de population décroissante en 1954)



(1) Normes de 1911.

Dans les villes de plus de 100.000 habitants en 1954, c'est à Brest que l'habitat était le plus déficient en 1901 : 33 % des logements y étaient surpeuplés et ils abritaient 47 % de la population; en 1954, il n'y a plus que 12 % de logements surpeuplés où habitent 16 % des Brestois.

À Rennes, les nombres de logements surpeuplés passent de 22 % en 1901 à 14 % en 1954; à Saint-Étienne, il décroît dans le même temps de 21 à 13 %.

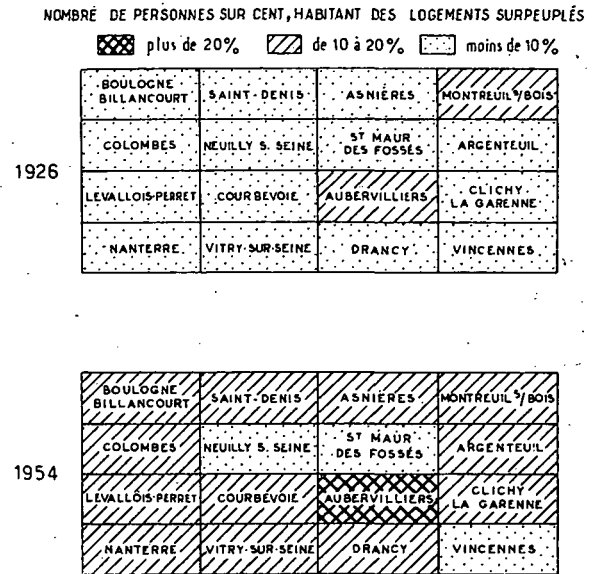
C'est à Roubaix qu'on rencontre le moins de logements surpeuplés : 2 % en 1954 contre 4 % en 1901; les efforts du Comité interprofessionnel du Logement ont porté leurs fruits; à Strasbourg également, on ne compte, en 1954, que 2 % de logements surpeuplés et 5 % à Nice, ville touristique.

Les logements très larges sont en nombre important, en 1954, à Roubaix (39 %), Lille (24 %), Strasbourg (24 %), Nancy (20 %), Bordeaux (20 %).

Dans les villes de province de moindre impor-

GRAPHIQUE 14 C

1926-1954. Comparaison des nombres proportionnels de personnes habitant des logements surpeuplés (1) dans les villes de la banlieue parisienne de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 (les villes sont classées par ordre de population décroissante en 1954)



(1) Normes de 1911.

tance, on trouve, en général, un moins grand nombre de logements surpeuplés, en 1954, que dans les villes de plus de 100.000 habitants; ce n'est qu'à Villeurbanne, dans l'agglomération lyonnaise, que ce nombre dépasse 10 %. A la Rochelle, il atteint 10 %.

Les logements très larges représentent 48 % du total à Tourcoing, en 1954, contre 28 % en 1901; on reconnaît encore ici l'effort du C.I.L.; à Amiens, les logements très larges correspondent à 31 % du total, 27 % à Saint-Quentin, 25 % à Mulhouse.

Les villes de la banlieue parisienne, à l'exception de Neuilly-sur-Seine et Saint-Maur-des-Fossés, présentent un habitat plus resserré que la province : 21 % de la population d'Aubervilliers disposent, en 1954, de moins d'une demi-pièce par personne, 19 % à Argenteuil, 18 % à Drancy, 17 % à Nanterre et Saint-Denis. Les « très bien logés », qui ont chacun deux pièces au moins à leur disposition, ne se comptent, en général, qu'à raison de 5 ou 6 sur 100 personnes recensées; le surpeuplement a augmenté, de 1926 à 1954, dans toutes les communes de plus de 50.000 habitants et dans la plupart des villes de province.

Il a également augmenté à Paris, mais dans une proportion moindre : 5 % des logements, abritant

9 % de la population, étaient surpeuplés en 1926, contre 7 % des logements abritant 12 % de la population en 1954; le nombre de logements très larges est de 17 % en 1926 comme en 1954. Il y a lieu de noter qu'en 1891, on comptait 8 % de logements surpeuplés, où logeaient 15 % des Parisiens, et 16 % de logements très larges.

Les logements surpeuplés sont surtout fréquents, en 1954, dans les 2^e, 4^e, 13^e, 19^e et 20^e arrondissements (ils sont les 9 % du total); les logements très larges se rencontrent dans le 16^e arrondissement (23 % de l'ensemble) et le 8^e arrondissement (29 % de l'ensemble).

b. Normes de 1956

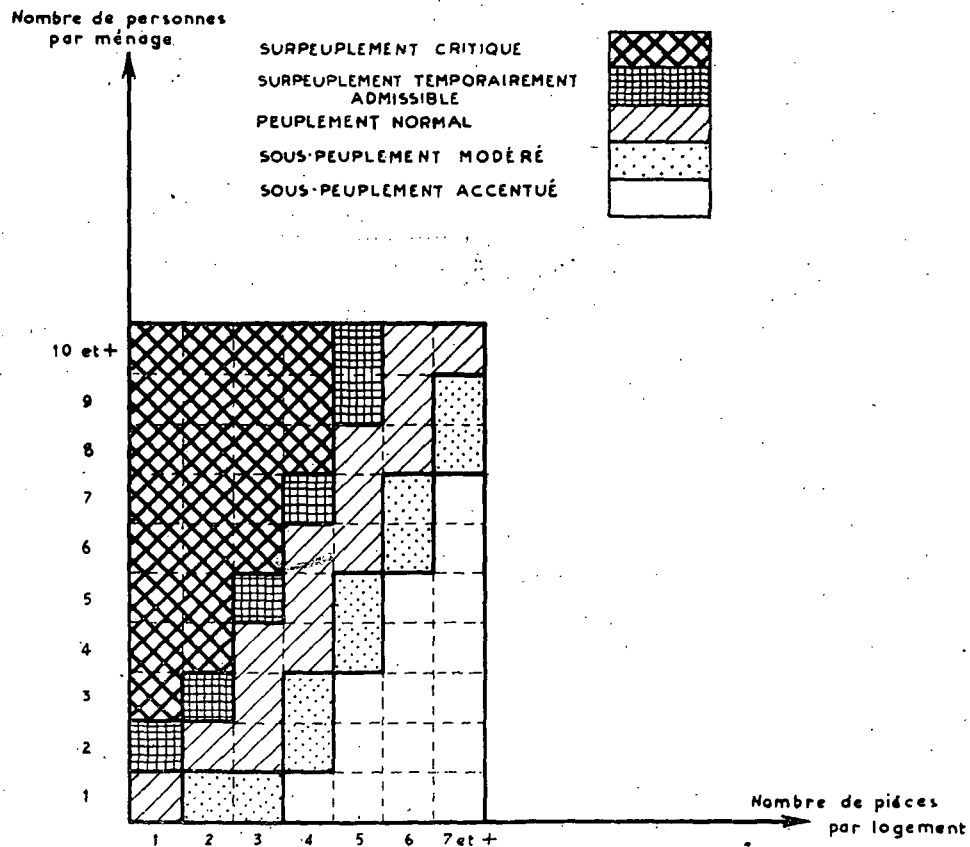
Les normes de peuplement des logements adoptées en 1911 paraissent actuellement trop rigides et trop larges : seul entre en ligne de compte le nombre moyen de pièces par personne dans le logement. Or, il apparaît qu'il y a lieu de faire

intervenir la grandeur de la famille; quatre personnes dans quatre pièces, par exemple, sont moins à l'aise que huit personnes dans huit pièces, toutes ces pièces étant supposées de mêmes dimensions; en effet, dans les grands appartements, une pièce peut servir de salle à manger pour toute la famille, une autre de salon; dans l'exemple précédent, en supposant que les deux appartements comprennent chacun un salon et une salle à manger, il restera, dans le cas de celui de 4 pièces, 2 chambres à coucher pour 4 personnes et, dans le cas de celui de 8 pièces, 6 chambres à coucher pour 8 personnes, ce qui est nettement plus large.

Pour tenir compte de ces considérations — et de la crise actuelle du logement qui ne permet pas d'adopter des normes de peuplement très étendues, le Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement (Direction de l'Aménagement du Territoire) a adopté en 1956 des règles plus strictes, qui sont illustrées dans le graphique 15.

GRAPHIQUE 15

Degré d'encombrement des logements d'après les normes de 1956



Cinq catégories de peuplement ont été définies :

1° *Surpeuplement critique* : 3 personnes et plus dans une pièce, 4 personnes et plus dans 2 pièces, 6 personnes et plus dans 3 pièces, 8 personnes et plus dans 4 pièces.

2° *Surpeuplement temporairement admissible* : 2 personnes dans une pièce, 3 personnes dans 2 pièces, 5 personnes dans 3 pièces, 7 personnes dans 4 pièces, 9 personnes et plus dans 5 pièces.

3° *Peuplement normal* : 1 personne dans 1 pièce, 2 personnes dans 2 ou 3 pièces, 3 personnes dans 3 pièces, 4 personnes dans 3 ou 4 pièces, 5 personnes dans 4 pièces, 6 personnes dans 4 et 5 pièces, 7 personnes dans 5 pièces, 8 personnes dans 5 et 6 pièces, 9 personnes dans 6 pièces, 10 personnes et plus dans 6 pièces et plus.

4° *Sous-peuplement modéré* : 1 personne dans 2 ou 3 pièces, 2 ou 3 personnes dans 4 pièces, 4 ou 5 personnes dans 5 pièces, 6 ou 7 personnes dans 6 pièces, 8 ou 9 personnes dans 7 pièces et plus.

5° *Sous-peuplement accentué* : 1 personne dans 4 pièces et plus, 2 ou 3 personnes dans 5 pièces et plus, 4 ou 5 personnes dans 6 pièces et plus, 6 ou 7 personnes dans 7 pièces ou plus.

Ces normes sont beaucoup plus restrictives que celles de 1911 en ce qui concerne les grands appartements : on considère qu'il n'y a pas de surpeuplement critique dans les logements qui comportent au moins 5 pièces; tout au plus, peut-il y avoir surpeuplement « temporairement » admissible à partir de 9 personnes; les logements de 6 pièces et plus sont tous considérés comme suffisants, quel que soit le nombre de leurs habitants.

Pour les petits logements (1 à 3 pièces), les deux normes s'éloignent peu l'une de l'autre; celle de 1956 est même plus avantageuse pour les ménages de 2 personnes qui peuplent « normalement » un logement de 3 pièces, alors qu'en 1911, un tel logement était considéré comme « large »; de même, un logement de 2 pièces occupé par 4 personnes était considéré comme « insuffisant » en 1911 et « surpeuplé » de façon critique en 1956; par contre, un logement de 3 pièces occupé par 4 personnes est « normal » en 1956 et « insuffisant » en 1911.

Pour les logements de 4 et 5 pièces en 1956, les normes adoptées par la Commission de la Reconstruction et le Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement sont assez serrées : 6 personnes dans 4 pièces constituent un peuplement normal, de même que 8 personnes dans 5 pièces; de tels

logements étaient considérés comme insuffisants en 1911.

Les normes de 1956 ont été appliquées aux résultats du recensement de 1954, d'après le sondage au 1/20. Le calcul avait été fait pour les logements; il a été étendu aux personnes habitant ces logements.

Les mêmes calculs de répartition des logements et des personnes ont été repris en 1946, à titre de comparaison (cf tableau 48, p. 1170-1171). Malheureusement, les catégories de communes ne sont pas les mêmes en 1946 et 1954 et les définitions, on le sait, ont changé entre les deux recensements (on a vu, à propos des normes de 1946, que l'ordre de grandeur de l'erreur introduite par le changement d'acceptation des cuisines était de 10 % environ). Pour ces deux raisons, la comparaison ne saurait être qu'approximative.

Le surpeuplement des logements paraît s'être légèrement accentué à Paris entre 1946 et 1954; cette constatation ressortait déjà des calculs d'encombrement basés sur les normes de 1946. Dans les petites villes, il semble, au contraire, s'être produit un certain desserrement. C'est dans la banlieue parisienne que le surpeuplement est le plus aigu : on y compte, en 1954, 15 % de logements surpeuplés de façon critique, abritant 25 % de la population; à Paris, les nombres correspondants sont de 11 % pour les logements et 20 % pour la population; dans les autres villes, les logements surpeuplés de façon critique représentent, en moyenne, 13 % du total et la population qui s'y trouve logée 21 à 22 % de l'ensemble.

Près de la moitié des logements parisiens sont peuplés de façon normale, contre 40 % seulement dans les petites villes (résultat moyen); 18 % des logements sont sous-peuplés modérément à Paris et 23 % dans les villes de moins de 50.000 habitants; 5 % enfin des logements parisiens et 13 % des logements des petites villes de province sont sous-peuplés de façon accentuée; si l'on se place au point de vue des personnes logées, on constate que 6 % de la population parisienne et 11 % de celle des petites villes occupent très insuffisamment les appartements mis à leur disposition. Une plus grande mobilité de la population permettrait une meilleure répartition des locaux; mais cette mobilité ne peut être obtenue spontanément que par une offre accrue.

c. *Étude détaillée du surpeuplement des logements en 1954*
(d'après les normes de 1956)

a. *Ensemble de la France, par catégorie de communes.*

Pour avoir une idée plus précise du surpeuplement des logements en 1954, il est nécessaire de

Peuplement des logements en France en 1946 et en 1954 (1) d'après les

1946						
I. — Logements	Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent				
		SC (3)	SA (3)	PN (3)	SsM (3)	SsA (3)
Communes rurales.....	5.611,7	22,8	14,8	36,7	17,1	8,6
Communes urbaines de moins de 10.000 habitants en 1946.....	1.805,4	15,7	14,4	42,6	18,8	8,5
Communes urbaines de 10.000 à 50.000 habitants en 1946.....	2.152,3	14,1	15,7	45,8	18,3	6,1
Communes de plus de 50.000 habitants en 1946 (sauf Paris)....	1.994,8	15	17,6	46,7	16,3	4,4
Paris.....	1.020,4	10,4	18,8	49,8	17,5	3,5
FRANCE ENTIÈRE.....	12.584,6	18	15,6	41,8	17,5	7,1
II. — Personnes						
	Nombre total de personnes logées (milliers)	Nombre de personnes sur cent habitant des logements				
		SC (3)	SA (3)	PN (3)	SsM (3)	SsA (3)
Communes rurales.....	18.542,1	35,8	14,6	31,4	11,2	7
Communes urbaines de moins de 10.000 habitants en 1946.....	5.595,7	25,2	15,1	38,6	13,6	7,5
Communes urbaines de 10.000 à 50.000 habitants en 1946.....	6.376,3	22,7	16,6	41,3	13,4	6
Communes de plus de 50.000 habitants en 1946 (sauf Paris)....	5.658,2	24,1	18,3	41	11,9	4,7
Paris.....	2.467,5	18,1	21,1	43,4	12,7	4,7
FRANCE ENTIÈRE.....	38.639,8	29,3	16	36,2	12,1	6,4

(1) En 1954, résultats du sondage au 1/20. En 1946 comme en 1954, ne sont comptés que les logements pour lesquels on connaît le nombre de pièces

(2) La définition des pièces pour l'application des normes n'est pas la même en 1946 et en 1954: en 1946, les cuisines ne sont comptées comme pièces d'habitation.

(3) SC : surpeuplement critique ; SA : surpeuplement temporairement admissible ; PN : peuplement normal ; SsM : sous-peuplement modéré ; SsA :

normes du Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement (2).

1954						
I. — Logements	Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent				
		SC (3)	SA (3)	PN (3)	SsM (3)	SsA (3)
Communes rurales.....	5.252,7	15	10,8	36,5	22,9	14,8
Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants en 1954.....	1.644	12,6	11,3	39,8	23	13,3
Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants en 1954.....	1.829,1	12,9	12,5	41,9	22,2	10,5
Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants en 1954 (sauf agglomération parisienne).....	2.283,7	13,4	14	43,5	20,9	8,2
Agglomération parisienne (sauf Paris).....	668,1	15,2	18,4	46,9	15,9	3,6
Paris.....	1.126,8	11,1	18,2	48,5	17,6	4,6
Ensemble de l'agglomération de Paris.....	1.794,9	12,6	18,3	47,9	17	4,2
FRANCE ENTIÈRE.....	12.804,4	13,8	12,8	40,5	21,6	11,3

II — Personnes	Nombre total de personnes logées (milliers)	Nombre de personnes sur cent habitant des logements				
		SC (3)	SA (3)	PN (3)	SsM (3)	SsA (3)
Communes rurales.....	17.457,9	24,6	12,5	35	16,1	11,8
Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants en 1954.....	5.207,2	20,5	13	38,5	16,9	11,1
Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants en 1954.....	5.691,5	20,6	13,9	39,7	16,3	9,5
Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants en 1954 (sauf agglomération parisienne).....	6.743,7	21,6	15,2	39,9	15,4	7,9
Agglomération parisienne (sauf Paris).....	1.848,9	24,6	19,7	41	10,7	4
Paris.....	2.670,8	19,9	20,3	40,8	12,8	6,2
Ensemble de l'agglomération de Paris.....	4.519,7	21,8	20	40,9	12	5,3
FRANCE ENTIÈRE.....	39.620	22,7	14,1	37,6	15,6	10

et d'occupants.

que si elles contiennent un ou plusieurs lits d'adulte ; en 1954, on a considéré que les grandes cuisines servant de salle commune constituaient des pièces sous-peuplement accentué.

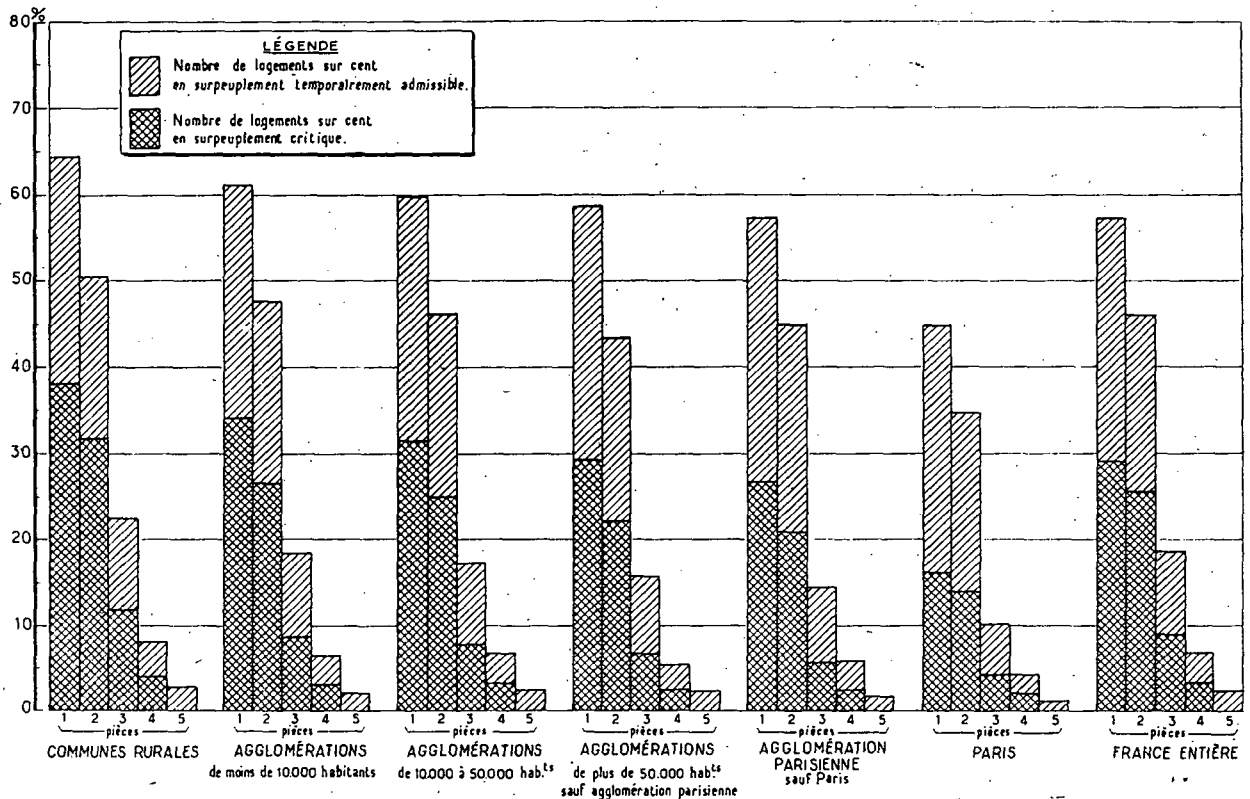
connaître l'importance des logements les plus encombrés et la composition des ménages qui les occupent.

Les tableaux 49 A et 49 C donnent la répartition des logements en surpeuplement critique et en surpeuplement temporairement admissible en 1954 d'après

le nombre de pièces du logement et le nombre de personnes du ménage, pour la France entière divisée en grandes catégories de communes ou agglomérations. Le tableau 49 A relatif à l'ensemble du territoire est illustré par le graphique 16.

GRAPHIQUE 16

Surpeuplement des logements en France en 1954 d'après le nombre de pièces et les catégories de communes



On a recensé en France, en 1954, 1.762.000 logements en surpeuplement critique, soit 15 % du total des logements de 1 à 5 pièces; 45 % de ces logements se trouvaient dans les communes rurales, où il est permis de penser que, de façon générale, les pièces sont de plus grandes dimensions qu'en ville et que la situation est, de ce fait, un peu moins grave; les logements en surpeuplement critique représentent 14 %, en moyenne, du total des logements de 1 à 5 pièces dans les communes urbaines et 11,5 % à Paris.

Ce sont surtout les petits logements qui sont surpeuplés; la situation de certaines personnes est navrante : on a dénombré, à Paris, 2.080 ménages de 6 personnes et plus qui s'entassaient en 1954 dans

une seule pièce; le nombre correspondant pour l'ensemble du pays est de 43.700 ménages; les logements de 2 pièces sont à peine moins surpeuplés : 38.600 logements de 2 pièces abritent chacun des ménages de 8 personnes et plus; sur ces 38.600 logements, 13.400 sont situés dans les agglomérations urbaines; en ce qui concerne les logements de 3 pièces, on en a dénombré 30.500 abritant 9 personnes et plus, dont 11.600 en ville.

Mais si la situation de nombreuses grandes familles est tragique, celle de beaucoup de ménages d'importance moyenne n'est guère meilleure : 10 % des familles françaises de 3 personnes n'ont qu'une pièce à leur disposition, 31 % des familles de 4 personnes disposent d'une ou 2 pièces pour se loger (cette

TABLEAU 49 A

1954 (1) : Logements de 1 à 5 pièces en surpeuplement critique
France entière par catégorie de communes

	Communes rurales	Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants	Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants	Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants (sauf agglomération parisienne)	Agglomération parisienne (sauf Paris)	Paris	France entière
a. Nombre de logements suivant le nombre de pièces et de personnes							
<i>Logements d'une pièce occupés</i>							
<i>par :</i>							
3 personnes.....	70.040	27.100	38.280	60.240	22.680	38.860	257.200
4 personnes.....	47.040	17.060	21.320	31.840	10.360	15.100	142.720
5 personnes.....	26.960	7.420	8.460	13.700	3.640	4.440	64.620
6 personnes.....	12.380	2.960	3.300	5.080	1.060	1.360	26.140
7 personnes.....	5.620	1.340	1.200	1.800	340	540	10.840
8 personnes.....	2.300	620	400	540	80*	120*	4.060
9 personnes et plus.....	1.740	300	260*	300	40*	60*	2.700
Ensemble des logements d'une pièce en surpeuplement critique.....	166.080	56.800	73.220	113.500	38.200	60.480	508.280
% par rapport au nombre total de logements d'une pièce....	38,1	34,1	31,3	29,2	26,5	16,1	29,1
<i>Logements de 2 pièces occupés</i>							
<i>par :</i>							
4 personnes.....	186.320	53.740	63.200	81.600	32.440	36.180	453.480
5 personnes.....	115.160	26.660	28.640	36.460	13.440	12.980	233.340
6 personnes.....	58.680	11.040	12.500	14.900	3.840	3.800	104.760
7 personnes.....	28.660	5.280	4.760	5.600	1.620	1.220	47.140
8 personnes.....	13.060	2.220	2.260	2.300	680	540	21.060
9 personnes et plus.....	12.140	1.680	1.520	1.520	420	260*	17.540
Ensemble des logements de 2 pièces en surpeuplement critique.....	414.020	100.620	112.880	142.380	52.440	54.980	877.320
% par rapport au nombre total de logements de 2 pièces....	31,6	26,4	24,6	22,1	20,7	13,8	25,5
<i>Logements de 3 pièces occupés</i>							
<i>par :</i>							
6 personnes.....	84.720	20.060	21.380	23.640	5.840	5.220	160.860
7 personnes.....	41.960	10.000	9.280	9.280	1.820	2.100	74.440
8 personnes.....	20.000	5.120	4.060	4.360	960	940	35.440
9 personnes et plus.....	18.900	3.540	3.500	3.320	800	440	30.500
Ensemble des logements de 3 pièces en surpeuplement critique.....	165.580	38.720	38.220	40.600	9.420	8.700	301.240
% par rapport au nombre total de logements de 3 pièces....	11,7	8,5	7,5	6,6	5,5	4,2	8,9

TABLEAU 49 A (Suite et fin)

	Communes rurales	Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants	Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants	Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants (sauf agglomération parisienne)	Agglomération parisienne (sauf Paris)	Paris	France entière
a. Nombre de logements suivant le nombre de pièces et de personnes (suite)							
<i>Logements de 4 pièces occupés par :</i>							
8 personnes.....	22.280	5.380	5.500	4.820	880	800	39.660
9 personnes et plus.....	19.620	5.160	5.220	4.460	560	700	35.720
Ensemble des logements de 4 pièces en surpeuplement critique.....	41.900	10.540	10.720	9.280	1.440	1.500	75.380
% par rapport au nombre total de logements de 4 pièces....	3,9	2,9	3	2,5	2,3	1,9	3,2
<i>Logements de 5 pièces ou plus (2).....</i>							
Ensemble des logements de 1 à 5 pièces en surpeuplement critique.....	787.580	206.680	235.040	305.760	101.500	125.660	1.762.220
% par rapport au nombre total de logements de 1 à 5 pièces..	16,5	13,6	13,7	14	15,6	11,5	14,8
b. Comparaison des logements en surpeuplement critique au nombre total de logements occupés par un même nombre de personnes (en %)							
<i>Nombre de logements en surpeuplement critique sur cent logements occupés par :</i>							
3 personnes.....	7,1	8	9,8	12,4	15	18,6	10
4 personnes.....	28,5	26,8	29,1	33,6	46,4	47,4	31,2
5 personnes.....	24,8	20,5	21,6	26,2	36,3	35,7	24,9
6 personnes.....	45,9	41,5	42	46,5	56,5	48,2	45,3
7 personnes.....	42,2	38,7	35,8	38,9	45,6	37,1	40,4
8 personnes.....	64,7	64,2	61,7	61,1	65	49,6	63,4
9 personnes et plus.....	60,1	56,4	52,3	50,2	57,6	38,8	56,8
Nombre de logements en surpeuplement critique sur cent logements occupés par 3 personnes et plus.....	25,6	22,1	23	25,7	31,2	30,9	25,3
(1) Résultats du sondage au 1/20. Les grandes cuisines servant de salle commune sont comptées comme pièces.							
(2) D'après les normes adoptées, les logements de 5 pièces et plus ne sont jamais en surpeuplement critique, quel que soit le nombre de personnes qui les occupent.							

TABLEAU 49 B

1954 (1) : Logements de 1 à 5 pièces en surpeuplement temporairement admissible
France entière par catégorie de communes

	Communes rurales	Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants	Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants	Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants (sauf agglomération parisienne)	Agglomération parisienne (sauf Paris)	Paris	France entière
1° En valeur absolue							
<i>Nombre de logements suivant la catégorie :</i>							
Logements d'une pièce occupés par 2 personnes.....	114.640	44.760	66.520	114.680	44.280	107.500	492.380
Logements de 2 pièces occupés par 3 personnes.....	245.140	80.400	98.320	136.320	61.230	82.740	704.200
Logements de 3 pièces occupés par 5 personnes.....	151.760	44.320	47.860	54.880	14.780	12.340	325.940
Logements de 4 pièces occupés par 7 personnes.....	44.000	12.700	12.340	10.940	2.140	1.800	83.920
Logements de 5 pièces occupés par 9 personnes et plus.....	14.200	3.340	3.640	3.520	320	380	25.400
Ensemble des logements de 1 à 5 pièces en surpeuplement temporairement admissible..	569.740	185.520	228.680	320.340	122.800	204.760	1.631.840
2° En % par rapport au nombre de logements d'un même nombre de pièces							
Logements d'une pièce.....	26,3	26,9	28,4	29,5	30,7	28,7	28,2
— de 2 pièces.....	18,7	21,1	21,4	21,2	24,1	20,8	20,4
— de 3 pièces.....	10,7	9,7	9,4	9	8,7	6	9,7
— de 4 pièces.....	4,1	3,5	3,4	2,9	3,4	2,3	3,6
— de 5 pièces.....	2,7	2,1	2,4	2,2	1,5	1	2,4
Ensemble des logements de 1 à 5 pièces.....	11,9	12,2	13,3	14,7	18,8	18,7	13,7
3° En % par rapport au nombre de logements occupés par un même nombre de personnes							
Logements occupés par :							
2 personnes.....	8,8	10,1	13,2	17	20,9	29,1	14,1
3 personnes.....	24,9	23,7	25,2	28,1	40,4	39,6	27,5
5 personnes.....	26,4	26,7	27,9	28,7	31,4	25,3	27,2
7 personnes.....	24,4	29,5	29	25,5	25,8	17,3	25,6
9 personnes et plus.....	16,3	17,7	18,1	18,4	10,1	10,1	16,7
Ensemble des logements occupés par 2 personnes et plus..	18,2	18,4	20,3	15,6	29,1	31,9	21,1

(1) Résultats du sondage au 1/20. Les grandes cuisines servant de salle commune sont comptées comme pièces.

(2) D'après les normes, les logements occupés par 4, 6 ou 8 personnes sont, soit sous-peuplés ou peuplés normalement, soit en surpeuplement critique.

TABLEAU 49 C
Répartition des logements surpeuplés en France en 1954 (1) suivant le nombre de personnes et de pièces
1^o Surpeuplement critique

	Nombre total de logements en surpeuplement critique (en milliers)	Répartition des logements en surpeuplement critique (en %), d'après											
		le nombre de personnes du ménage							le nombre de pièces du logement				
		3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes et plus	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces (2)
Communes rurales	787,6	8,9	29,6	18,0	19,8	9,7	7,3	6,7	21,1	52,6	21,0	5,3	-
Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants	206,7	13,1	34,3	16,5	16,5	8,0	6,4	5,2	27,5	48,7	18,7	5,1	-
Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants	235	16,3	35,9	15,8	15,8	6,5	5,2	4,5	31,1	48,0	16,3	4,6	-
Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants (sauf agglomération parisienne)	305,7	19,7	37,1	16,4	14,3	5,5	3,9	3,1	37,1	46,6	13,3	3,0	-
Agglomération parisienne (sauf Paris)	101,5	22,3	42,2	16,8	10,6	3,7	2,6	1,8	37,6	51,7	9,3	1,4	-
Paris	125,7	30,9	40,8	13,9	8,2	3,1	1,9	1,2	48,1	43,8	6,9	1,2	-
France entière	1.762,2	14,6	33,8	16,9	16,6	7,5	5,7	4,9	28,8	49,8	17,1	4,3	-

2^o Surpeuplement temporairement admissible

	Nombre total de logements en surpeuplement temporairement admissible (en milliers)	Répartition des logements en surpeuplement temporairement admissible (en %), d'après le nombre de personnes du ménage et le nombre de pièces du logement (3)				
		2 personnes	3 personnes	5 personnes	7 personnes	9 personnes et plus
		1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
Communes rurales	569,7	20,1	43	26,7	7,7	2,5
Agglomérations et villes isolées de moins de 10.000 habitants	185,5	24,1	43,3	23,9	6,9	1,8
Agglomérations et villes isolées de 10.000 à 50.000 habitants	228,7	29,1	43	20,9	5,4	1,6
Agglomérations et villes isolées de plus de 50.000 habitants (sauf agglomération parisienne)	320,3	35,8	42,6	17,1	3,4	1,1
Agglomération parisienne (sauf Paris)	122,8	36,1	49,9	12	1,7	0,3
Paris	204,8	52,5	40,4	6	0,9	0,2
France entière	1.631,8	30,2	43,1	20	5,1	1,6

(1) Résultats du sondage au 1/20. Les grandes cuisines servant de salle commune sont comptées comme pièces.

(2) D'après les normes adoptées, les logements de 5 pièces et plus ne sont jamais en surpeuplement critique, quel que soit le nombre de personnes qui les occupent.

(3) D'après les normes de peuplement, à chaque catégorie de logements correspond une catégorie de ménages en surpeuplement temporairement admissible ; la répartition des logements surpeuplés suivant le nombre de pièces est donc la même que celle des ménages qui les occupent d'après le nombre de personnes correspondant.

proportion atteint 47 % à Paris et 46 % dans la région parisienne); un quart des ménages de 5 personnes habitent des appartements d'une ou 2 pièces (36 % à Paris comme dans la banlieue de la capitale).

En valeur relative, le tableau 49 c montre que le surpeuplement critique atteint surtout les ménages de 4 personnes (qui représentent un tiers du total des « très mal logés »), puis les ménages de 5 et 6 personnes (17 % du total dans chaque cas); à Paris, la répartition est différente de celle qui concerne la France entière; les ménages qui ont le plus de peine à se loger sont ceux de 4 personnes (41 % du total des ménages de 4 personnes habitent des logements en surpeuplement critique), puis ceux de 3 personnes (31 % du total sont en surpeuplement critique); les grandes familles ne sont pas très fréquentes à Paris et pèsent relativement moins qu'en province dans le total des ménages en surpeuplement critique.

Si l'on se place au point de vue de l'importance des logements surpeuplés, on constate que près de la moitié de ceux-ci sont constitués par des logements de 2 pièces, et un tiers par des logements d'une seule pièce (près de la moitié à Paris).

A ces chiffres, qui s'appliquent aux logements où la population est resserrée de façon critique, s'ajoutent les nombres de logements que, par suite des circonstances, on qualifie de « surpeuplés de façon temporairement admissible » (encore que 5 personnes dans 3 pièces par exemple, ou 7 personnes dans 4 pièces ne soient pas particulièrement à l'aise).

1.631.800 logements français étaient, en 1954, en surpeuplement temporairement admissible, soit 21 % du total des logements de 1 à 5 pièces; en ajoutant ce résultat à celui qui caractérise les logements surpeuplés de façon critique, on aboutit à un total de 35 % de logements de 1 à 5 pièces surpeuplés en France.

Le graphique 16 montre que ce sont surtout les logements de 1 à 2 pièces qui sont surpeuplés, quelle que soit la catégorie de communes considérée : le surpeuplement (critique ou temporairement admissible) atteint 45 % des logements d'une pièce et 35 % des logements de 2 pièces à Paris, 58 % des logements d'une pièce et 44 % des logements de 2 pièces dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants, 61 % des logements d'une pièce et 48 % des logements de 2 pièces dans les agglomérations de moins de 10.000 habitants.

Actuellement, de grands logements étant occupés par des familles peu nombreuses et aucun volant ne se trouvant pratiquement disponible, les petits logements français d'une pièce ou deux pièces se trouvent surpeuplés dans des proportions dépassant souvent 50 %.

β. Villes de plus de 50.000 habitants.

Le surpeuplement atteint toutes les grandes agglomérations, mais de façon assez inégale. Aussi faut-il considérer séparément le cas de chaque ville pour connaître ses besoins réels en logements.

A cette fin, on a dressé, pour chacune des 63 villes de plus de 50.000 habitants, un tableau indiquant la répartition des logements surpeuplés d'après le nombre de pièces du logement et le nombre de personnes du ménage qui l'occupe. Ces tableaux figurent en annexe, avec les données récapitulatives sur l'évolution des logements dans chacune des villes considérées.

Une indétermination se présentait pour les familles nombreuses, car, dans le sondage au 1/20, on a groupé les ménages de 6 personnes et plus; des résultats plus détaillés n'auraient pas eu, le plus souvent, de signification. Or les ménages de 6 personnes et plus habitant 4 pièces peuvent constituer un peuplement normal (6 personnes dans le ménage), un surpeuplement temporairement admissible (7 personnes dans le ménage), ou un surpeuplement critique (8 personnes et plus). Si la famille habite un logement de 5 pièces, elle présente, d'après les règles adoptées, un cas de peuplement normal jusqu'à 8 personnes, et un cas de surpeuplement temporairement admissible à partir de 9 personnes.

Si l'on considère les tableaux relatifs à la France entière qui portent sur de plus grands ensembles, et sont donc plus détaillés, on s'aperçoit que la répartition des familles de 6 personnes, 7 personnes, etc., dans les logements de 4 et 5 pièces, ne varie pratiquement pas avec la catégorie d'agglomérations, si l'on excepte la région parisienne. On peut donc appliquer les proportions de la France entière, agglomération parisienne déduite, à chaque ville de province de plus de 50.000 habitants. Ces proportions sont les suivantes :

— logements de 6 personnes et plus dans 4 pièces : surpeuplement critique 24 %, surpeuplement temporairement admissible 26 %, peuplement normal 50 %;

— logements de 6 personnes et plus dans 5 pièces : pas de surpeuplement critique, surpeuplement temporairement admissible 14 %, peuplement normal 86 %.

Pour les villes de la banlieue parisienne, on a adopté les proportions de l'ensemble de l'agglomération parisienne, à savoir :

— logements de 6 personnes et plus dans 4 pièces : surpeuplement critique 4 %, surpeuplement temporairement admissible 6 %, peuplement normal 90 %;

— logements de 6 personnes et plus dans 5 pièces : pratiquement pas de surpeuplement.

Compte tenu de ces ajustements, on a indiqué, dans chaque tableau de ville, le nombre de logements en surpeuplement critique et le nombre de logements en surpeuplement temporairement admissible. Ces nombres ont été détaillés suivant le nombre de pièces de logements et le nombre de personnes qui les habitent; on a comparé, dans chaque cas, le nombre de logements surpeuplés au nombre total de logements d'un même nombre de pièces et le nombre de ménages vivant dans des logements surpeuplés au nombre total de ménages d'un même nombre de personnes; les pourcentages obtenus figurent respectivement en lignes et en colonnes. On a indiqué également le nombre total de logements de la ville considérée et le nombre de logements de 1 à 5 pièces (ce sont les seuls qui, d'après les normes du Secrétariat d'État à la Reconstruction et au Logement, peuvent être surpeuplés). Les logements de 1 à 5 pièces représentent d'ailleurs la presque totalité des logements (généralement plus de 95 % du total).

Les résultats que l'on obtient ainsi font ressortir l'intensité du surpeuplement suivant le nombre de pièces des logements et la grandeur des familles; mais ils ne peuvent être utilisés pour une comparaison de ville à ville; en effet, les proportions de logements de 1 à 5 pièces varient d'une ville à l'autre et les rapports, calculés sur une partie seulement des logements, ne sont pas valables en dehors de la ville considérée.

Pour obtenir des chiffres comparables, il faut rapporter le nombre de logements surpeuplés au nombre total de logements de la ville. C'est ce qui a été fait dans le tableau 50 (p. 1179).

On voit que, dans l'ensemble, ce sont les villes de plus de 50.000 habitants de la banlieue parisienne qui présentent la plus grande proportion de logements surpeuplés : 15 % des logements y sont surpeuplés de façon critique et 18 % de façon temporairement admissible : autrement dit, un logement sur 3 est surpeuplé.

Dans les villes de province, un logement sur 4 est surpeuplé et, à Paris, 3 logements sur 10.

Ces moyennes recouvrent d'assez grands écarts : c'est à Tourcoing que l'habitat est le meilleur : le nombre de logements surpeuplés est de 6 % (dont 2 % en surpeuplement critique); viennent ensuite Roubaix (moins de 9 % de logements surpeuplés),

puis Mulhouse et Strasbourg (15 %). A l'opposé, on trouve Aubervilliers (42 % des logements y sont surpeuplés, la moitié de façon critique, l'autre moitié de façon temporairement admissible); à Brest et Saint-Étienne, les résultats sont presque aussi élevés, puisque le nombre de logements surpeuplés dépasse 40 %.

Une partie importante de la population ne dispose donc pas, actuellement, de logements de taille suffisante. Il est intéressant de savoir quelles sont les catégories sociales les plus défavorisées.

*d. Surpeuplement des logements en 1954
suivant la catégorie socio-professionnelle
du chef de ménage.*

Une répartition des logements suivant le degré d'encombrement et la catégorie sociale du chef de famille a été faite pour l'ensemble du pays et pour les trois villes de Lille, Roubaix et Tourcoing. Les résultats sont donnés ci-après (tableaux 51 A et 51 B, p. 1180 et 1181).

Ce sont les catégories sociales dont les revenus sont, en général, les moins élevés qui sont le plus défavorisées au point de vue de l'habitat : un tiers des marins et pêcheurs français et un quart des salariés agricoles et des manœuvres occupent des logements surpeuplés de façon critique; il en est de même pour 22 ouvriers ou 18 agriculteurs sur 100. Parmi les industriels et les gros commerçants, 4 sur 100 seulement habitent des logements en surpeuplement critique; pour les cadres, la proportion est de 9 sur 100 et elle atteint 13 sur 100 pour les employés. Il est curieux de constater que les retraités sont bien logés, qu'ils aient appartenu au secteur public ou au secteur privé, à l'agriculture ou au milieu des affaires; les personnes en retraite préfèrent rester dans l'appartement qu'elles occupent, malgré la diminution de leurs ressources, plutôt que de déménager pour se restreindre.

Les conclusions précédentes s'appliquent à l'ensemble du pays; elles restent valables pour les trois villes du Nord de la France pour lesquelles les résultats sont connus, fait d'autant plus significatif que ces villes figurent parmi celles où la population est le moins resserrée dans les logements; il apparaît bien que, pour beaucoup de Français, le problème du logement se pose, actuellement, en termes monétaires.

TABLEAU 50

1954 : Surpeuplement des logements dans les villes de plus de 50.000 habitants (1)

Villes de plus de 100.000 habitants				Villes de province de 50.000 à 100.000 habitants				Villes de la banlieue parisienne de 50.000 à 100.000 habitants			
	Nombre de logements sur cent				Nombre de logements sur cent				Nombre de logements sur cent		
	en surpeuplement		sur-peuplés (au total)		en surpeuplement		sur-peuplés (au total)		en surpeuplement		sur-peuplés (au total)
	critique	temporairement admissible		critique	temporairement admissible		critique	temporairement admissible			
Angers.....	15,1	13,7	28,8	Aix-en-Provence.....	9,4	12,2	21,6	Argenteuil.....	15,7	16,3	32
Bordeaux.....	11,5	14,1	25,6	Amiens.....	7,8	11	18,8	Asnières.....	16,1	17,6	33,7
Brest.....	21,2	19,7	40,9	Avignon.....	10,5	11	21,5	Aubervilliers.....	21,4	20,9	42,3
Clermont-Ferrand.....	10,7	13,7	24,4	Besançon.....	12,4	12,5	24,9	Boulogne-Billancourt...	15,3	21,2	36,5
Dijon.....	12,6	12,1	24,7	Béziers (1).....	11,8	12,5	24,3	Clichy-la-Garenne.....	14,7	24,5	39,2
Grenoble.....	15,4	16,8	32,2	Bourges.....	14	13,2	27,2	Colombes.....	14,8	19,4	34,2
Le Havre.....	16,8	18,9	35,7	Caen.....	14	17,2	31,2	Courbevoie.....	14,5	17	31,5
Le Mans.....	19,1	14,1	33,2	Calais.....	13,5	10,8	24,3	Drancy.....	22,4	17,8	40,2
Lille (1).....	9,9	11,5	21,4	Cannes.....	10,4	12,3	22,7	Levallois-Perret.....	13,8	18,6	32,4
Limoges.....	16,7	15,8	32,5	La Rochelle.....	17,4	14,3	31,7	Montreuil-sous-Bois....	16,1	18,9	35
Lyon.....	15,3	19,2	34,5	Metz.....	11,7	10,6	22,3	Nanterre.....	18,7	17	35,7
Marseille.....	15,2	16,5	31,7	Montpellier.....	11,4	11,9	23,3	Neuilly-sur-Seine.....	7,9	12,6	20,5
Nancy.....	13,6	13,5	27,1	Mulhouse.....	7,1	7,4	14,5	Saint-Denis.....	16,6	21,9	38,5
Nantes.....	19,4	16,5	35,9	Nîmes.....	11,6	12,3	23,9	Saint-Maur-des-Fossés...	12,4	11,7	24,1
Nice.....	10,4	14,9	25,3	Orléans.....	13,5	14,1	27,6	Vincennes.....	11,6	19	30,6
Reims.....	12,9	14,8	27,7	Perpignan.....	10,7	10,5	21,2	Vitry-sur-Seine.....	15,6	18	33,6
Rennes.....	20,3	18,3	38,6	Poitiers.....	14,1	14,1	28,2				
Roubaix (1).....	3,4	5,2	8,6	Saint-Quentin.....	9	8,5	17,5				
Rouen.....	13,1	13,5	26,6	Tourcoing (1).....	2,2	3,9	6,1				
Saint-Étienne.....	21	19,7	40,7	Tours.....	12,3	15,7	28				
Strasbourg.....	6,8	8,2	15	Troyes.....	13,8	15,8	29,6				
Toulon.....	15,1	17,1	32,2	Versailles.....	14,8	16,3	31,1				
Toulouse.....	15	14,8	29,8	Villeurbanne.....	20,2	21,2	41,4				
Ensemble.....	9	15,4	24,4	Ensemble.....	11,7	12,5	24,2	Ensemble.....	15,3	18,5	33,8
Paris.....	11,1	18,2	29,3								

(1) Résultats du sondage au 1/20 (sauf pour Lille, Roubaix, Béziers et Tourcoing, où les résultats sont exhaustifs).

TABLEAU 51 A

1954 (1) : Surpeuplement des logements français suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Nombre total de logements (en milliers)	Nombre de logements en surpeuplement critique
<i>Agriculteurs</i>	1.761,3	17,8
dont : Propriétaires exploitants.....	1.125,4	13
<i>Salariés agricoles</i>	482,3	23,1
<i>Patrons de l'industrie et du commerce</i>	1.451,8	8,6
dont : Industriels et gros commerçants.....	195	4,2
Artisans et petits commerçants.....	1.240,6	9
Patrons pêcheurs.....	16,2	25,6
<i>Professions libérales et cadres supérieurs</i>	452,9	4,6
<i>Cadres moyens</i>	688,2	8,6
<i>Employés</i>	954,9	12,9
<i>Ouvriers</i>	3.669,8	21,8
dont : Contremaîtres et ouvriers qualifiés.....	1.784,8	20,5
Ouvriers spécialisés.....	1.078,1	22,8
Manœuvres.....	607,5	24,3
Mineurs (toutes qualifications).....	169	17,3
Marins et pêcheurs.....	30,4	31,9
<i>Personnels de service</i>	337,9	10,4
<i>Autres catégories</i>	268,7	15,3
dont : Artistes.....	26,7	8,2
Clergé.....	30,1	0,5
Armée et police.....	212	18,3
<i>Personnes non actives</i>	3.333,7	4,2
dont : Anciens agriculteurs.....	394	2,9
Retirés des affaires.....	252,5	1,7
Retraités du secteur public.....	627,7	3
Anciens salariés du secteur privé.....	728,5	3,3
ENSEMBLE	13.401,5	13,8

(1) Résultats du sondage au 1/20.

TABLEAU 51 B

Degré d'encombrement des logements dans les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing
suivant la catégorie sociale du chef de famille

Recensement de 1954 (résultats définitifs)

	Nombre total de logements	Surpeuplement		Peuple- ment normal	Sous-peuplement		Non déclaré	Indice d'encom- brement pour 100 logements (1)
		critique	tempo- rairement admissible		modéré	accentué		
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
LILLE								
Industriels et gros commerçants	1.765	2,2	3,6	32,8	30,9	28,5	2	— 53,6
Cadres supérieurs et professions libérales	3.474	2,8	6,5	37,5	27,8	24,2	1,2	— 42,7
Cadres moyens	5.019	7	10,5	45	23,7	12	1,8	— 18,2
Petits commerçants	7.085	6,2	9,4	41,6	26	13,5	3,3	— 23,9
Employés	7.675	9,8	13,2	46,1	21,5	6,6	2,8	— 5,1
Ouvriers qualifiés	11.633	17	16,8	44,2	13,4	4,2	4,4	+ 16,2
Ouvriers spécialisés et manœuvres	9.794	19,8	17	40,4	14,1	2	6,7	+ 20,7
Retirés des affaires	1.378	1	3,6	35,4	42,9	13,4	3,7	— 51,7
Anciens salariés (secteurs public et privé)	8.462	2	6,9	43,1	34,1	8,2	5,7	— 33,4
ENSEMBLE	67.486	9,9	11,5	42,5	23	8,6	4,5	— 10,2
ROUBAIX								
Industriels et gros commerçants	1.014	0,8	1,2	23,2	28,6	45,5	0,7	— 72,1
Cadres supérieurs et professions libérales	1.272	1,1	2,2	23,3	30,0	42,7	0,7	— 69,4
Cadres moyens	2.404	1,7	4,0	28,7	32,4	32,3	0,9	— 59,0
Petits commerçants	4.092	2,2	4,1	29,4	30,7	32,4	1,2	— 56,8
Employés	3.652	2,0	4,9	34,1	31,8	26,3	0,9	— 51,2
Ouvriers qualifiés	7.291	4,6	7,4	37,5	29,7	18,9	1,9	— 36,6
Ouvriers spécialisés et manœuvres	8.514	6,8	8,3	36,5	28,8	15,9	3,7	— 29,6
Retirés des affaires	599	0,3	1,0	18,9	33,9	43,9	2,0	— 76,5
Anciens salariés (secteurs public et privé)	5.070	0,5	1,6	20,5	40,7	35,3	1,4	— 73,9
ENSEMBLE	37.654	3,4	5,2	30,9	31,8	26,7	2,0	— 49,9
TOURCOING								
Industriels et gros commerçants	797	1,0	0,9	22,3	28,9	45,9	1,0	— 72,9
Cadres supérieurs et professions libérales	1.015	1,0	1,8	25,8	33,2	37,2	1,0	— 67,6
Cadres moyens	1.997	1,1	2,7	26,3	34,3	34,8	0,8	— 65,3
Petits commerçants	2.651	1,9	4,0	29,2	31,7	32,3	0,9	— 58,1
Employés	3.114	2,0	4,2	29,3	32,9	30,6	1,0	— 57,3
Ouvriers qualifiés	4.695	3,0	5,6	33,4	32,8	24,2	1,0	— 48,4
Ouvriers spécialisés et manœuvres	5.515	4,4	5,9	32,6	31,5	23,7	1,9	— 44,9
Retirés des affaires	418	0,2	1,0	16,3	36,1	45,4	1,0	— 80,3
Anciens salariés (secteurs public et privé)	3.741	0,4	1,7	16,5	35,2	45,0	1,2	— 78,1
ENSEMBLE	26.592	2,2	3,9	27,3	33,0	32,3	1,3	— 59,2

(1) Différence, pour 100 logements au total, entre les nombres de logements surpeuplés et sous-peuplés.

QUATRIÈME PARTIE

LE CONFORT DE L'HABITATION

La connaissance des variations des nombres d'immeubles, de logements et de pièces d'habitation comparées à l'évolution de la population en France ne suffit pas, de loin, à apprécier les conditions de l'habitat; encore faut-il avoir des données sur l'équipement des locaux, leur âge, leur entretien.

Malheureusement, les renseignements statistiques sont très rares à cet égard. En ce qui concerne les immeubles, les renseignements les plus anciens s'appliquent aux matériaux de couverture; il faut attendre ensuite l'enquête de l'Administration des Contributions directes de 1941-1942 pour avoir quelques précisions sur l'état d'entretien des maisons et leur équipement, dans un certain nombre

d'agglomérations; les recensements de 1946 et 1954 apportent chacun quelques enseignements, le premier sur le confort des immeubles, le second sur leur âge.

Pour les logements, la statistique est encore plus récente; à part quelques informations tirées de l'enquête du Ministère du Travail de 1906 sur l'habitation ouvrière, il faut se reporter aux deux derniers recensements pour avoir des aperçus sur le confort des locaux d'habitation.

Les renseignements disponibles vont être analysés dans les deux chapitres qui suivent, relatifs respectivement au confort des immeubles et à celui des logements.

CHAPITRE PREMIER

LE CONFORT DES IMMEUBLES

1° AGE DES IMMEUBLES

Les premiers renseignements sur l'âge des immeubles français sont fournis par l'enquête sur la propriété bâtie effectuée pendant la dernière guerre; malheureusement cette enquête, on l'a vu, ne porte que sur les agglomérations de plus de 30.000 habitants et sur les régions rurales. La question a été posée au dernier recensement de 1954, dont le

dépouillement est actuellement en cours; les résultats relatifs à l'âge des immeubles ne sont pas encore tous connus.

a. D'après l'enquête de 1941-1942

Les renseignements tirés de l'enquête de 1941-1942 figurent dans les tableaux ci-après :

TABLEAU 52 A

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie dans les agglomérations de plus de 30.000 habitants

Age et confort des immeubles

	Age			État — Immeu- bles en mauvais état exté- rieur	Matériaux de couverture		Confort des immeubles			
	moyen (années)	Immeubles ayant			Immeubles converts en		sans aucun confort	Immeubles		
		moins de 20 ans	plus de 95 ans	tuiles	ardoises	ayant eau et électri- cité		ayant eau, gaz, électri- cité et tout-à- l'égout		
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).....	86	20	59	17	98	—	24	56	34	6
Albi (Tarn).....	58	28	18	11	98	—	4	70	6	3
Alès (Gard).....	72	26	39	12	97	—	6	60	5	2
Angers (Maine-et-Loire).....	67	23	26	19	3	88	—	72	3	1
Angoulême (Charente).....	67	24	28	13	95	1	6	51	1	—
Arras (Pas-de-Calais).....	31	67	12	8	47	28	3	78	23	8
Avignon (Vaucluse).....	68	27	35	12	96	—	4	54	18	6
Bayonne (Basses-Pyrénées).....	67	33	37	5	88	1	2	85	64	14
Belfort (Territoire de).....	42	43	7	8	85	8	1	90	58	11
Besançon (Doubs).....	67	28	32	10	84	2	4	73	39	9
Béziers (Hérault).....	65	23	23	11	97	1	—	79	46	6
Bordeaux (Gironde).....	60	28	19	14	84	1	4	73	5	2
Bourges (Cher).....	67	23	25	10	21	71	3	73	5	2
Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).....	34	47	2	10	96	1	1	91	—	—
Caen (Calvados).....	65	38	38	9	50	24	6	74	21	9
Cannes (Alpes-Maritimes).....	45	41	8	8	94	—	6	85	63	23
Carcassonne (Aude).....	69	19	23	8	99	—	2	85	58	9
Châlons-sur-Marne (Marne).....	57	34	22	10	80	6	7	66	6	3
Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).....	60	31	26	10	93	1	3	74	31	11
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).....	48	19	23	11	93	3	2	88	41	13
Dijon (Côte-d'Or).....	46	40	12	9	78	8	4	72	34	12
Douai (Nord).....	53	31	16	8	86	1	3	32	7	3
Dreux (Eure-et-Loir).....	66	32	35	15	70	18	4	82	13	4
Grenoble (Isère).....	52	35	17	14	89	4	2	83	43	7
Le Mans (Sarthe).....	59	30	18	10	15	77	—	77	3	1
Lens (Pas-de-Calais).....	15	100	—	5	89	1	1	71	4	—
Lille (Nord).....	54	26	11	11	68	2	2	53	9	3
Limoges (Haute-Vienne).....	54	36	20	14	61	29	—	73	9	4
Lyon (Rhône).....	58	29	18	12	88	1	3	83	27	4
Marseille (Bouches-du-Rhône).....	62	31	25	15	94	—	4	86	39	5
Montargis (Loiret).....	57	35	22	10	68	24	5	25	1	1

TABLEAU 52 A (Suite et fin)

	Âge		État Immeu- bles en mauvais état exté- rieur	Matériaux de couverture		Confort des immeubles				
	Immeubles ayant			Immeubles couverts en		sans aucun confort	ayant eau et électri- cité	ayant eau, gaz, électri- cité et tout-à- l'égout	tout confort	
	moyen	moins de 20 ans	plus de 95 ans	tuiles	ardoises					
	(années)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
Montauban (Tarn-et-Garonne).....	63	33	24	13	95	1	11	51	8	2
Môntluçon (Allier).....	50	35	14	11	85	10	3	67	52	10
Montpellier (Hérault).....	72	21	32	10	94	1	—	78	63	15
Nancy (Meurthe-et-Moselle).....	51	35	16	9	84	2	2	88	80	1
Narbonne (Aude).....	70	22	28	14	98	—	13	24	33	4
Nevers (Nièvre).....	63	24	22	11	48	42	6	65	9	3
Nice (Alpes-Maritimes).....	45	41	10	11	87	—	5	84	69	25
Nîmes (Gard).....	74	21	37	9	97	—	20	58	2	1
Orléans (Loiret).....	68	25	33	9	26	53	2	81	8	5
Pau (Basses-Pyrénées).....	54	34	15	9	43	42	6	60	49	17
Périgueux (Dordogne).....	66	30	17	15	78	11	—	76	10	5
Perpignan (Pyrénées-Orientales).....	54	44	25	10	94	—	5	70	56	11
Poitiers (Vienne).....	72	21	33	12	50	42	3	79	7	3
Reims (Marne).....	36	59	4	10	59	19	7	83	25	11
Rennes (Ille-et-Vilaine).....	46	49	17	9	6	87	7	69	34	12
Roanne (Loire).....	49	31	9	11	89	1	2	78	8	3
Roubaix (Nord).....	58	18	10	15	77	1	2	57	7	4
Rouen (Seine-Maritime).....	68	24	29	10	28	56	3	45	5	2
Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).....	49	44	15	5	5	79	4	74	38	9
Saint-Étienne (Loire).....	66	21	23	22	90	1	2	66	42	5
Saint-Quentin (Aisne).....	32	69	3	8	30	39	8	51	6	3
Sète (Hérault).....	69	16	21	6	96	—	17	43	35	4
Tarbes (Hautes-Pyrénées).....	50	41	14	7	49	30	3	48	1	—
Toulon (Var).....	55	34	18	11	96	—	3	86	46	7
Toulouse (Haute-Garonne).....	55	35	9	7	96	—	3	67	1	1
Tours (Indre-et-Loire).....	58	30	17	12	14	70	—	75	4	1
Troyes (Aube).....	58	35	24	13	86	4	4	75	26	8
Valence (Drôme).....	67	27	30	20	95	—	4	75	11	4
Valenciennes (Nord).....	55	29	16	11	76	5	2	61	2	1
Versailles (Seine-et-Oise).....	64	39	24	11	56	10	1	94	8	5
Moyennes.....	57	32	19	12	72	15	4	69	20	5
Paris.....	73	7	27	19	17	2				

TABLEAU 52 c (1)

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie dans les communes rurales. — Confort des immeubles

	Nombre d'im- meubles recensés (milliers)	Âge des immeubles			Matériaux de construction			Matériaux de couverture			Matériaux du sol					Confort des immeubles			
		Âge moyen en 1940 (années)	Immeubles ayant en 1940		Immeubles construits en			Immeubles couverts de			Immeubles dont le sol est en					Immeubles			
			plus de 100 ans	moins de 20 ans	briques	pierres	autres maté- riaux	tuiles	ardoises	autres maté- riaux	bois	dallage	ciment	terre	autres maté- riaux	sans aucun confort	distance moyenne des im- meubles au point d'eau (mètres)	ayant l'eau et l'élec- tricité	ayant l'eau, l'élec- tricité et le chauf- fage
			%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Région alpestre.....	17,1	122	70	7	1	83	16	68	22	10	68	8	16	8	-	13	21	33	2
Bassin parisien.....	13,2	121	64	4	5	87	8	80	18	2	12	81	7		21	20	32	4	
Bretagne.....	17,6	95	42	13	-	93	7	12	78	10	34	6	14	45	1	52	35	1	-
Centre occidental.....	13,5	104	50	10	-	95	5	56	39	5	57	24	12	5	2	31	35	5	-
Centre oriental.....	14,1	98	45	11	-	85	15	77	18	5	60	14	13	12	1	23	35	18	2
Centre septentrional.....	20,3	118	63	5	6	90	4	78	20	2	17	72	2	9	-	23	25	13	2
Est.....	11,5	120	67	8	17	76	7	95	1	4	72	25	2	1	-	14	25	16	-
Littoral méditerranéen occid.	14,2	109	56	10	1	96	3	94	5	1	5	38	21	31	5	10	31	18	-
Normandie.....	6,9	137	84	2	18	65	17	32	53	15	11	68	14	6	1	51	31	8	1
Nord.....	18	84	37	27	57	19	24	54	43	3	31	62	5	1	1	19	32	18	3
Nord-Est.....	10	122	70	9	15	67	18	75	24	1	61	34	2	2	1	22	25	17	1
Arrière-pays de l'Ouest.....	21,4	119	61	5	4	90	6	31	68	1	14	71	7	8	-	47	(1)	7	1
Ouest atlantique.....	17,1	113	57	6	-	99	1	83	17	-	33	40	15	10	2	35	26	5	-
Sud.....	16,7	121	69	6	11	83	6	72	28	-	47	28	20	3	2	31	35	7	-
Sud-Est.....	17	120	70	9	-	90	10	82	5	13	17	48	(*)	19	16	29	30	18	2
Sud-Ouest.....	16,8	115	62	8	12	79	9	87	11	2	55	37	3	4	1	25	29	8	1
ENSEMBLE.....	245,4	113	59	9	9	82	9	67	29	4	36	42	9	11	2	28	29	14	1,2

(*) Seules quelques régions ont fourni les statistiques demandées.

(1) Voir tableau 52 B, p. 1186 et 1187.

TABLEAU

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie

	Âge des immeubles			État d'entretien extérieur		
	Âge moyen (années)	Nombre d'immeubles sur cent ayant en 1942		Nombre d'immeubles sur cent dont l'état est		
		plus de 90 ans	moins de 25 ans	bon	convenable	mauvais
1 ^{er} Le Louvre.....	107	74	1	11	70	19
2 ^e La Bourse.....	105	74	1	9	61	30
3 ^e Le Temple.....	107	76	1	8	63	29
4 ^e L'Hôtel de Ville.....	104	73	1	13	63	24
5 ^e Le Panthéon.....	94	56	3	12	62	26
6 ^e Le Luxembourg.....	93	55	3	13	67	20
7 ^e Le Palais Bourbon.....	80	35	5	20	67	13
8 ^e L'Élysée.....	80	26	3	23	69	8
9 ^e L'Opéra.....	90	40	1	15	67	18
10 ^e L'Enclos Saint-Laurent.....	91	45	2	11	64	25
11 ^e Popincourt.....	85	38	3	11	61	28
12 ^e Reuilly.....	68	19	7	16	62	22
13 ^e Les Gobelins.....	64	17	11	20	62	18
14 ^e L'Observatoire.....	63	14	7	19	65	16
15 ^e Vaugirard.....	60	16	12	21	65	14
16 ^e Passy.....	54	6	15	35	57	8
17 ^e Les Batignolles.....	66	12	8	18	69	13
18 ^e La Butte Montmartre.....	72	20	5	13	64	23
19 ^e Les Buttes Chaumont.....	63	15	12	24	57	19
20 ^e Ménilmontant.....	70	24	10	19	57	24
TOTAL.....	73	27	7	18	63	19

(2) Voir tableau 52 c, p. 1185.

52 B (2)

à Paris. — Age et confort des immeubles

	État d'entretien intérieur			Matériaux de couverture				Confort des immeubles						
	Nombre d'immeubles sur cent dont l'état est			Nombre d'immeubles sur cent couverts en				Nombre d'immeubles sur cent ayant						
	bon	convenable	mauvais	ardoises	tuiles	zinc	autres	eau courante	gaz de ville	électricité	tout-à-l'égout	chauffage central	ascenseur	vide-ordures
1 ^{er} Le Louvre.....	11	70	19	2	8	37	53	99,5	99,5	99,8	97,2	21,2	17,1	0,3
2 ^e La Bourse.....	8	64	28	2	7	39	52	99,7	99,1	99,3	95,2	17,6	14,4	0,6
3 ^e Le Temple.....	8	63	29	2	9	37	52	99,5	99,0	99,0	94,0	10,6	7,1	0,2
4 ^e L'Hôtel de Ville.....	12	64	24	2	12	28	58	99,2	99,0	98,8	93,2	13,6	6,5	—
5 ^e Le Panthéon.....	12	63	25	2	15	35	48	99,4	97,6	98,1	94,7	14,7	7,8	—
6 ^e Le Luxembourg.....	14	67	19	2	9	36	53	99,8	99,3	99,3	96,6	28	17,4	0,2
7 ^e Le Palais Bourbon.....	19	69	12	4	6	29	61	99,8	98,8	99,4	97,2	48,7	36,6	0,1
8 ^e L'Élysée.....	23	70	7	4	2	34	60	99,8	99,0	99,8	98,9	62	58,0	0,1
9 ^e L'Opéra.....	14	70	16	2	3	47	48	100	99,4	99,6	98,0	33,2	24,2	—
10 ^e L'Enclos Saint-Laurent.....	11	66	23	1	7	5	87	99,0	98,6	99,5	91,6	12,4	6,8	—
11 ^e Popincourt.....	11	62	27	1	11	46	42	99,0	98,0	98,8	93,2	8,1	4,4	—
12 ^e Reuilly.....	16	64	20	2	19	35	44	97,7	96,8	98,2	90,7	20,0	10,0	—
13 ^e Les Gobelins.....	21	63	16	3	37	24	36	95,1	94,4	95,1	90,4	18,8	3,0	—
14 ^e L'Observatoire.....	19	67	14	2	27	30	41	99,0	98,0	97,0	94,0	19,9	8,0	0,3
15 ^e Vaugirard.....	21	67	12	2	26	23	49	98,4	97,2	97,3	95,2	26,4	13,9	0,9
16 ^e Passy.....	36	57	7	6	6	20	68	99,7	98,7	99,1	97,8	73,6	41,1	0,2
17 ^e Les Batignolles.....	19	70	11	2	7	38	53	99,0	97,9	99,0	96,1	36,0	24,7	0,2
18 ^e La Butte Montmartre.....	13	65	22	1	11	56	32	96,6	95,0	97,1	93,6	11,9	5,2	—
19 ^e Les Buttes Chaumont.....	24	57	19	2	30	37	31	96,6	95,5	97,7	94,4	19,1	34,2	—
20 ^e Ménilmontant.....	19	59	22	1	32	41	26	89,0	90,5	95,7	88,3	12,5	3,3	—
TOTAL.....	18	64	18	2	17	36	45	97,6	96,8	98,0	94,1	26,3	14,7	0,2

A l'époque de l'enquête, c'est-à-dire il y a une quinzaine d'années, l'âge moyen des immeubles dans les agglomérations de plus de 30.000 habitants était de 57 ans; il était à Paris de 73 ans; 19 % des immeubles en province et 27 % à Paris dataient de plus de 95 ans; un tiers seulement des immeubles de province et 7 % des immeubles parisiens avaient été construits postérieurement à 1920.

Les villes où les immeubles sont très anciens sont généralement situées dans le Midi de la France.

L'âge moyen des immeubles était, vers 1940, de 86 ans à Aix-en-Provence, de 74 ans à Nîmes, de 72 ans à Alès et Montpellier, alors qu'à Arras, il était de 31 ans, de 32 ans à Saint-Quentin et de 36 ans à Reims.

C'est le centre de Paris qui est évidemment le plus ancien et les immeubles n'ont pas été souvent reconstruits; les quartiers périphériques sont de construction relativement plus récente; la statistique reflète bien la croissance de la capitale.

Dans les communes rurales, les maisons sont encore plus vieilles que dans les villes; l'âge moyen était de 113 ans vers 1940, c'est-à-dire 130 ans actuellement; 60 maisons sur 100 ont plus de 115 ans et 9 sur 100 seulement moins de 35 ans.

b. D'après le recensement de 1954

Seuls sont actuellement disponibles les tableaux du recensement de 1954 relatifs à l'âge des immeubles dans les villes de plus de 50.000 habitants : les renseignements figurent en annexe, par ville, et le graphique 17 donne la répartition des immeubles d'après la période d'achèvement de la construction pour les grands groupes de villes.

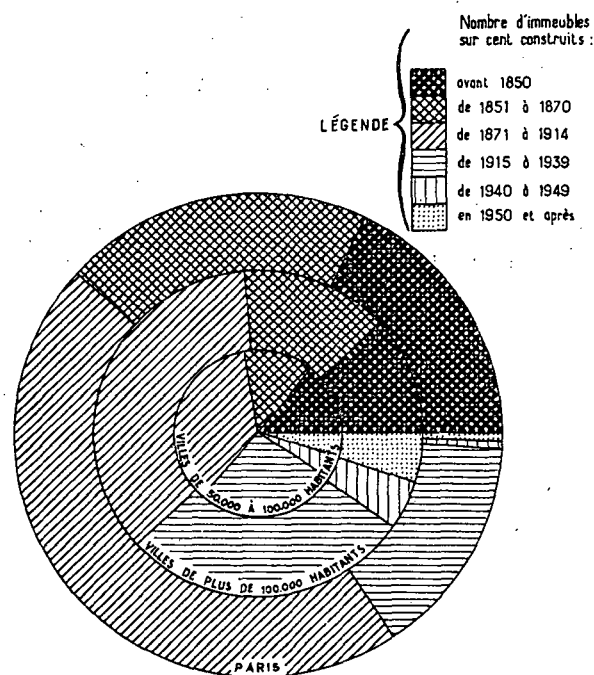
Cette répartition est très variable d'une ville à l'autre, comme le montrent les tableaux 53 A à 53 C, p. 1189 à 1191.

Ce sont les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants qui possèdent, après Paris, le plus grand nombre d'immeubles anciens : 18 % des immeubles à Paris datent de plus d'un siècle, 11 % dans les villes de plus de 100.000 habitants et 14 % dans les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants; dans ce dernier groupe, Aix-en-Provence détient le record du nombre d'immeubles anciens : 39 immeubles sur 100 ont été construits avant 1850 (et probablement, même bien antérieurement à cette date); viennent ensuite Versailles (dont un bon nombre d'immeubles datent du XVII^e et du XVIII^e siècles), puis Avignon, Poitiers et Orléans; dans le groupe des villes de plus de 100.000 habi-

tants c'est Rouen qui possède le plus grand nombre de vieux immeubles : 26 immeubles sur 100, en 1954, avaient été construits avant 1850. Bordeaux suit Rouen, avec 19 immeubles sur 100 qui datent de plus d'un siècle.

GRAPHIQUE 17

1954. Répartition des immeubles français suivant l'année d'achèvement de la construction par catégorie de communes



Les immeubles les plus récents se trouvent dans les villes qui ont subi d'importantes destructions pendant la dernière guerre : à Brest, la majorité des immeubles existants ont été reconstruits depuis la guerre; les proportions sont de 40 % au Havre, 31 % à Caen, 21 % à Calais.

A Paris, les résultats du recensement de 1954 confirment ceux de l'enquête de 1941-1942; on note néanmoins un rajeunissement appréciable des immeubles entre ces deux dates : 18 % des immeubles datent actuellement de plus d'un siècle, contre 27 % en 1941-1942 (aux différences de définition près). Le nombre d'immeubles construits depuis 1940 ne représente que 1 % du total (contre 4 % à Lyon et 5 % à Marseille).

TABLEAU 53 A

1954 : Répartition des immeubles selon l'âge (1)

Villes de plus de 100.000 habitants

Villes	Nombre total d'immeubles (milliers)	Nombre d'immeubles sur cent construits (2)					
		en 1850 et avant	de 1851 à 1870	de 1871 à 1914	de 1915 à 1939	de 1940 à 1949	en 1950 et après
Angers.....	15	18,4	19,2	35,1	20,1	2,5	4,7
Bordeaux.....	43,4	18,7	20	43,7	14,7	1,3	1,6
Brest.....	14,4	2,9	4,8	17,4	24,9	32,2	17,8
Clermont-Ferrand.....	15,2	14,1	6,2	14,7	54,9	4,5	5,6
Dijon.....	14,2	11,6	9,2	30,1	39,9	3	6,2
Grenoble.....	7,1	12,8	9,9	31,9	37	3,2	5,2
Le Havre.....	19,8	4,1	10,4	28,7	27	15,8	14
Le Mans.....	23,6	11,9	15,1	31,6	30,6	4,3	6,5
Lille.....	33,5	14,6	18,7	48,5	14,6	1,3	2,3
Limoges.....	14,6	12,3	11,3	33,7	33,3	3,7	5,7
Lyon.....	23	16,9	18,4	39,1	21,6	1,9	2,1
Marseille.....	71,5	10,1	18,3	36,9	29,5	2,7	2,5
Nancy.....	12,7	12,6	10	48,1	26,6	1,1	1,6
Nantes.....	29,7	7	10,4	31,5	36,2	7,4	7,5
Nice.....	19,9	5,8	8,2	36,2	40,6	4,6	4,6
Reims.....	18,3	1,7	5,2	33,5	53,1	2,6	3,9
Rennes.....	16	10,9	7,6	25,2	43,3	9,8	10,2
Roubaix.....	32,5	7,3	24,3	55,3	10,8	0,3	2
Rouen.....	16,8	26	21,7	30,9	15,4	3	3
Saint-Étienne.....	12,1	16,3	20,6	33,8	21,7	3,5	4,1
Strasbourg.....	16,6	11,6	8,8	36,9	30,9	6,4	5,4
Toulon.....	16	10,3	11,8	32,9	34,4	4,6	6
Toulouse.....	36,7	10,5	15,9	29,4	31,5	6,8	5,9
ENSEMBLE.....	522,6	11,5	14,8	35,9	28,2	4,7	4,9
Paris.....	83	17,6	20,9	45,8	14,7	0,4	0,6

(1) Immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

(2) On a supposé que les immeubles dont l'âge n'avait pas été déclaré se répartissaient de la même manière que l'ensemble des autres immeubles.

TABLEAU 53 B

1954 : Répartition des immeubles selon l'âge (1)

Villes de province de 50.000 à 100.000 habitants

Villes	Nombre total d'immeubles (milliers)	Nombre d'immeubles sur cent construits (2)					
		en 1850 et avant	de 1851 à 1870	de 1871 à 1914	de 1915 à 1939	de 1940 à 1949	en 1950 et après
Aix-en-Provence.....	7,5	39,4	16,1	16	19,9	4,3	4,3
Amiens.....	25,2	6,1	13,3	54,2	18,9	4,5	3
Avignon.....	10,8	26,3	14,1	24,5	25,5	4,8	4,8
Besançon.....	6,8	24,4	12,7	24,3	30,2	2,4	6
Béziers.....	9,2	13,9	20,6	32,8	25,5	3,9	3,3
Bourges.....	9,7	19,1	18,9	33,2	23,5	2,1	3,2
Caen.....	9,8	11,8	7,4	14,8	35,1	16,9	14
Calais.....	14,4	2,3	14,8	47,1	14,7	12,1	9
Cannes.....	6,7	5,4	10,9	37,9	36,2	4,1	5,5
La Rochelle.....	11,2	15,9	9,3	28,3	31,4	8,3	6,8
Metz.....	7	17,8	13,8	29,4	28,8	3,5	6,7
Montpellier.....	11,4	21,4	18,5	30,9	21,8	3,2	4,2
Mulhouse.....	11,7	7,7	18,3	45,7	22,9	1,4	4
Nîmes.....	12	19,9	20,4	25,4	25,8	4,2	4,3
Orléans.....	11,5	25,5	13,9	32	21,9	2,5	4,2
Perpignan.....	10,6	16,4	10,3	20,7	38,6	6,7	7,3
Poitiers.....	8,7	25,5	18,4	27,4	19,6	4,2	4,9
Saint-Quentin.....	14	0,7	3,2	27,7	65,9	0,6	1,9
Tourcoing.....	24,4	5,5	15,2	57,1	16,5	0,6	5,1
Tours.....	13,8	14,3	11,2	44,5	24,3	2,4	3,3
Troyes.....	8,3	21,1	13,4	33	26,8	2,4	3,3
Versailles.....	6,1	29,1	9,9	26,9	29,4	1,9	2,8
Villeurbanne.....	7,7	1,4	5,2	41,6	46	3,8	2
ENSEMBLE.....	258,5	14,1	13,6	36,2	27	4,3	4,8

(1) Immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

(2) On a supposé que les immeubles dont l'âge n'avait pas été déclaré se répartissaient de la même manière que l'ensemble des autres immeubles.

TABLEAU 53 c

1954 : Répartition des immeubles parisiens selon l'âge

Arrondissement	Nombre total d'immeubles (1)	Nombre d'immeubles sur cent construits (2)					
		en 1850 et avant	de 1851 à 1870	de 1871 à 1914	de 1915 à 1939	de 1940 à 1949	en 1950 et après
1 ^{er}	1.541	65,8	21,9	10,9	1,4	-	-
2 ^e	1.712	64,8	15,6	16,6	2,8	0,1	0,1
3 ^e	1.960	68,6	17,4	11,3	2,5	0,1	0,1
4 ^e	1.843	65,3	14,4	16,2	3,0	0,4	0,7
5 ^e	2.693	34,9	23,4	35,3	6,0	0,2	0,2
6 ^e	2.490	47,6	19,1	27,8	4,9	0,2	0,4
7 ^e	2.793	28,3	18,1	43,0	9,7	0,3	0,6
8 ^e	3.081	13,8	33,7	44,4	7,2	0,4	0,5
9 ^e	3.209	25,2	36,5	34,5	3,7	-	0,1
10 ^e	3.056	30,0	32,2	32,7	4,6	0,2	0,3
11 ^e	4.796	19,2	27,7	46,2	6,5	0,2	0,2
12 ^e	4.258	11,1	21,3	51,9	14,6	0,5	0,6
13 ^e	5.146	8,8	17,8	49,1	22,2	1,1	1,0
14 ^e	5.621	6,6	17,7	57,6	17,2	0,3	0,6
15 ^e	6.754	7,6	15,2	53,6	22,4	0,5	0,7
16 ^e	7.001	3,8	10,0	59,2	23,9	1,0	2,1
17 ^e	6.584	7,6	21,5	56,4	13,9	0,3	0,3
18 ^e	6.619	8,9	23,7	52,8	13,6	0,3	0,7
19 ^e	4.834	7,8	20,2	47,5	23,2	0,4	0,9
20 ^e	7.036	7,3	21,3	45,1	25,1	0,6	0,6
Paris.....	83.027	17,6	20,9	45,8	14,7	0,4	0,6

(1) Immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

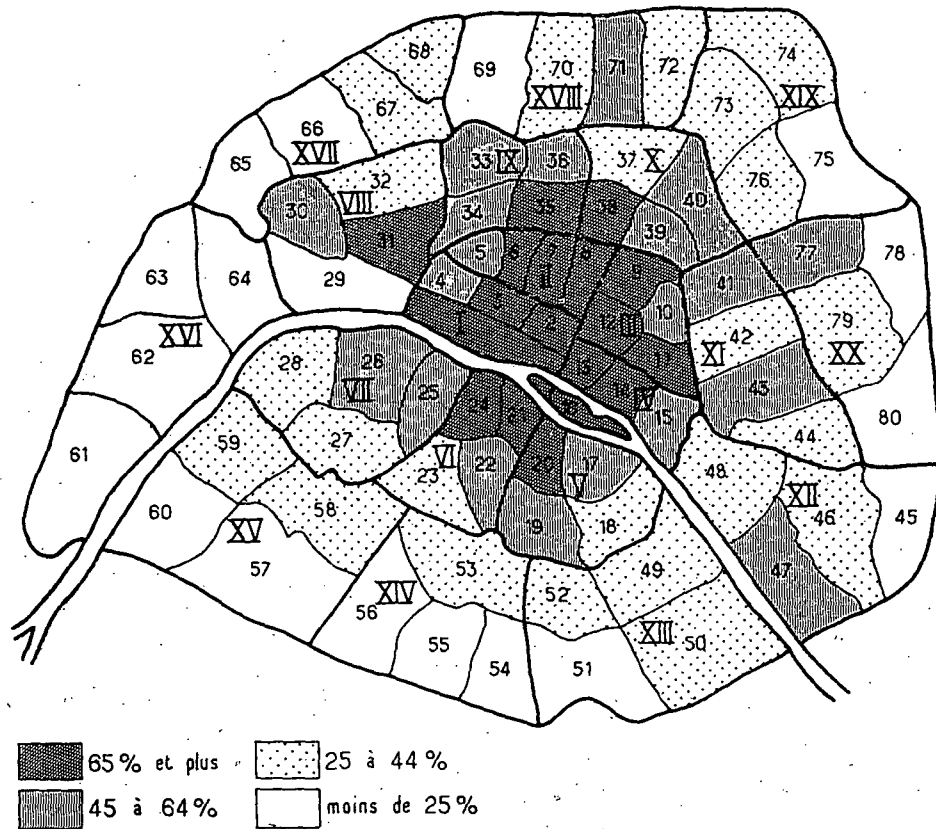
(2) On a supposé que les immeubles dont l'âge n'avait pas été déclaré se répartissaient de la même manière que l'ensemble des autres immeubles.

Les conclusions sur la croissance des divers arrondissements parisiens formulées ci-dessus à propos de l'enquête de 1941-1942 restent valables

en 1954; elles sont reflétées par le graphique 18, qui montre bien l'extension de Paris vers la périphérie.

GRAPHIQUE 18

1954 : Age des immeubles collectifs à Paris :
nombre d'immeubles sur cent construits avant 1871 dans chaque quartier



Il faudrait y ajouter les renseignements sur le développement de la banlieue parisienne, mais ceux-ci ne sont pas encore disponibles.

2° ÉTAT D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

L'enquête de 1941-1942 a fait connaître l'état d'entretien extérieur des immeubles dans les agglomérations étudiées; il apparaît (cf. le tableau 52 A) que 12 % des immeubles étaient en mauvais état extérieur dans les grandes agglomérations et 19 % à Paris; c'est à Bayonne, Lens et Saint-Brieuc qu'on trouvait, proportionnellement, le moins grand nombre d'immeubles en mauvais

état (5 % du total) et à Saint-Étienne qu'il s'en rencontrait le plus (22 %).

À Paris, on connaît, non seulement l'état extérieur, mais aussi l'état intérieur des immeubles; la proportion d'immeubles en mauvais état intérieur est pratiquement la même que celle des immeubles en mauvais état extérieur, ce qui ne saurait surprendre; dans quelques arrondissements (comme le 8^e, le 12^e, le 14^e) il existe pourtant moins d'immeubles mal entretenus à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce sont, de façon générale, les immeubles anciens qui sont le moins bien entretenus, mais il se présente des exceptions, comme en fait foi le tableau suivant :

TABLEAU 54

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie à Paris

1° Répartition des immeubles suivant l'état d'entretien extérieur et intérieur dans chaque groupe d'âges

Age des bâtiments	Nombre d'immeubles (milliers)	Nombre d'immeubles sur cent dont							
		l'état d'entretien extérieur est				l'état d'entretien intérieur est			
		bon	convenable	mauvais	ensemble	bon	convenable	mauvais	ensemble
Jusqu'à 1880.....	48	9	64	27	100	9	66	25	100
De 1881 à 1914.....	27,6	22	68	10	100	22	69	9	100
De 1915 à 1926.....	2,7	43	52	5	100	43	52	5	100
De 1927 à 1940.....	6	67	31	2	100	66	32	2	100
ENSEMBLE.....	84,3	18	63	19	100	18	64	18	100

2° Répartition des immeubles suivant l'âge dans chaque groupe défini par l'état d'entretien extérieur et intérieur

âge des bâtiments	Nombre d'immeubles sur cent dont					
	l'état d'entretien extérieur est			l'état d'entretien intérieur est		
	bon	convenable	mauvais	bon	convenable	mauvais
Jusqu'à 1880.....	27	58	81	27	58	82
De 1881 à 1914.....	39	35	17	39	35	16
De 1915 à 1926.....	8	3	1	8	3	1
De 1927 à 1940.....	26	4	1	26	4	1
ENSEMBLE.....	100	100	100	100	100	100

9 immeubles de plus de 60 ans en 1940 sur 100 sont bien entretenus à Paris et 64 le sont convenablement; parmi les immeubles de moins de 15 ans en 1940, 5 sur 100 étaient mal entretenus.

L'enquête est muette sur l'état d'entretien des maisons rurales; il y a lieu de penser que, bien souvent, l'état en est défectueux.

3° MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le renseignement n'existe que pour les communes rurales (voir tableau 52 c); la plupart des maisons sont construites en pierre, sauf dans le Nord, où la brique domine et en Normandie où une maison sur cinq environ est faite de briques.

En ce qui concerne les *matériaux du sol*, on observe une assez grande diversité suivant les régions : le dallage est souverain dans le Bassin parisien et l'arrière-pays de l'Ouest; le bois est généralement utilisé en montagne, où il est abondant; les sols en ciment ne sont pas rares dans le Midi, car ils apportent l'été un peu de fraîcheur;

en Bretagne, 45 % des maisons rurales ont encore un sol en terre (ces résultats sont tous tirés de l'enquête de 1941-1942).

On est renseigné depuis plus longtemps sur les *matériaux de couverture* des maisons : à l'époque prise pour origine de cette étude, une maison française sur cinq était encore couverte de chaume; les autres étaient couvertes en tuiles, ardoises, zinc (3). En 1861, les rédacteurs du recensement ont observé une légère régression du nombre proportionnel de toits de chaume sur les résultats de 1856 : ils notent que « la couverture en chaume a à peu près disparu dans 25 départements dont les uns, comme la Seine, la Loire et le Rhône, ont un caractère particulièrement industriel et les autres, comme le Bas-Rhin, la Meurthe, la Meuse et la plus grande partie des départements du Midi se servent presque exclusivement de tuiles ». Mais dans les Hautes-Alpes et la

(3) Cf. recensement de 1856, p. xxii.

Savoie, 45 % des maisons étaient encore couvertes en chaume en 1861 et 83 maisons sur 100 dans la Manche.

Le chaume a pratiquement disparu des toitures en France; c'est la tuile ou l'ardoise qui domine, suivant les régions; l'ardoise est surtout employée en Bretagne et dans le Val de Loire, la tuile dans le Midi et l'Est du pays; dans les villes, on a souvent recouru au zinc (un tiers des toits de Paris sont recouverts de zinc).

4° L'ÉQUIPEMENT DES IMMEUBLES EN ÉLÉMENTS DE CONFORT

Trois sources d'information apportent quelques précisions sur l'équipement des immeubles français en matière de confort : l'enquête sur la propriété bâtie de 1941-1942 et les deux derniers recensements de population.

a. Enquête sur la revision de la propriété bâtie en 1941-1942

L'enquête des contributions directes porte, rappelez-le, sur les agglomérations et ne peut donc être rapprochée du recensement de 1946 qui traite des villes; les renseignements qui figurent dans l'enquête ne sont d'ailleurs pas tout à fait de même nature que ceux donnés dans le recensement.

On a distingué, en 1941-1942 (voir tableau 52 A) :

a. *Les immeubles sans aucun confort* qui représentent, en moyenne, 4 % du total considéré pour les grandes agglomérations, l'éventail étant assez ouvert : 1 immeuble sur 4 est dépourvu de tout confort à Aix-en-Provence, alors que, dans de nombreuses agglomérations, il n'existe aucun immeuble dans ce cas (ex. : Angers, Béziers, Le Mans, Limoges, Montpellier, Périgueux, Tours).

b. *Les immeubles ayant au moins l'eau et l'électricité*, soit 69 % du total; les extrêmes sont de 24 % seulement à Narbonne et 94 % à Versailles.

c. *Les immeubles ayant l'eau, le gaz, l'électricité et le tout-à-l'égout* : 1 immeuble sur 5 est doté de ce confort pour l'ensemble des agglomérations; cette moyenne est comprise entre 4 immeubles sur 5 à Nancy et 1 immeuble sur 100 à Angoulême, Tarbes et Toulouse.

d. *Les immeubles « tout confort »* qui possèdent, en plus des précédents, le chauffage central : c'est le cas de 1 immeuble sur 20 pour l'ensemble des agglomérations de plus de 30.000 habitants, la moyenne ne décrivant qu'imparfaitement la réalité, qui s'étend de 1 immeuble sur 4 à Nice, ville de tourisme, à l'absence totale d'immeubles « tout confort » à Angoulême, Lens et Tarbes.

À Paris (cf. tableau 52 B), l'enquête de 1941-1942 a été plus poussée qu'en province au point

de vue du confort : on a dénombré les immeubles qui possédaient l'eau courante (c'est le cas de la presque totalité d'entre eux, sauf dans le 20^e arrondissement, où 10 % des immeubles n'avaient pas de branchement d'eau sous pression en 1940), l'électricité (98 % du total), le gaz de ville (97 immeubles sur 100), le tout-à-l'égout (94 immeubles sur 100 en moyenne et 90 sur 100 seulement dans le 12^e et le 13^e arrondissements), une installation de chauffage central (26 immeubles sur 100 en moyenne étaient dotés d'un chauffage central en 1940 — le maximum étant atteint dans le 16^e arrondissement, avec 3 immeubles sur 4 chauffés par une installation unique et le minimum dans le 11^e arrondissement, où 8 immeubles sur 100 seulement étaient ainsi chauffés), un ascenseur (15 immeubles sur 100 en possédaient à l'époque de l'enquête), un vide-ordures (cas très rare, 2 immeubles sur 1.000 en étaient dotés).

Dans les communes rurales (voir tableau 52 c), les installations de confort sont évidemment beaucoup moins nombreuses que dans les villes : elles sont d'un prix de revient plus élevé à cause de l'éloignement des sources d'énergie ou des centres de distribution d'eau; le coût de fonctionnement des équipements est également plus cher pour une maison isolée que pour un immeuble divisé en appartements; ces raisons expliquent en partie que 28 % des immeubles étudiés en 1940 dans les communes rurales ne possédaient aucun confort (la proportion s'élevant à la moitié des immeubles en Bretagne et en Normandie); la distance moyenne des immeubles au point d'eau potable le plus proche était de 29 mètres pour l'ensemble des communes considérées; 14 immeubles sur 100 possédaient à la fois l'eau courante et l'électricité et 1 immeuble sur 100 avait en plus de ces commodités une installation de chauffage central.

b. Recensements de 1946 et 1954

Au recensement de 1946, des précisions ont été demandées sur l'équipement des immeubles en eau courante, électricité, gaz de ville, tout-à-l'égout. En 1954, on s'est borné à demander si les immeubles possédaient l'eau courante et le tout-à-l'égout. Les résultats figurent dans les tableaux 55 A à 55 F. Les définitions des immeubles ne sont pas tout à fait les mêmes aux deux recensements, mais cependant assez voisines, puisqu'en 1946, le dépouillement a porté sur les immeubles d'habitation ordinaire et mixte ayant au moins un logement habité et, en 1954, sur les immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation. Les résultats concernant les communes de moins de 50.000 habitants et

les villes de la banlieue parisienne ne sont pas encore disponibles pour 1954.

Les réponses ont été meilleures en 1946 qu'en 1954, car, dans le premier cas, il fallait répondre par « oui » ou par « non » à la question posée et, dans le second, on ne répondait « oui » que lorsque l'élément de confort existait dans l'immeuble; les immeubles ne possédant pas l'élément de confort se trouvent donc bloqués, en 1954, avec ceux pour lesquels il n'a pas été déclaré, sans que la discrimination soit possible. Il s'ensuit

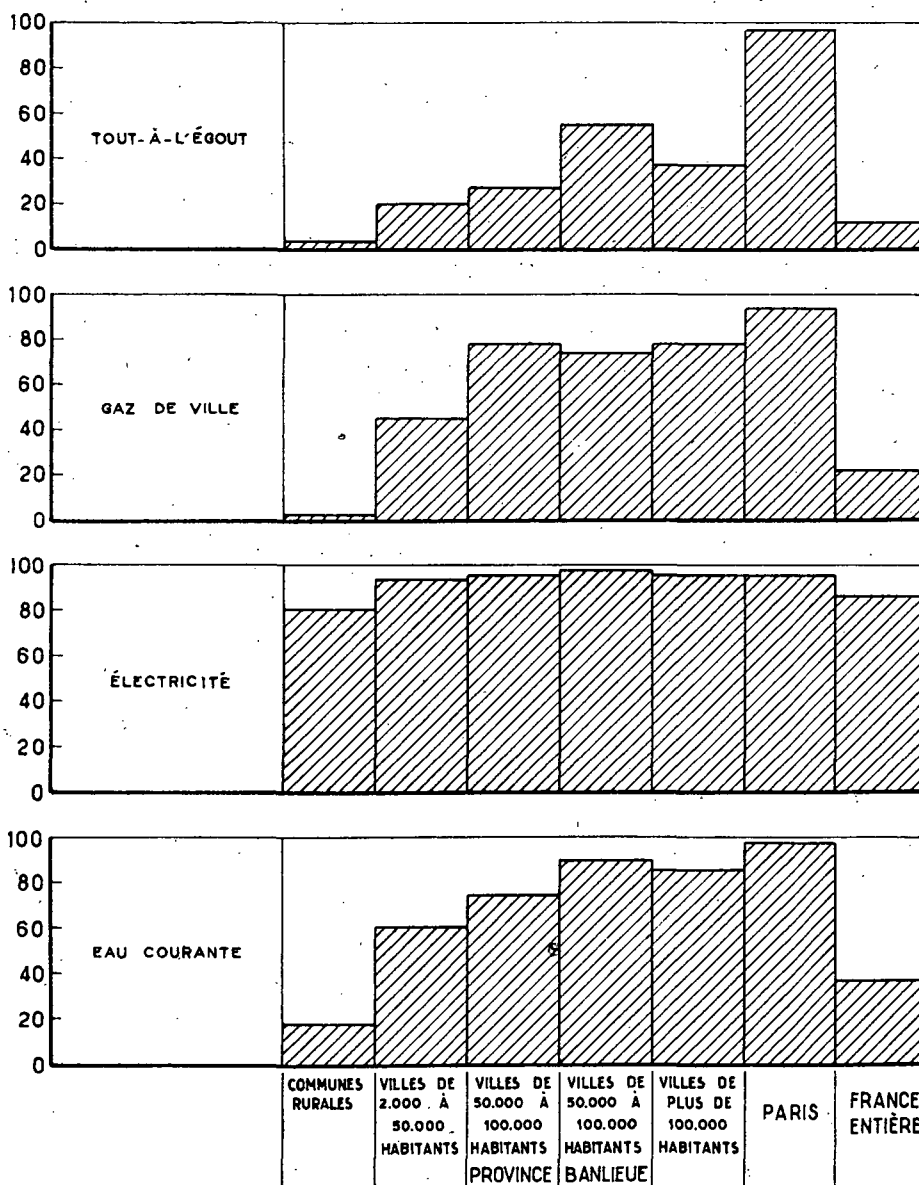
que le nombre de « oui » est parfois inférieur à celui de 1946, sans qu'il y ait pour autant une baisse de confort; les recensés ont simplement négligé de répondre, alors que, s'ils avaient eu à répondre « oui » ou « non », ils auraient répondu « oui ».

Dans ces conditions, les comparaisons ne sont guère significatives d'un recensement au suivant. Les différences sont, heureusement, de peu d'importance et les ordres de grandeur sont acceptables pour l'une ou l'autre enquête.

Le graphique 19 résume les résultats de 1946,

GRAPHIQUE 19

1946. Confort des immeubles par catégorie de communes.
Nombre d'immeubles sur cent possédant l'élément de confort considéré - France entière



TABLEAU

1946-1954. Répartition des immeubles suivant les éléments de confort. — France

	Nombre total d'immeubles (milliers)		Eau courante			
			1946		1954	
			Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
	1946 (1)	1954 (2)	ayant l'eau courante	non déclarés (3)	ayant l'eau courante	non déclarés (4)
Communes rurales.....	5.024	...	18,1	14,5
Communes urbaines de 2.000 à 50.000 habitants.....	2.410,8	...	61,1	4,5
Villes de province de 50.000 à 100.000 habitants.....	205,6	258,5	75,5	2,3	84,5	15,5
Villes de la banlieue parisienne de 50.000 à 100.000 habitants.....	70,3	...	89,2	1,6
Villes de plus de 100.000 habitants, sauf Paris.....	438	522,6	84,7	2,2	89	11
Paris.....	71,1	83	97,6	2,2	94,4	5,6
FRANCE ENTIÈRE.....	8.219,8	...	37	10,4
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants.....	785	...	83,8	2,2

- (1) En 1946, nombre d'immeubles d'habitation ordinaire ou mixte ayant au moins un logement habité.
(2) En 1954, nombre d'immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.
(3) Non compris les immeubles pour lesquels l'élément de confort indiqué n'existe pas.
(4) Figurent dans ces colonnes les nombres proportionnels d'immeubles pour lesquels l'élément indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans que

TABLEAU

1946-1954. Répartition des immeubles suivant les éléments de confort

	Nombre total d'immeubles (milliers)		Eau courante			
			1946		1954	
			Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
	1946 (1)	1954 (2)	ayant l'eau courante	non déclarés (3)	ayant l'eau courante	non déclarés (4)
Villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 :						
Province.....	"	258,5	"	"	84,5	15,5
Banlieue parisienne.....	"	...	"	"
Ensemble.....	"	...	"	"
Villes de plus de 100.000 habitants en 1954, sauf Paris.....	458,9	522,6	84,1	2,2	89	11
Paris.....	71,1	83	97,6	2,2	94,4	5,6
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants en 1954.....	"	...	"	"

- (1) En 1946, nombre d'immeubles d'habitation ordinaire ou mixte ayant au moins un logement habité.
(2) En 1954, nombre d'immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.
(3) Non compris les immeubles pour lesquels l'élément de confort indiqué n'existe pas.
(4) Figurent dans ces colonnes les nombres proportionnels d'immeubles pour lesquels l'élément indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans que

55 A

entière par catégorie de communes à chacun des deux recensements

	Électricité		Gaz de ville		Tout-à-l'égout							
	1946		1954		1946		1954					
	Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent					
	ayant l'élec- tricité	non déclarés (3)	ayant l'élec- tricité	non déclarés	ayant le gaz	non déclarés (3)	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (4)				
	81	7,4	"	"	2,3	34	"	"	2,9	32,1
	94,5	2,3	"	"	45,2	12,3	"	"	19,6	11,4
	95,6	1,6	"	"	76,3	5,4	"	"	26,9	6	29,1	70,9
	96,8	2	"	"	71,7	6,4	"	"	53,4	2,8
	96,4	1,5	"	"	75,9	5,4	"	"	36,9	6,7	36	64
	96,4	2,4	"	"	93,7	2,5	"	"	96,9	2,2	93,2	6,8
	86,4	5,3	"	"	22	24,9	"	"	11,5	23,5
	96,2	1,7	"	"	77,3	5,2	"	"	41,4	5,8

la discrimination soit possible.

55 B

dans l'ensemble des villes de plus de 50.000 habitants en 1954

	Électricité		Gaz de ville		Tout-à-l'égout							
	1946		1954		1946		1954					
	Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent					
	ayant l'élec- tricité	non déclarés (3)	ayant l'élec- tricité	non déclarés	ayant le gaz	non déclarés (3)	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (4)				
	"	"	"	"	"	"	"	29,1	70,9			
	"	"	"	"	"	"	"			
	"	"	"	"	"	"	"			
	96,4	1,5	"	"	75,6	5,4	"	"	35,4	6,7	36	64
	96,4	2,4	"	"	93,7	2,5	"	"	96,9	2,2	93,2	6,8
	"	"	"	"	"	"	"	"

la discrimination soit possible.

TABLEAU

1946-1954. Répartition des immeubles suivant les éléments

	Nombre total d'immeubles (milliers)		Eau courante			
	1946 (1)	1954 (2)	1946		1954	
			Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
			ayant l'eau courante	non déclarés (4)	ayant l'eau courante	non déclarés (5)
Angers.....	13,6	15	86,3	2,3	91,8	8,2
Bordeaux.....	40,4	43,4	93,9	1,2	95,5	4,5
Brest.....	7,3	14,4	47,6	4,3	80	20
Clermont-Ferrand.....	11,3	15,2	90	9,9	94,2	5,8
Dijon.....	12,7	14,2	86,2	-	92,5	7,5
Grenoble.....	6,6	7,1	93,2	6,8	90,9	9,1
Le Havre.....	12,0	19,8	73,6	3,2	80,6	19,4
Le Mans.....	21,3	23,6	73,3	3,2	87,8	12,2
Lille.....	31,5	33,5	84,9	0,8	88,8	11,2
Limoges.....	13,3	14,6	76,3	0,1	81	19
Lyon.....	21,2	23	94,1	5,9	92,9	7,1
Marseille.....	65,1	71,5	95	1,5	93,2	6,8
Nancy.....	11,9	12,7	98	0,8	96,8	3,2
Nantes.....	25,7	29,7	76,3	2,9	86,4	13,6
Nice.....	16,3	19,9	91,1	1,1	95,6	4,4
Reims.....	16,8	18,3	92,1	0,2	94,8	5,2
Rennes.....	13,6	16	77	1,3	86	14
Roubaix.....	31,3	32,5	67,4	0,4	77,2	22,8
Rouen.....	15,2	16,8	69,5	5,5	78	22
Saint-Étienne.....	10,8	12,1	87,1	12,9	85,4	14,6
Strasbourg.....	14,2	16,6	94	0,4	94,7	5,3
Toulon.....	13,8	16	91,7	0,8	95,9	4,1
Toulouse.....	33	36,7	70,9	0,5	82,8	17,2
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants en 1954.....	458,9	522,6	84,1	2,2	89	11
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants en 1946 (3).....	438	493,2	84,7	2,2	89,2	10,8
Paris.....	71,1	83	97,6	2,2	94,4	5,6

(1) En 1946, nombre d'immeubles d'habitation ordinaire ou mixte ayant au moins un logement habité.

(2) En 1954, nombre d'immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

(3) Ensemble des villes précédentes moins Angers et Brest.

(4) Non compris les immeubles pour lesquels l'élément de confort indiqué n'existe pas.

(5) Figurent dans ces colonnes les nombres proportionnels d'immeubles pour lesquels l'élément indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans qu'il

55 c

de confort. — Villes de plus de 100.000 habitants en 1954

	Électricité				Gaz de ville				Tout-à-l'égout			
	1946		1954		1946		1954		1946		1954	
	Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
	ayant l'élec- tricité	non déclarés (4)	ayant l'élec- tricité	non déclarés	ayant le gaz	non déclarés (4)	ayant le gaz	non déclarés	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (4)	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (5)
97,4	0,4	"	"	84,2	2,7	"	"	4,9	3,7	5,2	94,8	
99	0,7	"	"	89	2	"	"	16	3,7	14	86	
95,3	1,7	"	"	36,5	15,3	"	"	5,1	12	20,7	79,3	
94,8	5,2	"	"	72,9	27,1	"	"	58,3	41,7	67,9	32,1	
98	1	"	"	84,9	3,3	"	"	47,8	4,2	50,5	49,5	
98,7	1,3	"	"	64,9	35,1	"	"	83,1	16,9	82,4	17,6	
96,4	1,8	"	"	69,8	4,9	"	"	36,4	5,4	44,6	55,4	
98,4	1,5	"	"	70,6	4,7	"	"	3,7	3,8	6,8	93,2	
91,7	1,2	"	"	75,8	1,2	"	"	6,7	0,8	4,6	95,4	
99,2	0,4	"	"	57,9	6,5	"	"	17,5	0,1	15,6	84,4	
95,8	4,2	"	"	90,5	9,5	"	"	48,7	51,3	43,4	56,6	
94,9	1,7	"	"	69	5,9	"	"	52,6	2,5	48,3	51,7	
98,3	1,2	"	"	95,3	1,7	"	"	95,5	1,4	95,3	4,7	
96,5	1,3	"	"	74,2	4,1	"	"	35,2	2,4	39,4	60,6	
97,1	1,1	"	"	82,9	4,5	"	"	80,4	1,1	77,1	22,9	
94,1	0,8	"	"	49,7	0,4	"	"	46,1	0,2	52,8	47,2	
94,3	2,4	"	"	70,7	5,9	"	"	61,7	5,1	62,2	37,8	
94,3	0,3	"	"	74,8	0,3	"	"	6,7	0,4	6,7	90,3	
97,5	3,1	"	"	81,4	4,9	"	"	19,4	8,5	20	80	
98,3	1,7	"	"	83,8	16,2	"	"	80,1	19,9	71,3	28,7	
99,4	0,4	"	"	88,7	1,6	"	"	73,5	0,4	75,6	24,4	
97,8	1	"	"	68,5	5,4	"	"	58,5	0,8	60,9	39,1	
97,4	1,6	"	"	80	5,3	"	"	2,8	5,5	3,2	96,8	
96,4	1,5	"	"	75,6	5,4	"	"	35,4	6,7	36	64	
96,4	1,5	"	"	75,9	5,4	"	"	36,9	6,7	37,4	62,6	
96,4	2,4	"	"	93,7	2,5	"	"	96,9	2,2	93,2	6,8	

la discrimination soit possible.

TABLEAU

1946-1954. Répartition des immeubles suivant les éléments de

	Nombre total d'immeubles (milliers)		Eau courante			
			1946		1954	
			Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
	1946 (1)	1954 (2)	ayant l'eau courante	non déclarés (3)	ayant l'eau courante	non déclarés (5)
Aix-en-Provence.....	"	7,5	77,1	-	84,4	15,6
Amiens.....	22,9	25,2	51,6	6,3	62	38
Avignon.....	9,3	10,8	68,6	0,7	91,5	8,5
Besançon.....	6,0	6,8	80,3	-	89,7	10,3
Béziers.....	8,3	9,2	83,6	0,1	83,2	16,8
Bourges.....	8,8	9,7	49,3	0,1	83,6	16,4
Caen.....	6,1	9,8	86,3	1,9	88	12
Calais.....	10,9	14,4	93,8	0,3	93	7
Cannes.....	"	6,7	94,9	-	97,8	2,2
La Rochelle.....	"	11,2	"	"	84,8	15,2
Metz.....	5,8	7	97,3	1,2	96,2	3,8
Montpellier.....	10	11,4	80,5	0,1	81,6	18,4
Mulhouse.....	9,8	11,7	99,6	0,1	97,8	2,2
Nîmes.....	11,7	12	72,8	2	85,9	14,1
Orléans.....	10,3	11,5	94	0,3	95,6	4,4
Perpignan.....	9,3	10,6	77,2	1,2	79,6	20,4
Poitiers.....	"	8,7	"	"	95	5
Saint-Quentin.....	"	14	"	"	62,4	37,6
Tourcoing.....	24,4	24,4	60,2	0,5	83,9	16,1
Tours.....	12,8	13,8	89,6	1,3	94,6	5,4
Troyes.....	7,8	8,3	82,5	0,1	89,2	10,8
Versailles.....	4	6,1	95,8	1,7	93,1	6,9
Villeurbanne.....	6,5	7,7	75,9	24,1	75,6	24,4
Ensemble des villes de province de 50.000 à 100.000 ha- bitants en 1954.....	"	258,5	"	"	84,5	15,5
Ensemble des villes de provinces de 50.000 à 100.000 ha- bitants en 1946 (3).....	205,6	239,7	75,5	2,3	85,2	14,8

(1) En 1946, nombre d'immeubles d'habitation ordinaire ou mixte ayant au moins un logement habité.

(2) En 1954, nombre d'immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

(3) Villes pour lesquelles sont donnés les renseignements en 1946, plus Angers et Brest.

(4) Non compris les immeubles pour lesquels l'élément de confort indiqué n'existe pas.

(5) Figurent dans ces colonnes le nombre proportionnel d'immeubles pour lesquels l'élément indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans que

55 D

confort. — Villes de province de 50.000 à 100.000 habitants en 1954

	Electricité		Gaz de ville		Tout-à-l'égout						
	1946		1954		1946		1954				
	Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent				
	ayant l'élec- tricité	non déclarés (4)	ayant l'élec- tricité	non déclarés	ayant le gaz	non déclarés (4)	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (4)	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (5)	
86,4	-	"	"	50,3	-	"	"	52,9	-	47,5	52,5
94,9	1,3	"	"	77,6	3,8	"	"	4,5	4	4,7	95,3
97,7	0,7	"	"	59,8	9,4	"	"	33,5	0,6	30,4	69,6
97,2	1,7	"	"	76,2	5,1	"	"	41,4	8,7	33,8	66,2
97,3	0,4	"	"	79,3	3,8	"	"	60	6,7	65,6	34,4
97,7	1,1	"	"	78,3	6,3	"	"	7,8	2,6	4,1	95,9
96,9	1	"	"	65,5	4,9	"	"	36,2	4,8	47,2	52,8
94	0,3	"	"	41,9	0,8	"	"	1,5	0,7	4,9	95,1
96,2	-	"	"	86,3	-	"	"	86,6	-	87,8	12,2
"	-	"	"	"	-	"	"	"	-	5	95
95,9	1,7	"	"	88,2	2,4	"	"	87,9	2,7	86,4	13,6
95,6	1,4	"	"	74,9	4,4	"	"	73,4	4,7	67	33
98,9	0,2	"	"	95,1	0,5	"	"	89,9	0,1	84,7	15,3
88,4	9,7	"	"	59,2	17,1	"	"	4,4	16,3	3,7	96,3
98,2	0,7	"	"	90,8	1,6	"	"	15,1	0,3	18,9	81,1
96,2	1,9	"	"	66,4	6,9	"	"	77,6	8,1	80,2	19,8
"	-	"	"	"	-	"	"	"	"	3,7	96,3
"	-	"	"	"	-	"	"	"	"	5,1	94,9
92,6	0,4	"	"	95,8	0,4	"	"	9,6	0,9	7,6	92,4
97,9	1,1	"	"	90,6	1,8	"	"	6,3	1,7	9	91
95,8	1,2	"	"	76,9	0,3	"	"	45,9	0,2	50,9	49,1
96,6	2,7	"	"	80,7	5,5	"	"	3,2	3,3	14,1	85,9
94,9	5,1	"	"	64,1	35,9	"	"	33,7	66,3	36,4	63,6
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	29,1	70,9
95,6	1,6	"	"	76,3	5,4	"	"	26,9	6	28,4	71,6

la discrimination soit possible.

TABLEAU

1946-1954. Répartition des immeubles suivant les éléments de

	Nombre total d'immeubles (milliers)		Eau courante			
	1946 (1)	1954	1946		1954	
			Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
			ayant l'eau courante	non déclarés (2)	ayant l'eau courante	non déclarés
Argenteuil.....	9,2	...	71,8	0,7
Asnières.....	5,9	...	94,4	1,6
Aubervilliers.....	3,9	...	89,4	3,1
Boulogne-Billancourt.....	4,3	...	97,4	0,2
Clichy-la-Garenne.....	2	...	96,8	1,5
Colombes.....	9,7	...	94,9	1
Courbevoie.....	4,2	...	97,1	0,5
Drancy.....	"	...	"	-
Levallois-Perret.....	2,3	...	95,9	1,2
Montreuil-sous-Bois.....	9,4	...	82,5	1,3
Nanterre.....	"	...	"	-
Neuilly-sur-Seine.....	2,7	...	95,5	2,2
Saint-Denis.....	4,7	...	87,7	1,4
Saint-Maur-des-Fossés.....	12	...	91,5	3,7
Vincennes.....	"	...	"	"
Vitry-sur-Seine.....	"	...	"	"
Ensemble des villes de banlieue de 50.000 à 100.000 ha- bitants en 1954.....	"	...	"	"
Ensemble des villes de banlieue de 50.000 à 100.000 ha- bitants en 1946.....	70,3	...	89,2	1,6

(1) En 1946, nombre d'immeubles d'habitation ordinaire ou mixte ayant au moins un logement habité.

(2) Non compris les immeubles pour lesquels l'élément de confort indiqué n'existe pas.

55 E

confort. — Villes de la banlieue parisienne de 50.000 à 100.000 habitants en 1954

	Électricité		Gaz de ville				Tout-à-l'égout					
	1946		1954		1946		1954		1946		1954	
	Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent		Nombre d'immeubles sur cent	
	ayant l'élec- tricité	non déclarés (2)	ayant l'élec- tricité	non déclarés	ayant le gaz	non déclarés (2)	ayant le gaz	non déclarés	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés (2)	ayant le tout-à- l'égout	non déclarés
Argenteuil.....	94,7	2,1	"	"	45,4	13,3	"	"	8,9	0,7
Asnières.....	98,2	0,9	"	"	79,6	4,6	"	"	85,3	4,5
Aubervilliers.....	96,7	2,1	"	"	56,9	10,4	"	"	71,5	6,4
Boulogne-Billancourt.....	98,8	0,7	"	"	87,2	2	"	"	88,6	0,2
Clichy-la-Garenne.....	97,6	1,8	"	"	82,8	3,8	"	"	89,2	2,2
Colombes.....	97,9	1	"	"	72,6	6,4	"	"	67,8	0,9
Courbevoie.....	98,3	1,2	"	"	86,3	3,1	"	"	82,9	0,5
Drancy.....	"	-	"	"	"	"	"	"	"	-
Levallois-Perret.....	97,8	1,9	"	"	82,9	4,2	"	"	90,5	1,5
Montreuil-sous-Bois.....	96,5	2,4	"	"	60,5	6,6	"	"	58,4	1,4
Nanterre.....	"	-	"	"	"	-	"	"	"	-
Neuilly-sur-Seine.....	96,7	2	"	"	88,8	4	"	"	83,5	3,4
Saint-Denis.....	97,5	0,9	"	"	68,7	4,6	"	"	52,7	7,2
Saint-Maur-des-Fossés.....	95,2	4,1	"	"	83,7	5,3	"	"	19,6	5,1
Vincennes.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vitry-sur-Seine.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ensemble des villes de banlieue de 50.000 à 100.000 ha- bitants en 1954.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ensemble des villes de banlieue de 50.000 à 100.000 ha- bitants en 1946.....	96,8	2	"	"	71,7	6,4	"	"	55,4	2,8

TABLEAU 55 F

1954 : Confort des immeubles à Paris par arrondissement
(immeubles ayant au moins un logement d'habitation) (1)

Arrondissement	Nombre total d'immeubles ayant au moins un logement d'habitation	Nombre d'immeubles sur cent			
		ayant l'eau courante	Non déclarés (2)	ayant le tout à l'égout	Non déclarés (2)
1 ^{er}	1.541	92,5	7,5	91,1	8,9
2 ^e	1.712	94,9	5,1	95,1	4,9
3 ^e	1.960	93,5	6,5	91,8	8,2
4 ^e	1.843	93,5	6,5	92,2	7,8
5 ^e	2.693	95,5	4,5	95,2	4,8
6 ^e	2.490	96,5	3,5	96,3	3,7
7 ^e	2.793	94,8	5,2	94,7	5,3
8 ^e	3.081	96,5	3,5	96,6	3,4
9 ^e	3.209	93,3	6,7	92,9	7,1
10 ^e	3.056	96,3	3,7	94,8	5,2
11 ^e	4.796	92,1	7,9	91	9
12 ^e	4.258	95,8	4,2	92,4	7,6
13 ^e	5.146	91,4	8,6	88,7	11,3
14 ^e	5.621	94,8	5,2	93,5	6,5
15 ^e	6.754	94,9	5,1	93,9	6,1
16 ^e	7.001	94,9	5,1	93,4	6,6
17 ^e	6.584	94,8	5,2	93,4	6,6
18 ^e	6.619	95,4	4,6	94,2	5,8
19 ^e	4.834	94,1	5,9	93	7
20 ^e	7.036	92,9	7,1	92	8
TOTAL.....	83.027	94,4	5,6	93,2	6,8

(1) Résultats provisoires.

(2) Figurent dans ces colonnes le nombre proportionnel d'immeubles pour lesquels l'élément indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans que la discrimination soit possible.

pour l'ensemble du pays, par catégorie de communes.

L'eau courante existait dans 18 immeubles sur 100 des communes rurales en 1946, dans 61 immeubles sur 100 des villes de 2.000 à 50.000 habitants, dans 76 immeubles sur 100 des villes de province de 50.000 à 100.000 habitants; dans les grandes villes et la banlieue parisienne, la plupart des immeubles avaient une adduction d'eau (85 à 89 des cas) et pratiquement la totalité des immeubles parisiens (58 %). Des progrès semblent avoir été accomplis dans les villes de province de moyenne importance, entre 1946 et 1954, car la proportion d'immeubles équipés s'accroît de 10 % environ; dans les villes de plus de 100.000 habitants, on

note également une progression qui est significative, car un grand nombre d'immeubles étaient déjà équipés; il est vrai que tous les immeubles neufs possèdent l'eau courante, ce qui a pour effet de relever sensiblement la moyenne.

Les résultats sont moins satisfaisants pour le tout-à-l'égout : 3 % seulement des communes rurales en étaient dotées en 1946 et 20 % des villes de 2.000 à 50.000 habitants; dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants, les proportions sont un peu plus élevées : 27 % en province et 55 % dans la banlieue de Paris; l'équipement semble s'être amélioré en province (les résultats de la banlieue ne sont pas encore connus).

Dans les villes de plus de 100.000 habitants, un peu plus d'un immeuble sur trois possède, en moyenne, un écoulement à l'égout et à Paris, la presque totalité des immeubles en sont équipés. La généralisation des fosses septiques peut être un palliatif dans les petites villes et les communes isolées à l'absence d'un système d'égouts permettant l'évacuation directe.

Pour l'électricité, la France est fort bien pourvue : 86 maisons sur 100 avaient l'électricité, en 1946, dans l'ensemble du pays. Cette moyenne résulte d'un équipement quasi général dans les villes de plus de 50.000 habitants combiné à un bon équipement des campagnes : dans les communes rurales, les occupants de 81 maisons sur 100 ont déclaré, en 1946, posséder un branchement d'électricité; 12 maisons sur 100 en étaient dépourvues et les réponses ont fait défaut dans 7 % des cas.

Le gaz de ville alimentait, en 1946, 77 maisons sur 100 dans les villes de plus de 50.000 habitants, mais 2 maisons sur 100 seulement dans les communes rurales et 45 maisons sur 100 dans les villes de 2.000 à 50.000 habitants; les adductions de gaz ne sont rentables que dans les agglomérations d'une certaine importance; la distribution de gaz en bouteilles commence à suppléer, dans de nombreux cas, au manque de gaz de ville. La question de la fourniture de gaz en bouteilles a été posée au recensement de 1954, mais à propos des logements, et sera examinée plus loin.

Les villes d'importance comparable présentent des différences sensibles au point de vue de l'équipement des immeubles en éléments de confort,

notamment pour le gaz de ville et le tout-à-l'égout; à Brest, Calais, Reims, moins de la moitié des immeubles avaient une distribution de gaz de ville en 1946 (Brest, il est vrai, n'avait pas encore relevé ses ruines), alors qu'à Bordeaux ou Strasbourg, 9 immeubles sur 10 en étaient pourvus. Les écarts sont encore plus considérables pour le tout-à-l'égout : moins de trois immeubles sur cent avaient une évacuation par le tout-à-l'égout à Toulouse en 1946 et un peu plus de trois immeubles sur cent en 1954; à Amiens, Angers, Brest, Calais, La Rochelle, Le Mans, Lille, Nîmes, Poitiers, Roubaix, Saint-Quentin, la proportion d'immeubles équipés au tout-à-l'égout, en 1954, variait entre 4 et 7 % du total des immeubles; par contre, à Nancy, c'est le contraire qui se produit : 5 immeubles sur 100 seulement n'ont pas le tout-à-l'égout.

Dans les villes de la banlieue parisienne, les différences étaient importantes en 1946 : 9 immeubles sur 100 avaient le tout-à-l'égout à Argenteuil et 91 sur 100 à Levallois-Perret; à Neuilly-sur-Seine, le gaz de ville existait dans 89 des immeubles sur 100 et dans 45 sur 100 seulement à Argenteuil, plus éloignée de la capitale.

La distinction des arrondissements parisiens, au point de vue du confort des immeubles, n'a été faite qu'en 1954 et on ne possède donc de renseignements que sur l'adduction d'eau et le tout-à-l'égout; c'est le 13^e arrondissement qui est le moins bien pourvu pour les deux éléments de confort considérés et le 8^e arrondissement qui est le plus favorisé; mais l'écart est peu important de l'un à l'autre et n'atteint pas 5 % des immeubles équipés pour l'eau et 10 % pour le tout-à-l'égout.

CHAPITRE II

LE CONFORT DES LOGEMENTS

Le classement des immeubles d'après leurs éléments de confort ne renseigne qu'imparfaitement sur le nombre de familles qui peuvent disposer de ces équipements, car, dans la statistique des immeubles, chaque maison compte pour une unité, qu'elle soit habitée par un seul ménage ou divisée en un grand nombre d'appartements.

Aussi convient-il d'insister sur l'équipement des logements, considérés indépendamment des immeubles.

1^o RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE 1906

L'enquête faite en 1906 par le Ministère du Travail sur l'habitation ouvrière dans 50 villes françaises semble être la plus ancienne à donner systématiquement quelques renseignements sur l'équipement des logements; encore ne s'agit-il que de logements de une à quatre pièces; y sont signalés : la présence de W. C. réservés à la famille, le nombre de pièces possédant une fenêtre, le nombre de pièces possédant une cheminée.

TABLEAU 56

1906 : Enquête du Ministère du Travail sur l'habitation ouvrière dans 50 villes françaises

Confort des logements de 1 à 4 pièces

	Logements de 1 à 4 pièces				Pièces correspondantes		
	Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent			Nombre total de pièces (milliers)	Nombre de pièces sur cent ayant	
		ayant un cabinet d'aisances spécial	n'ayant pas de cabinet d'aisances spécial	Non déclarés		une fenêtre	une cheminée
Amiens (Somme).....	13	80,9	7,5	11,6	40,1	86,6	63,2
Angers (Maine-et-Loire).....	22,5	30,4	42,9	26,7	48,6	93,9	75,8
Aubenas (Ardèche).....	1,8	37,9	28	34,1	4,3	74,2	73
Aubusson (Creuse) [1].....	1,6	27,5	72,5	—	3,3	98,5	77,4
Bar-le-Duc (Meuse).....	4,2	29,1	67,6	3,3	9,4	93,7	81,4
Besançon (Doubs) [1].....	13,1	17,8	82,2	—	30,5	100	84
Bessèges (Gard) [1].....	2,3	3,9	96,1	—	5,2	95	92,2
Blois (Loir-et-Cher).....	5,5	53,5	31,6	14,9	12,8	90	77
Bordeaux (Gironde).....	64,5	31,3	67,3	1,4	154,3	83,8	78,8
Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.) [1]...	10,9	46,5	53,5	—	26,2	97,2	78
Bourges (Cher).....	7,5	67,9	12,9	19,2	16,5	91,1	73,3
Brest (Finistère).....	20,1	3,1	70,4	26,5	32,5	70,8	59,1
Caen (Calvados).....	8,2	24,5	6,9	68,6	19,5	70	61,8
Charleville (Ardennes) [1].....	5	23,2	76,4	0,4	11,5	92,7	84,1
Cherbourg (Manche) [2].....	8,8	"	"	"	17,6	88,7	87,1
Clermont-Ferrand (P.-de-D.) [1]..	13,6	20,2	79,8	—	32,8	88,8	66,2
Commentry (Allier).....	3	27,6	72,4	—	6,9	89,2	71,4
Concarneau (Finistère) [1].....	1,8	12,8	87,2	—	2,6	99,1	95
Épernay (Marne).....	4,6	34,8	48,8	16,4	12,4	89	61,8
Épinal (Vosges).....	5,3	16,8	82,9	0,3	13,3	97,8	86,9
Fougères (Ille-et-Vil.) [1].....	6,4	0,8	99,2	—	10,8	95,8	82,9
Fourmies (Nord).....	3,3	68,5	30,9	0,6	7,7	94,5	80,4
Grenoble (Isère) [1].....	19	34,5	65,5	—	42,7	93,5	68,1
La Rochelle (Char.-Maritime).....	7,2	31,3	7,4	61,3	18,2	80,9	64,4
Le Havre (Seine-Maritime).....	33,5	25,8	70,6	3,6	75,6	92,6	70,3
Le Mans (Sarthe) [1].....	16,4	43,9	56,1	—	38,1	96,9	76,9
Le Puy (Haute-Loire).....	5,1	32,3	50,8	16,9	10,4	95,1	85,7

TABLEAU 56 (suite et fin)

	Logements de 1 à 4 pièces				Pièces correspondantes		
	Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent			Nombre total de pièces (milliers)	Nombre de pièces sur cent ayant	
		ayant un cabinet d'aisances spécial	n'ayant pas de cabinet d'aisances spécial	Non déclarés		une fenêtre	une cheminée
Lille (Nord).....	49	4,9	76,7	18,4	101,9	95,3	85,5
Limoges (Haute-Vienne).....	21,1	10,3	87,4	2,3	42,9	94,8	85,5
Lyon (Rhône).....	125,5	39,3	60,5	0,2	279,9	99,6	87,7
Mazamet (Tarn).....	3,5	49,3	38,4	12,3	7,9	97,8	74,7
Montpellier (Hérault).....	15,8	31,9	64,5	3,6	42,4	74,6	55,3
Nancy (Meurthe-et-Moselle).....	27	26,5	73,2	0,3	63,8	95,5	84,8
Nantes (Loire-Atlantique).....	33	11,3	85,7	3	67	85	75,7
Narbonne (Aude).....	5,5	19,9	34,3	45,8	14,6	89,2	54,8
Nouzon (Ardennes).....	1,9	52,3	46,3	1,4	4,4	94,2	76
Orléans (Loiret).....	16,9	32,4	51	16,6	41,3	88,1	73,4
Pont-à-Mousson (M.-et-M.) [1]....	2,9	38,7	61,3	-	7	89,5	80
Puteaux (Seine).....	8,2	11,3	47,1	41,6	21,8	87,3	64,7
Rouen (Seine-Maritime) [1].....	30,7	17,6	82,4	-	67,1	96,6	65
Saint-Chamond (Loire) [1].....	3,9	8,5	91,5	-	8,9	96,5	84,3
Saint-Denis (Seine) [1].....	19,3	21,5	78,5	-	44,1	95,3	82,3
Saint-Dizier (Haute-Marne) [1]....	3,4	85,2	14,8	-	7,9	97,1	65,7
Saint-Étienne (Loire).....	42,7	7,8	92,2	-	83,2	99,4	93,1
Saint-Quentin (Aisne).....	13,3	42,3	50	7,7	31,8	91,6	69,5
Toulon (Var).....	23,6	44,8	42,3	12,9	65,5	63,6	51,4
Toulouse (Haute-Garonne).....	38,2	31,2	68,8	e	98,3	85,2	75,5
Tours (Indre-et-Loire).....	17,2	45,1	52,4	2,5	41,4	93,7	74
Troyes (Aube) [1].....	15,1	19,3	80,7	-	34,4	93,4	61,6
Tulle (Corrèze).....	3,6	47,3	51,2	1,5	8	95,5	64,8
TOTAUX.....	829,5				1.889,3		
ou moyennes.....		28,3	65	6,7		91	76,4

(1) Ville ayant fourni des renseignements complets. Pour les autres villes, lorsque le renseignement relatif à un élément de confort n'a pas été fourni, on a considéré que cet élément n'existait pas.

(2) A Cherbourg, en 1906, les logements munis de cabinets d'aisances à l'étage sont exceptionnels. « Toute maison de maître possède un cabinet d'aisances situé dans la cour ou le jardin avec une case pour les maîtres et une ou plusieurs cases pour les domestiques. Les maisons de rapport ont également un cabinet d'aisances avec un nombre de cases proportionné aux nombres des locataires ».

2 logements sur 3, en moyenne, n'étaient pas pourvus de W.-C.; il y a même des villes où, pratiquement, tous les logements en étaient dépourvus, Fougères, par exemple, dans l'Ille-et-Vilaine ou Bessèges, dans le Gard. L'enquête précise qu'à Cherbourg, dans le Gard. L'enquête précise qu'à Cherbourg, les logements munis de W.-C. à l'étage sont exceptionnels; les W.-C. sont dans la cour, en nombre proportionné au nombre de familles de l'immeuble.

Les pièces ne possédaient pas toujours une fenêtre; une sur 10, en moyenne, ne s'éclairait pas directe-

ment sur l'extérieur; 3 pièces sur 4, pour l'ensemble des villes, avaient une cheminée. Il est vrai que l'enquête a eu lieu il y a cinquante ans.

2° RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE 1941-1942

Les seuls éléments de confort retenus par l'enquête sur les logements sont l'existence d'une salle de bains, d'une buanderie et d'une chambre de domestiques.

TABLEAU 57 A

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie dans les agglomérations de plus de 30.000 habitants. — Confort des logements

	Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent ayant				Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent ayant		
		une salle de bains	une buanderie	une chambre de domestiques			une salle de bains	une buanderie	une chambre de domestiques
Aix-en-Provence.....	15,8	11	5	3	Montluçon.....	16,8	6	30	1
Albi.....	9,8	9	67	7	Montpellier.....	30,6	18	7	5
Alès.....	13,5	3	40	3	Nancy.....	46,5	14	24	15
Angers.....	32,5	7	21	3	Narbonne.....	10,3	6	14	2
Angoulême.....	17,8	5	38	2	Nevers.....	11	5	14	2
Arras.....	9,8	13	26	10	Nice.....	99,7	34	5	6
Avignon.....	19,5	13	24	4	Nîmes.....	31,8	6	12	3
Bayonne.....	9,5	18	5	5	Orléans.....	27	8	46	2
Belfort.....	15,9	10	22	4	Pau.....	17,2	20	14	2
Besançon.....	21,5	9	8	3	Périgueux.....	13,3	8	12	4
Béziers.....	21,4	9	3	5	Perpignan.....	21,1	13	5	3
Bordeaux.....	134,5	9	16	6	Poitiers.....	12,6	8	44	2
Bourges.....	16,1	4	44	2	Reims.....	38,6	10	20	7
Bruay-en-Artois.....	8,7	2	50	1	Rennes.....	29,9	8	7	2
Caen.....	27,3	7	72	8	Roanne.....	20,7	6	6	3
Cannes.....	23,7	37	7	13	Roubaix.....	89,5	7	16	2
Carcassonne.....	11,1	7	10	2	Rouen.....	82,3	7	37	4
Châlons-sur-Marne.....	9,1	10	33	5	Saint-Brieuc.....	7,7	8	3	4
Chalon-sur-Saône.....	13,4	5	8	3	Saint-Étienne.....	90,7	4	2	1
Clermont-Ferrand.....	38,2	10	8	3	Saint-Quentin.....	16,8	9	32	14
Dijon.....	34,3	11	5	3	Sète.....	12,6	6	4	2
Douai.....	18	8	3	2	Tarbes.....	13,6	8	5	3
Dreux.....	3,9	9	39	5	Toulon.....	49,8	13	8	3
Grenoble.....	38,9	14	2	2	Toulouse.....	81,2	8	28	6
Le Mans.....	26,3	7	43	1	Tours.....	35,2	10	35	3
Lens.....	20,7	3	30	1	Troyes.....	27,4	5	12	4
Lille.....	101,6	10	12	3	Valence.....	14,6	10	2	5
Limoges.....	33,5	7	3	5	Valenciennes.....	25,7	8	2	4
Lyon.....	203	6	2	1	Versailles.....	24,4	18	8	15
Marseille.....	209,9	10	5	e					
Montargis.....	8,1	7	44	1					
Montauban.....	10	6	13	1	ENSEMBLE.....	2.175,9	10	15	4

TABLEAU 57 B

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie à Paris. — Confort des logements

	Nombre total de logements (milliers)	Nombre de logements sur cent ayant				
		une salle de bains	une cuisine	une cuisine non habitable	des chambres de domestiques	des buanderies
1 ^{er} arrondissement	18,9	9,1	61,5	54	17,0	0,1
2 ^e	22,2	3,7	52,6	50,1	17,2	0,2
3 ^e	30,8	4,5	68,1	62,8	5,6	0,1
4 ^e	29,3	6,3	63,7	57,4	6	—
5 ^e	40,3	10,8	73,6	65,7	7,5	0,2
6 ^e	33,5	16,6	69,3	62,2	21,5	0,2
7 ^e	35,8	34,9	80,1	66,7	44,4	1,7
8 ^e	30	51,3	79,6	66,9	95,7	1,5
9 ^e	44	18,6	72,2	65	36,7	0,5
10 ^e	55,7	8,7	69	61,1	10	0,1
11 ^e	86,8	4,8	73,3	66,5	2,2	0,1
12 ^e	61,3	16,4	80	66,8	3,9	0,3
13 ^e	63,1	7,4	81,1	74,5	1,6	0,6
14 ^e	66,4	13,4	82,3	71,5	4	0,9
15 ^e	93,7	24,3	85,2	72	5,5	0,2
16 ^e	65,6	64,3	87,1	60,7	67,1	1,2
17 ^e	89,4	25	81,9	70	20,1	0,2
18 ^e	111,1	8,9	82,6	73	2,1	0,1
19 ^e	60,1	11,3	81,8	72	1,2	0,2
20 ^e	78,2	9,9	82,9	71,9	0,9	0,3
Paris.....	1.116,2	17,6	78,2	67,6	14,9	0,4

1 logement sur 10 possédait une salle de bains dans les agglomérations étudiées vers 1940. Les proportions sont assez stables d'une ville à l'autre, à l'exception de Nice et Cannes, villes de plaisance où l'on a dénombré une salle de bains dans un tiers des logements. A Paris, 18 logements sur 100 possédaient, dans l'ensemble, une salle de bains, mais 2 logements sur 3 en étaient munis dans le 16^e arrondissement, 1 logement sur 2 dans le 8^e, 1 logement sur 3 dans le 7^e et 1 logement sur 4 dans le 15^e ou le 17^e arrondissement.

La présence de buanderies est beaucoup plus variable selon les villes : certaines en sont pratiquement dépourvues (Angoulême, Saint-Étienne, Valence, Valenciennes, Paris), alors que, dans d'autres villes, il existe fréquemment une buanderie dans les appartements (notamment à Caen et Albi).

Les chambres de domestiques sont assez rares en province (4 logements sur 100 en possédaient une, en moyenne, en 1940) et plus fréquentes à Paris : 15 logements sur 100 comptaient une chambre de domestiques au moment de l'enquête (c'était le cas de presque tous les appartements situés dans le 8^e arrondissement, de 2 appartements sur 3 dans le 16^e arrondissement et de 1 appartement sur 100 dans le 19^e et le 20^e arrondissements).

Pour les communes rurales, on a dénombré le nombre d'annexes agricoles dans les exploitations (cf tableau 58).

La plupart des exploitations possédaient une grange ou une remise, 6 sur 100 disposaient d'une laiterie, 2 sur 3 d'une écurie, 2 sur 3 encore d'une étable, 1 sur 2 d'une porcherie; les moyennes varient évidemment avec les genres d'exploitations qui dépendent eux-mêmes des régions.

TABLEAU 58

1941-1942 : Enquête sur la propriété bâtie dans les communes rurales

Logements et dépendances

	Nombre total de logements (milliers)	Nombre d'annexes agricoles pour 100 exploitations agricoles									
		Nombre total	Nombre de								
			écuries	étables	porche-ries	bergeries	basses-cours	granges ou remises	celliers ou chaix	laiteries	hangars couverts
Région alpestre.....	18,3	388	62	50	23	5	22	139	34	2	51
Bassin parisien.....	14,4	631	102	78	38	10	83	185	29	18	88
Bretagne.....	18,2	563	61	129	89	2	23	112	79	14	54
Centre occidental.....	14	367	26	71	60	10	40	101	13	2	44
Centre oriental.....	16,6	293	35	66	40	7	12	68	11	3	51
Centre septentrional....	22,3	498	79	70	59	6	67	122	38	7	50
Est.....	12,5	438	71	52	55	2	45	150	10	1	52
Littoral méditerranéen oc- cidental.....	15,4	752	142	30	60	19	61	203	136	e	101
Normandie.....	7,1	613	71	108	49	3	57	143	86	37	59
Nord.....	19	723	92	162	72	6	77	200	11	14	89
Nord-Est.....	10,5	523	102	53	45	4	43	194	20	8	54
Arrière-pays de l'Ouest..	21,8	543	82	86	73	7	46	117	41	18	73
Ouest-Atlantique.....	17,4	489	72	54	52	7	63	102	54	5	80
Sud.....	17,2	362	21	60	33	11	35	94	29	e	79
Sud-Est.....	18,6	277	68	26	16	13	23	82	13	1	35
Sud-Ouest.....	18,1	480	16	61	39	17	43	152	60	e	92
ENSEMBLE.....	261,4	453	60	68	49	8	42	122	35	6	63

3° RÉSULTATS DES RECENSEMENTS DE 1946 ET 1954

Il faut attendre l'après-guerre pour que se fassent réellement jour les préoccupations en matière de confort des logements. Une partie importante du recensement de 1946 y est consacrée : on étudie la nature des cuisines, l'alimentation en eau, gaz, électricité, l'équipement sanitaire, le mode d'évacuation des W.-C. Les résultats sont élaborés pour l'ensemble du pays et pour chacune des villes de plus de 50.000 habitants.

Des renseignements analogues ont été recueillis en 1954; malheureusement, ils ne sont pas tout à fait comparables aux précédents, pour les mêmes raisons qui rendent incertaine la comparaison des éléments relatifs au confort des immeubles et qui sont exposées ci-dessus : on a demandé expressément en 1946 si tel ou tel élément de confort existait ou n'existait pas; en 1954, on a seulement demandé d'indiquer la présence de cet élément de confort; les logements pour lesquels il n'y a pas eu de réponse sont ceux où l'élément n'existe pas et ceux pour lesquels il existe, mais n'a pas été signalé.

Cette différence de conception explique, par exemple, que le nombre proportionnel de logements équipés au gaz à Paris semble plus faible en 1954

qu'en 1946; il est fort probable que l'ordre de grandeur est le même, ou qu'il est plus élevé en 1954, mais il y a eu un plus grand nombre de non-réponses en 1954 qu'en 1946.

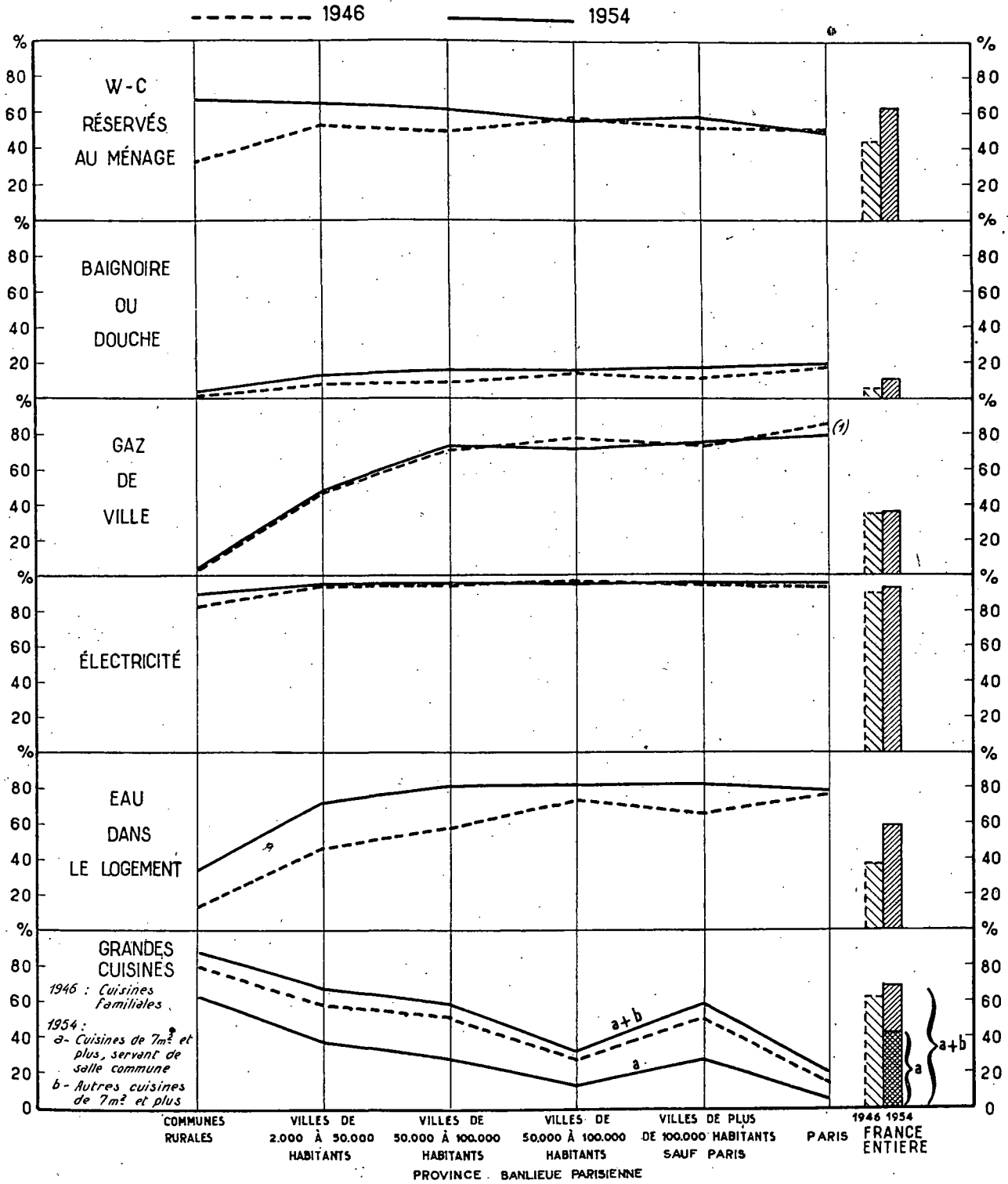
De plus, les définitions n'ont pas toujours été les mêmes : ainsi, en 1946, on a posé des questions sur la présence d'une salle de bains dans le logement ou d'un cabinet de toilette avec ou sans douche (les cabinets de toilette sans douche n'étant pas forcément équipés à l'eau courante); en 1954, on a demandé si le logement possédait une baignoire ou une douche et, dans le cas contraire, un ou plusieurs lavabos autres que l'évier de la cuisine. Les résultats sont donc intéressants en eux-mêmes, mais ne peuvent guère caractériser une évolution pour les huit années écoulées entre les deux recensements. D'ailleurs, beaucoup de personnes n'ont pas cru devoir répondre aux questions posées, ce qui enlève une grande partie de leur valeur aux statistiques.

Celles-ci figurent sur deux séries de tableaux et sont illustrées, pour l'ensemble du pays par le graphique 20.

En premier lieu, sont étudiés la nature de la cuisine et l'équipement des logements au gaz et à l'électricité (cf. les tableaux 59 A à 59 E).

GRAPHIQUE 20

Confort des logements en France en 1946 et 1954.
 Nombre de logements sur cent possédant l'élément de confort considéré
 (non compris les logements pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni ;
 le nombre de ces logements est plus élevé en 1954 qu'en 1946)



TABLEAU

1946-1954. Répartition des logements suivant la nature

France entière par catégorie de

	Nombre de logements (en milliers)		1946 (1) Nombre de logements sur 100				Nature non déclarés										
	1946 (1)	1954 (2)	ayant		n'ayant pas de cuisine												
			une cuisine familiale	une petite cuisine													
			1954 (2) Nombre de logements sur 100		Électricité Nombre de logements sur 100 ayant l'électricité			Gaz Nombre de logements sur 100 ayant le gaz									
		ayant		n'ayant pas de cuisine		non déclarés		1946 (1)		1954 (2) (3)							
		une cuisine de 7 m ² ou plus		une cuisine de moins de 7 m ²		non déclarés		Gaz de ville		Gaz de ville		Gaz en bouteilles		Ensemble			
		servant de salle commune		ne servant pas de salle commune													
Communes rurales.....	5.652,4	5.555,5	79,5	13,6	2,2	4,7	63,1	24,2	8,4	0,5	3,8	82,5	89,5	2,6	2,7	47,1	49,8
Villes de 2.000 à 50.000 habitants.....	3.981,5	4.347,0	58,0	32,3	6,2	3,5	36,7	30,1	23,0	1,3	8,9	94,2	95,6	47,2	48,1	24,8	72,9
Villes de 50.000 à 100.000 habitants (Province).....	467,3	519,7	49,6	36,3	9,5	4,6	28	30,2	28,3	1,9	11,6	93,6	95,4	70,7	72,9	12,3	85,2
Villes de 50.000 à 100.000 habitants (Banlieue).....	255,7	369,0	26,7	64,9	7,4	1,0	12,3	19,9	45,6	3,5	18,7	96,3	95,5	76,9	71,4	10,3	81,7
Villes de plus de 100.000 habitants.....	1.284,5	1.430,8	49,9	38,3	9,4	2,4	27,9	30,2	26,5	1,8	13,6	94,9	95,4	73,7	74,3	10,9	85,2
PARIS.....	1.030,3	1.179,5	14,7	69,9	13,8	1,6	5,7	14,8	47,3	7,3	24,9	93,9	95,0	85,9	78,8	3,5	82,3
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants à chaque recensement...	3.037,8	3.499,0	36,0	50,9	10,7	2,4	18,8	23,9	35,8	3,9	17,6	94,5	95,3	77,6	75,3	8,6	83,9
FRANCE ENTIÈRE.....	12.671,7	13.401,5	62,3	28,4	5,5	3,8	43,0	26,0	20,3	1,6	9,1	89,1	93,0	34,6	36,4	29,8	66,2

(1) Logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant à l'hôtel (logements ordinaires et mixtes).

(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).

(3) Les résultats qui figurent dans ces colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'équipement indiqué. Le complément n'est pas connu en 1954 ; il se peut qu'il soit plus élevé que le nombre correspondant de 1946.

59 A

de la cuisine et l'équipement à l'électricité et au gaz

communes à chaque recensement

de la cuisine	Électricité		Gaz								
	Nombre de logements sur 100 ayant l'électricité		Nombre de logements sur 100 ayant le gaz								
	1954 (2) Nombre de logements sur 100		1946 (1)		1954 (2) (3)						
	ayant		non déclarés		Ensemble						
une cuisine de 7 m ² ou plus		une cuisine de moins de 7 m ²		Gaz de ville		Gaz de ville		Gaz en bouteilles		Ensemble	
servant de salle commune		ne servant pas de salle commune									
63,1	24,2	8,4	0,5	3,8	82,5	89,5	2,6	2,7	47,1	49,8	
36,7	30,1	23,0	1,3	8,9	94,2	95,6	47,2	48,1	24,8	72,9	
28	30,2	28,3	1,9	11,6	93,6	95,4	70,7	72,9	12,3	85,2	
12,3	19,9	45,6	3,5	18,7	96,3	95,5	76,9	71,4	10,3	81,7	
27,9	30,2	26,5	1,8	13,6	94,9	95,4	73,7	74,3	10,9	85,2	
5,7	14,8	47,3	7,3	24,9	93,9	95,0	85,9	78,8	3,5	82,3	
18,8	23,9	35,8	3,9	17,6	94,5	95,3	77,6	75,3	8,6	83,9	
43,0	26,0	20,3	1,6	9,1	89,1	93,0	34,6	36,4	29,8	66,2	

ment à 100 est constitué par les logements ne possédant pas cet équipement et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni ; le nombre de ces

TABLEAU

1946-1954. Répartition des logements suivant la nature

Villes de plus de

	Nombre de logements (en milliers)		Nature			
	1946 (1)	1954 (2)	1946 (1)			
			Nombre de logements sur 100			
			ayant		n'ayant pas de cuisine	non déclarés
une cuisine familiale	une petite cuisine					
Angers (4)	30,-	32,0	50,8	31,3	13,1	4,8
Bordeaux	83,4	89,0	45,5	43,9	6,7	3,9
Brest (4)	23,-	33,7	44,4	25,0	24,7	5,9
Clermont-Ferrand	34,1	36,7	52,3	37,1	8,7	1,9
Dijon	32,7	35,4	41,5	45,7	8,0	4,8
Grenoble	35,7	36,6	57,7	28,1	12,2	2,-
Le Havre	34,7	45,8	64,9	22,7	7,3	5,1
Le Mans	52,6	33,8	40,6	42,3	13,5	3,6
Lille	67,6	66,9	44,1	28,9	20,2	6,8
Limoges	37,-	36,2	50,7	33,5	15,0	0,8
Lyon	163,2	166,5	42,9	39,7	16,5	0,9
Marseille	201,2	214,3	49,5	45,3	4,3	0,9
Nancy	37,7	40,1	44,2	44,5	7,4	3,9
Nantes	66,1	68,3	54,0	28,0	14,6	3,4
Nice	74,-	88,9	43,9	54,6	1,3	0,2
Reims	35,-	37,6	47,0	47,0	5,9	0,1
Rennes	36,5	37,2	41,7	29,2	21,2	7,9
Roubaix	37,2	37,8	58,5	31,8	6,2	3,5
Rouen	36,9	38,7	38,7	42,4	10,3	8,6
Saint-Étienne	65,7	65,4	71,6	18,7	9,5	0,2
Strasbourg	54,1	60,8	86,0	12,5	1,4	0,1
Toulon	38,1	44,1	39,0	56,1	4,3	0,6
Toulouse	81,-	85,0	44,8	46,4	7,1	1,7
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants en 1954 (23 villes).	1.337,5	1.430,8	49,9	37,9	9,7	2,5
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants en 1946 (21 villes) (4)	1.284,5	1.365,1	49,9	38,3	9,4	2,4

(1) Logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant à l'hôtel (logements ordinaires et mixtes).

(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).

(3) Les résultats qui figurent dans ces colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'équipement indiqué. Le complément des derniers n'est pas connu en 1954; il peut être plus élevé que celui de 1946.

(4) Angers et Brest avaient moins de 100.000 habitants en 1946 et plus de 100.000 habitants en 1954.

59 B

de la cuisine et l'équipement à l'électricité et au gaz

100.000 habitants en 1954

	de la cuisine					Électricité		Gaz			
	1954 (2)					Nombre de logements sur 100 ayant l'électricité		Nombre de logements sur 100 ayant le gaz			
	Nombre de logements sur 100					1946 (1)	1954 (2) (3)	1946 (1)		1954 (2) (3)	
	ayant		n'ayant pas de cuisine	non déclarés	non déclarés			Gaz de ville	Gaz de ville	Gaz en bouteilles	Ensemble
une cuisine de 7 m ² ou plus servant de salle commune	ne servant pas de salle commune	une cuisine de moins de 7 m ²									
Angers (4)	27,7	29,1	26,6	1,5	15,1	93,8	95,9	74,6	77,0	9,8	86,8
Bordeaux	22,4	31,9	30,3	2,5	12,9	97,5	97,4	76	75,1	7,2	82,3
Brest (4)	31,2	35,4	20,8	1,2	11,4	93,6	96,7	38,5	53,7	32,8	86,5
Clermont-Ferrand	29,8	29,1	24,1	1,9	15,1	96,6	95,6	71,8	71,0	14,6	85,6
Dijon	24,2	30	31,3	2,0	12,5	95,2	96,6	82,4	83,1	6,1	89,2
Grenoble	36,8	30,3	18,7	1,3	12,9	95,6	97,5	60,7	68,2	14,4	82,6
Le Havre	37,3	29,0	23,0	1,7	9,0	93,6	96,6	61,5	66,6	15,3	81,9
Le Mans	23,8	29,2	33,2	2,0	11,8	92,3	95,3	65,2	68,8	17,3	86,1
Lille	41,9	23,7	18,7	2,0	13,7	87,2	93,0	63,8	70,5	6,2	76,7
Limoges	35,3	25,6	21,2	1,7	16,2	98,3	96,0	55,2	55,6	20,9	76,5
Lyon	26,2	29,4	22,1	1,5	20,8	92,7	93,0	82,6	83,4	4,1	87,5
Marseille	24,3	28,7	29,9	2,4	14,7	95,6	94,5	69,5	68,6	15,5	84,1
Nancy	22,1	31,7	31,5	2,0	12,7	94,3	97,1	87,9	86,8	2,5	89,3
Nantes	32,1	30,1	23,5	1,4	12,9	93,7	95,1	71,1	71,3	14,9	86,2
Nice	14,2	35,2	36,3	2,3	12,0	98,0	95,1	91,2	87,4	5,6	93,2
Reims	22,9	35,1	33,2	1,0	7,8	94,1	94,9	49	52,8	22,8	75,6
Rennes	30,5	35,7	20,8	1,5	11,5	90,5	94,1	68,4	73,6	14,7	88,3
Roubaix	44,5	27,8	20,1	1,2	6,4	94,5	96,8	67,6	70,1	7,8	77,9
Rouen	23,7	28,3	29,2	2,3	16,5	92,8	94,9	66,5	68,9	8,3	77,2
Saint-Étienne	50,6	28,0	8,4	0,6	12,4	98,0	95,6	81,0	79,6	5,6	85,2
Strasbourg	24,1	36,9	33,2	1,5	4,3	99,4	99,5	89,4	89,4	3,4	92,8
Toulon	18,3	26,3	37,3	2,3	15,8	98,1	95,1	70,4	69,3	18,6	87,9
Toulouse	23,5	32,2	29,3	2,0	13,0	94,1	96	76,3	79,6	8,1	87,7
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants en 1954 (23 villes).	27,9	30,2	26,5	1,8	13,6	94,8	95,4	73,1	74,3	10,9	85,2
Ensemble des villes de plus de 100.000 habitants en 1946 (21 villes) (4)	27,8	30,1	26,6	1,9	13,6	94,9	95,3	73,7	74,8	10,3	85,1

ment à 100 est constitué par les logements ne possédant pas cet équipement et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni; le nombre e

TABLEAU

1946-1954. Répartition des logements suivant la nature

Villes de province de 50.000

	Nombre de logements (en milliers)		Nature			
			1946 (1)			
			Nombre de logements sur 100			
			ayant		n'ayant pas	non
	1946 (1)	1954 (2)	une cuisine familiale	une petite cuisine	de cuisine	déclarés
Aix-en-Provence.....	"	16,2	"	"	"	"
Amiens.....	28,6	29,8	52,4	32,7	6,1	8,8
Avignon.....	17,6	19,9	53,2	41,3	5	0,5
Besançon.....	19,5	21,2	50,2	36,5	7,8	5,5
Béziers.....	21,2	21,3	49,7	40,9	5,2	4,2
Bourges.....	16,6	16,9	46,8	36,1	8,5	8,6
Caen.....	15,3	18,4	35,7	33,6	21,6	10,1
Calais.....	16,6	19,0	53,0	26,1	14,2	6,7
Cannes.....	"	18,3	"	"	"	"
La Rochelle.....	"	17,0	"	"	"	"
Metz.....	21,2	24,1	73,7	15,3	7,9	3,1
Montpellier.....	30,5	30,4	40,9	46,8	7,6	4,7
Mulhouse.....	30,2	33,9	85,3	12,6	2,0	0,1
Nîmes.....	28,5	27,9	53,4	33,8	3,3	9,5
Orléans.....	23,1	24,2	40,5	46,1	8,9	4,5
Perpignan.....	22,6	22,6	40,2	51,6	4,6	3,6
Poitiers.....	"	14,4	"	"	"	"
Saint-Quentin.....	"	17,3	"	"	"	"
Tourcoing.....	26,5	26,6	53,0	37,8	4,4	4,8
Tours.....	27,6	28,6	34,8	48,9	12,7	3,6
Troyes.....	18,7	19,7	38,6	44,3	17,1	"
Versailles.....	21,8	23,5	30,5	54,4	11,4	3,7
Villeurbanne.....	28,2	28,5	53,9	33,9	11,6	0,6
Ensemble des villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 (23 villes).....	"	519,7	"	"	"	"
Ensemble des villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1946 (20 villes) [4].....	467,3	502,3	49,6	36,3	9,5	4,6

(1) Logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant à l'hôtel (logements ordinaires et mixtes).

(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).

(3) Les résultats qui figurent dans ces colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'équipement indiqué. Le complément n'est pas connu en 1954 ; il peut être plus élevé qu'en 1946.

(4) Villes précédentes, plus Angers et Brest, moins Aix-en-Provence, Cannes, La Rochelle, Poitiers et Saint-Quentin.

59 c

de la cuisine et l'équipement à l'électricité et au gaz

à 100.000 habitants en 1954

de la cuisine		Électricité		Gaz						
1954 (2)		Nombre de logements sur 100 ayant l'électricité		Nombre de logements sur 100 ayant le gaz						
Nombre de logements sur 100		1946 (1)		1954 (2) (3)						
ayant		1946 (1)		1954 (2) (3)						
une cuisine de 7 m ² ou plus		Gaz de ville		Gaz de ville						
servant de salle commune	ne servant pas de salle commune	[Gaz en bouteilles]		Ensemble						
une cuisine de moins de 7 m ²	n'ayant pas de cuisine déclarés									
26,8	34,5	26,8	1,5	10,4	"	92,0	"	55,4	30,3	85,7
34,8	29,9	24,2	1,5	9,6	93,6	95,7	70,1	73,2	11,3	84,4
27,6	26,3	32,9	1,9	11,3	97,0	95,4	62,7	61,5	22,3	83,8
37,4	28,1	22,5	1,4	10,6	92,2	93,1	77,4	77,6	8,8	86,4
37,4	24,9	23,6	1,0	13,1	95,3	96,9	80,7	79,6	10,1	89,7
35,6	29,6	25,3	1,8	7,7	95,5	96,3	73,1	72,0	14,1	86,1
24,0	26,5	23,0	3,7	22,8	92,8	91,2	47,3	55,5	20,7	76,2
43,9	30,9	17,7	1,3	6,2	92,5	95,7	31,7	42,5	15,7	58,2
22,0	38,0	28,7	1,9	9,4	"	96,2	"	84,1	6,8	90,9
24,7	26,1	28,0	5,8	15,4	"	90,7	"	61,6	18,5	80,1
37,2	28,7	21,4	1,7	11	91,1	94,5	76,9	76,1	5,7	82,8
23,8	30,9	26,8	1,3	17,2	91	93,8	74,6	75,0	13,5	88,5
10,4	45,1	37,7	1,7	5,1	98,4	98,1	90,9	89,2	4,0	93,2
29,2	32,3	23,3	0,6	14,6	87,6	95,6	58,7	65,6	20,5	86,1
20,5	27,8	40,6	1,5	9,6	95,7	97,0	80,8	82,5	7,4	89,9
23,7	30,7	35,4	1,5	8,7	94,8	94,2	64,6	68,4	18,1	86,5
26,9	34,9	27,7	1,6	8,9	"	97,8	"	76,0	12,5	88,5
31,9	34,8	23,8	1,7	7,8	"	95,8	"	56,2	16,9	73,1
37,5	32,7	22,5	0,7	6,8	92,5	98,6	92,5	93,2	1,9	95,1
16,7	25,5	41,0	2,6	14,2	94,7	97,1	75,6	81,5	6,6	88,1
29,9	23,0	32,0	3,6	11,5	94,6	97,2	74,7	73,6	10,1	83,7
12,2	26,9	39,9	3,8	17,2	93,4	94,8	72,9	73,6	10,3	83,9
38,6	23,9	19,5	1,2	16,8	92,7	96,1	69,3	71,5	13,4	84,9
28	30,2	28,3	1,9	11,6	"	95,5	"	72,9	12,3	85,2
28,4	30,0	27,9	1,7	12,0	93,6	95,8	70,7	72,8	12,8	85,6

ment à 100 est constitué par les logements ne possédant pas cet équipement et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni ; le nombre de

TABLEAU

1946-1954. Répartition des logements suivant la nature

Villes de la banlieue parisienne de

	Nombre de logements (en milliers)		Nature			
			1946 (1)			
			Nombre de logements sur 100			
			ayant		n'ayant pas	non
	1946 (1)	1954 (2)	une cuisine familiale	une petite cuisine	de cuisine	déclarés
Argenteuil.....	17,5	20,9	39,5	49,8	9,6	1,1
Asnières.....	25,6	28,5	25,1	69,0	4,9	1
Aubervilliers.....	17,4	20,9	28,6	58,3	10,1	3
Boulogne-Billancourt.....	28,5	36,0	22,3	69,2	8,4	0,1
Clichy-la-Garenne.....	19,5	22,8	23,4	66,4	9,5	0,7
Colombes.....	21	23,6	32,2	62,6	5,1	0,1
Courbevoie.....	20	21,8	25,6	68,5	5,9	-
Drancy.....	"	16,2	"	"	"	"
Levallois-Perret.....	22,5	26,6	15,3	74,0	9,9	0,8
Montreuil-sous-Bois.....	23,9	27,0	30,9	61,8	6,8	0,5
Nanterre.....	"	14,2	"	"	"	"
Neuilly-sur-Seine.....	17,3	22,4	21,7	67,7	9,9	0,7
Saint-Denis.....	23,3	29,5	26,5	63,0	6,2	4,3
Saint-Maur-des-Fossés.....	19,2	21,8	33,2	62,8	3,7	0,3
Vincennes.....	"	20,3	"	"	"	"
Vitry-sur-Seine.....	"	16,5	"	"	"	"
Ensemble des villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1954 (16 villes).....	"	369,0	"	"	"	"
Ensemble des villes de 50.000 à 100.000 habitants en 1946 (12 villes) [4].....	255,7	301,8	26,7	64,9	7,4	1

(1) Logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant à l'hôtel (logements ordinaires et mixtes).

(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).

(3) Les résultats qui figurent dans ces colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'équipement indiqué. Le complément n'est pas connu en 1954; il peut être plus élevé qu'en 1946.

(4) Villes précédentes, moins Drancy, Nanterre, Vincennes et Vitry-sur-Seine.

59 D

de la cuisine et l'équipement à l'électricité et au gaz

50.000 à 100.000 habitants en 1954

de la cuisine		Électricité			Gaz					
1954 (2)		Nombre de logements sur 100 ayant l'électricité		Nombre de logements sur 100 ayant le gaz						
Nombre de logements sur 100		1946 (1)		1954 (2) (3)		1946 (1)		1954 (2) (3)		
ayant										
une cuisine de 7 m ² ou plus		n'ayant pas		non		Gaz		Gaz		
servant de salle commune	ne servant pas de salle commune	une cuisine de moins de 7 m ²	pas de cuisine	déclarés	1946 (1)	1954 (2) (3)	de ville	de ville	Ensemble	
20,6	25,9	37,0	3,0	13,5	94,6	94,9	49,2	49,7	27,3	77,0
10,2	19,2	53,9	3,2	13,5	98,0	97,6	85,6	83,7	5,3	89,0
18,9	17,2	39,6	3,8	20,5	96	96,1	65,7	63,2	10,4	73,6
8,9	18,1	48,1	4,7	20,2	97,6	95,2	85,7	76,1	7,0	83,1
8,7	13,7	51,0	3,7	22,9	96,9	95,1	83,9	74,8	6,9	81,7
12,9	22,3	49,7	1,9	13,2	98,5	96,3	77,6	74,6	10,5	85,1
8,8	21,6	52,6	2,3	14,7	98,8	97,1	87,1	85,4	4,3	89,7
24,7	24,2	28,6	2,2	20,3	"	93,0	"	54,6	18,3	72,9
6,4	10,5	51,3	5,0	26,8	95,5	95,9	80,6	71,3	7,8	79,1
15,4	17,6	43,7	3,3	20,0	97,1	95,2	65,2	62,3	15,4	77,7
19,4	24,7	34,4	1,7	19,8	"	93,4	"	61,8	17,8	79,6
3,6	29,1	43,3	5,0	19	93,5	97,0	83,9	79,3	5,3	84,6
13,5	12,8	43,6	5,1	25	91,0	92,3	67,4	63,1	11,2	74,3
10,0	29,3	46,4	2,6	11,7	97,9	96,7	84,7	82,5	6,0	88,5
5,8	17,4	56,6	4,1	16,1	"	96,8	"	85,5	4,5	90,0
21,0	23,9	33,7	1,9	19,5	"	94,8	"	61,4	17,2	78,6
12,3	19,9	45,6	3,5	18,7	"	95,5	"	71,4	10,3	81,7
11,3	19,4	46,9	3,7	18,7	96,3	95,7	76,9	72,3	9,6	81,9

ment à 100 est constitué par les logements ne possédant pas cet équipement et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni; le nombre de

TABLEAU 59 E

1954 (1). Répartition des logements suivant la nature de la cuisine et l'équipement à l'électricité et au gaz

PARIS par arrondissement

Arrondissement	Nombre de logements (2) (en milliers)	Nature de la cuisine Nombre de logements sur 100					Électricité (3) Nombre de logements sur 100 ayant l'électricité	Gaz (3) Nombre de logements sur 100		
		ayant			n'ayant pas de cuisine	non déclarés		ayant		Ensemble
		une cuisine de 7 m ² ou plus servant de salle commune	ne servant pas de salle commune	une cuisine de moins de 7 m ²				le gaz de ville	le gaz en bouteilles	
1 ^{er} arrondissement.....	17,6	5,7	12,6	39,7	9,2	32,8	92,7	71,3	4,7	76,0
2 ^e arrondissement.....	20,7	6,0	10,8	36,2	7,7	39,3	90,3	65,4	5,2	70,6
3 ^e arrondissement.....	29,8	6,5	11,9	38,7	8,0	34,9	92,5	73,5	4,9	78,4
4 ^e arrondissement.....	28,5	6,9	12,0	42,8	9,0	29,3	93,8	74,2	3,7	77,9
5 ^e arrondissement.....	45,2	5,6	11,9	43,5	7,6	31,4	93,7	69,7	4,3	74,0
6 ^e arrondissement.....	36,2	4,4	18,0	38,6	7,4	31,6	91,4	71,5	4,3	75,8
7 ^e arrondissement.....	39,2	4,2	20,3	44,6	6,2	24,7	94,3	77,2	3,6	80,8
8 ^e arrondissement.....	31,2	4,3	25,4	33,3	10,0	27,0	93,7	67,5	7,7	75,2
9 ^e arrondissement.....	45,4	3,9	16,3	43,1	7,9	28,8	93,4	72,2	4,4	76,6
10 ^e arrondissement.....	56,3	6,6	12,3	47,0	7,0	27,1	94,2	77,5	3,8	81,3
11 ^e arrondissement.....	89,0	6,3	11,1	47,1	7,4	28,1	93,8	80,5	3,1	83,6
12 ^e arrondissement.....	64,9	5,7	12,8	53,4	7,9	20,2	97,5	82,1	3,3	85,4
13 ^e arrondissement.....	64,9	8,6	13,3	49,8	4,9	23,4	96,2	83,3	2,9	86,2
14 ^e arrondissement.....	71,0	6,1	14,9	51,5	5,6	21,9	96,0	84,6	2,7	87,3
15 ^e arrondissement.....	103,0	4,7	13,9	54,4	5,9	21,1	96,2	82,9	2,5	85,4
16 ^e arrondissement.....	75,4	3,8	27,7	41,2	6,6	20,7	96,0	76,9	5,8	82,7
17 ^e arrondissement.....	97,4	4,1	16,5	48,0	8,3	23,1	96,4	77,6	4,1	81,7
18 ^e arrondissement.....	117,2	5,5	11,2	53,2	8,1	22,0	95,7	82,3	2,1	84,4
19 ^e arrondissement.....	63,7	8,1	13,2	48,5	6,2	24,0	95,5	81,7	2,8	84,5
20 ^e arrondissement.....	82,8	7,6	13	48,1	8,7	22,6	94,8	82,3	2,5	84,8
PARIS.....	1.179,5	5,7	14,8	47,3	7,3	24,9	95,0	78,8	3,5	82,3

(1) Résultats du sondage au 1/20.

(2) Résidences principales des ménages ordinaires.

(3) Les résultats qui figurent dans ces colonnes représentent le nombre proportionnel de logements possédant l'équipement indiqué. Le complément à 100 est constitué par les logements ne possédant pas cet équipement et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni et dont le nombre, qui n'est pas connu, peut être parfois assez élevé.

a. *Nature de la cuisine*

On ne reviendra pas ici sur la nature des cuisines en 1946 et 1954 dans les différentes catégories de communes, la répartition des logements à cet égard ayant été étudiée à propos de la définition des pièces d'habitation (1) et les deux recensements étant particulièrement difficiles à comparer à cet égard.

Plus intéressant est la comparaison de ville à ville pour un recensement donné : en 1954, par exemple, 28 logements sur 100 sont pourvus de cuisines servant de salle commune, aussi bien dans les villes de province de plus de 100.000 habitants que dans celles de 50.000 à 100.000 habitants; dans la banlieue parisienne, la proportion tombe à 12 et à 6 à Paris; inversement, 2 feuilles de logement sur 100 indiquaient l'absence de cuisine dans le logement pour les villes de province, 4 pour les villes de banlieue et 7 pour Paris.

C'est à Saint-Étienne qu'on rencontre le plus souvent des grandes cuisines servant de salle commune (un logement sur 2 en possède) et à Neuilly-sur-Seine qu'on en rencontre le moins (4 logements sur 100); dans les villes où la population est resserrée dans les logements, elle ne dispose pas d'une salle à manger; alors que dans celles qui sont mieux construites et où, de façon générale, les habitants sont plus aisés, les repas sont pris dans la salle à manger, malgré la présence d'une grande cuisine (29 appartements sur 100 à Neuilly possèdent une grande cuisine qui ne sert pas de salle à manger). Il y a d'ailleurs tout lieu de penser que la diminution constante du personnel domestique, jointe à l'amélioration de l'aménagement rationnel des cuisines, incitera un nombre croissant de maîtresses de maison à utiliser leur cuisine comme salle commune.

b. *Équipement à l'électricité et au gaz*

Les recensements de 1946 et 1954 montrent peu de différences dans l'équipement au gaz de ville des foyers français : dans les villes de plus de 50.000 habitants, 3 foyers sur 4, dans l'ensemble, ont une installation de gaz de ville et 3 foyers sur 100 dans les communes rurales. Le gaz en bouteilles permet, dans bien des cas, de suppléer à l'absence d'une adduction de gaz de ville. On a constaté au recensement de 1954 que près de la moitié des ménages ruraux utilisaient le gaz en bouteille et

10 % des ménages dans les grandes villes, Paris non compris (dans la capitale, 4 ménages sur 100 ont déclaré utiliser le gaz en bouteille). C'est à Calais que le nombre proportionnel de foyers équipés au gaz de ville est le plus faible (43 foyers sur 100) et à Tourcoing qu'il est le plus élevé (93 foyers sur 100).

La plupart des logements français possèdent l'électricité. Le nombre des non-réponses, cumulé avec celui des réponses négatives, n'atteint pas 5 % dans les grandes villes et 10 % dans les communes rurales. On note une amélioration de l'électrification rurale entre 1946 et 1954, puisque le nombre des foyers disposant de courant électrique dans les communes rurales passe de 83 à 90 %.

La dispersion des villes est faible autour de la moyenne, qui est de 95 : c'est à Strasbourg qu'il y a le plus de logements disposant du courant électrique (plus de 99 % en 1946 comme en 1954) et à La Rochelle que le nombre des déclarations est proportionnellement le plus faible (91 %).

Les autres renseignements sur le confort des logements concernent l'eau courante, les installations sanitaires, les W.-C. et, en 1954 seulement, le chauffage central et le téléphone. Ils figurent dans les tableaux 60 A à 60 E.

c. *Alimentation en eau*

Les questions concernant l'alimentation en eau n'ont pas été posées tout à fait de la même manière en 1946 et en 1954; en 1946, on a demandé au chef de ménage quel était le mode d'alimentation en eau du logement : y avait-il l'eau courante avec robinet dans le logement, à l'étage ou dans la maison? Sinon, s'approvisionnait-il grâce à un puits particulier, à une citerne particulière, à une pompe ou borne-fontaine publique ou à une source? En 1954, on a demandé si l'eau existait dans le logement (par robinet ou pompe), ou bien à l'étage, ou dans la cour (ou le jardin) ou ailleurs (par exemple, borne ou fontaine publique).

Il y a eu, en 1946, une confusion pour les maisons particulières entre « eau dans le logement » et « eau dans la maison »; beaucoup de personnes ont répondu « oui » à la deuxième question, alors qu'en fait, l'eau était dans la cuisine, ce qui impliquait de répondre affirmativement à la première question. Ceci explique que, dans les communes rurales et les petites villes, où les maisons destinées à une seule famille sont particulièrement nombreuses, les nombres proportionnels de logements possédant l'eau courante soient beaucoup plus faibles

(1) Cf. 2^e partie, chapitre II, 2^o Importance des logements, p. 1059 à 1060 et tableaux 30A et 30B.

TABLEAU

1946-1954 : Répartition des logements d'après les éléments de confort suivants :
France entière par catégorie

	Nombre de logements (en milliers)		Alimentation en eau : Nombre de logements sur 100									
			1946 (1)					1954 (2)				
			ayant l'eau			Autres modes d'alimentation		ayant l'eau			non déclarés	
			1946 (1)	1954 (2)	dans le logement	à l'étage	dans la maison	dans le logement	hors du logement (à la cour, etc.)	dans	ailleurs (pompe, fontaine, etc.)	non déclarés (5)
Communes rurales.....	5.652,4	5.555,5	12,9	0,8	6,1	80,2	34,3	0,8	35,3	22,2	7,4	
Villes de 2.000 à 50.000 habitants.....	3.981,5	4.347,0	46,1	3,8	17,4	32,7	71,4	2,3	12,0	9,6	4,7	
Villes de 50.000 à 100.000 habitants (province).....	467,3	519,7	57,2	5,7	18,7	18,4	80,4	3,2	7,7	4,6	4,1	
Villes de 50.000 à 100.000 habitants (banlieue).....	255,7	369,0	73,4	6,3	15,9	4,4	81,6	5,6	7,0	1,6	4,2	
Villes de plus de 100.000 habitants.....	1.284,5	1.430,8	65,7	6,3	16,5	11,5	81,8	3,9	7,1	3,1	4,1	
Paris.....	1.030,3	1.179,5	76,5	15,5	6,7	1,3	78,1	15,3	2,6	0,2	3,8	
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants à chaque recensement.....	3.037,8	3.499,0	68,7	9,4	13,5	8,4	80,4	7,8	5,6	2,2	4,0	
FRANCE ENTIÈRE.....	12.671,7	13.401,5	36,9	3,8	11,5	47,8	58,4	3,1	20,0	12,9	5,6	

(1) Logements occupés par la population municipale légale, à l'exception des personnes vivant à l'hôtel (logements ordinaires et mixtes).

(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).

(3) Un même logement peut être équipé d'une ou plusieurs salles de bains et d'un ou plusieurs cabinets de toilette et figurer, en conséquence dans

(4) Dans le cas où le logement ne possède ni salle de bains ni salle d'eau avec douche.

(5) Figurent dans ces colonnes les nombres proportionnels de logements pour lesquels l'élément indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans

(6) Les résultats qui figurent dans ces deux colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'équipement indiqué ; le nombre de ces derniers n'est pas connu et peut être important.

60 A

alimentation en eau, installations sanitaires, W.C., chauffage central, téléphone
de communes à chaque recensement

	Installations sanitaires : Nombre de logements sur 100										W. C. Nombre de logements sur 100										1954 (2) (6) Nombre de logements sur 100 ayant				
	1946 (1) (3)					1954 (2)					1946 (1)					1954 (2)									
	ayant			n'ayant ni cabinet de toilette ni salle de bains		non déclarés			ayant		non déclarés			ayant des W.C.			n'ayant pas de W.C.		ayant des W.C.				non déclarés		
	une salle de bains	un cabinet de toilette sans douche	un cabinet de toilette avec douche	ni cabinet de toilette ni salle de bains	non déclarés	1 bain ou douche installée	un ou plusieurs lavabos, autres que l'évier de la cuisine (4)	non déclarés (5)	réservés au ménage	en commun avec des tiers	pas de W.C.	non déclarés	avec tout-à-l'égout	sans tout-à-l'égout	non déclarés	dans le logement	hors du logement mais réservés au ménage	en commun avec d'autres personnes	non déclarés (5)	le chauffage central			le téléphone		
Communes rurales.....	1,6	2,8	e	38,1	57,8	4,0	2,1	93,9	32,4	7,2	29,0	31,4	3,7	53,0	43,3	10,8	55,9	9,8	23,5	3	5,				
Villes de 2.000 à 50.000 habitants.....	7,1	7,0	0,6	31,3	54,0	12,9	5,5	81,6	53,0	29,4	7,3	10,3	27,7	61,5	10,8	33,2	32,1	27,0	7,7	12,3	8,1				
Villes de 50.000 à 100.000 habitants (province).....	7,8	7,4	0,7	36,5	49,1	15,8	7,3	76,9	48,7	42,5	2,4	6,4	34,6	57,0	8,4	38,4	22,5	34,3	4,8	13,4	9,0				
Villes de 50.000 à 100.000 habitants (banlieue).....	12,8	9,9	1,2	25,8	53,1	15,8	8,2	76,0	56,9	42,3	0,3	0,5	76,6	22,5	0,9	45,2	9,9	39,3	5,6	26,4	10,0				
Villes de plus de 100.000 habitants.....	10,5	7,8	0,8	33,0	50,0	16,6	6,0	77,4	51,9	40,1	2,7	5,3	48,6	42,3	9,1	43,1	14,2	37,7	5	13,4	8,6				
Paris.....	16,6	9,8	0,9	23,1	52,8	19,4	9,9	70,7	51,7	47,2	0,1	1,0	97,7	1,4	0,9	45,9	2,8	47,0	4,3	26,3	17,4				
Ensemble des villes de plus de 50.000 habitants à chaque recensement.....	12,3	8,6	0,8	29,6	51,1	17,3	7,8	74,9	51,8	43,0	1,6	3,6	65,5	29,0	5,5	43,6	11,2	40,5	4,7	19,1	11,8				
FRANCE ENTIÈRE.....	5,1	5,5	0,5	33,9	55,5	10,4	4,9	84,7	43,5	22,8	15,6	18,1	26,1	49,9	24,0	26,6	36,5	23,4	13,5	10,2	8,0				

deux ou trois colonnes.

que la discrimination soit possible.

plément à 100 est constitué par les logements ne possédant pas l'élément de confort indiqué et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni ;

TABEAU

1946-1954 : Répartition des logements d'après les éléments de confort suivants :

Villes de la banlieue parisienne

Table with columns for 'Nombre de logements (en milliers)', 'Alimentation en eau' (1946 and 1954), and 'Installations sanitaires' (1946 and 1954). Rows list cities like Argenteuil, Asnières, Aubervilliers, etc., and summary rows for the entire region.

- (1) Logements occupés par la population municipale, à l'exception des personnes vivant en hôtel (logements ordinaires et mixtes).
(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).
(3) Un même logement peut posséder une ou plusieurs salles de bains et un ou plusieurs cabinets de toilette et figurer, en conséquence, dans deux
(4) Dans le cas où le logement ne possède ni salle de bains ni salle d'eau avec douche.
(5) Figurent dans ces colonnes les nombres proportionnels de logements pour lesquels l'équipement indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans
(6) Les résultats qui figurent dans ces deux colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'élément de confort indiqué; le nombre de ces derniers, qui n'est pas connu, peut être important.
(7) Villes précédentes, moins Drancy, Nanterre, Vincennes et Vitry-sur-Seine.

60 D

alimentation en eau, installations sanitaires, W.C., chauffage central, téléphone

de 50.000 à 100.000 habitants en 1954

Table with columns for 'Installations sanitaires' (1946 and 1954) and 'W.C.' (1946 and 1954). Rows list various cities and summary rows for the entire region.

ou trois colonnes.

que la discrimination soit possible.

le complément à 100 est constitué par les logements ne possédant pas l'équipement indiqué et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni;

TABLEAU

1946-1954 : Répartition des logements d'après les éléments de confort suivants :

Paris par

Arrondissements	Nombre de logements (en milliers)		Alimentation en eau Nombre de logements sur 100					
			1946 (1)		1954 (2)			
			ayant l'eau		Non			
			1946 (1)	1954 (2)	dans le logement	Dans le logement	Hors du logement (à l'étage)	Dans la cour
1 ^{er}	14,3	17,6	69	74,3	18,5	0,6	0,2	6,4
2 ^e	17,4	20,7	62	65,6	23,7	1,4	0,3	9,0
3 ^e	26,4	29,8	61	65,5	25,9	2,0	0,2	6,4
4 ^e	22,7	28,5	65	68,9	24,4	1,9	0,4	4,4
5 ^e	36,3	45,2	69	71,4	21,3	2,7	0,3	4,3
6 ^e	29,1	36,2	75	73,8	17,4	0,9	0,3	7,6
7 ^e	35	39,2	77	79,2	14,6	1,1	0,2	4,9
8 ^e	26,3	31,2	79	75,4	19,2	0,6	0,1	4,7
9 ^e	39,6	45,4	74	78,1	14,9	0,6	0,4	6,0
10 ^e	51,7	56,3	68	74,0	20,5	1,5	0,1	3,9
11 ^e	75,1	89,0	69	71,2	20,8	2,5	0,4	5,1
12 ^e	57,9	64,9	80	81,3	14,3	2,0	0,3	2,1
13 ^e	58,5	64,9	77	81,0	11,0	5,1	0,3	2,6
14 ^e	64,7	71,1	83	83,3	10,9	3,1	0,2	2,5
15 ^e	91,2	103,0	85	84,3	9,9	2,9	0,1	2,8
16 ^e	66,4	75,4	86	83,8	12,3	0,8	0,2	2,9
17 ^e	84	97,4	82	82,6	12,4	2,1	0,2	2,7
18 ^e	102	117,2	80	80,6	13,2	2,8	0,1	3,3
19 ^e	54	63,7	74	75,0	16,9	4,6	0,2	3,3
20 ^e	74,4	82,8	75	77,5	13,5	5,6	0,3	3,1
PARIS.....	1.027	1.179,5	77	78,1	15,3	2,6	0,2	3,8

(1) D'après « Données statistiques sur la population et les logements de la Ville de Paris (répartition par îlots) », I.N.S.E.E., Paris, Imprimerie nationale, 1949. La répartition porte uniquement sur les ménages « ordinaires ». Le total des logements est donc inférieur à celui figurant dans les autres tableaux et qui s'applique à l'ensemble des logements de la population municipale.

(2) Résidences principales des ménages ordinaires (résultats du sondage au 1/20).

(3) Dans le cas où le logement ne possède ni salle de bains, ni salle d'eau avec douche.

(4) Figurent dans ces colonnes les nombres proportionnels de logements pour lesquels l'équipement indiqué n'existe pas ou n'a pas été déclaré, sans que la discrimination soit possible.

(5) Les résultats qui figurent dans ces deux colonnes représentent le nombre proportionnel de logements qui possèdent l'élément de confort indiqué ; le nombre de ces derniers, qui n'est pas connu, peut être important.

60 E

alimentation en eau, installations sanitaires, W.C., chauffage central, téléphone

arrondissement

Arrondissements	Nombre de logements (en milliers)		Installations sanitaires Nombre de logements sur 100				W.C. Nombre de logements sur 100				1954 (2) (5)	
			1946 (1)		1954 (2)		1946 (1)		1954 (2)		Nombre de logements sur 100 ayant	
			ayant		Non déclarés		ayant des W.C.		Non déclarés		le	
			1946 (1)	1954 (2)	une salle de bains ou de douche	un ou plusieurs lavabos autres que l'évier de la cuisine (3)	et l'eau dans le logement	Hors du logement, mais réservés au ménage	En commun avec d'autres personnes	déclarés (4)	chauffage central	le téléphone
1 ^{er}	13	16,8	12,4	71,0	41	37,6	4,9	51,0	6,5	22,6	21,6	
2 ^e	7	11,0	8,9	80,1	30	26,6	3,5	59,4	10,5	18,2	14,0	
3 ^e	7	9,9	7,7	82,4	31	29,5	4,0	58,6	7,9	12,9	12,8	
4 ^e	9	11,6	9,4	79,0	34	28,3	3,4	62,5	5,8	15,8	11,7	
5 ^e	13	13,8	13,3	72,9	44	37,7	2,7	53,9	5,7	22,7	14,1	
6 ^e	21	24,7	10,8	64,5	47	41,1	3,9	45,5	9,5	26,9	25,3	
7 ^e	32	33,3	9,8	56,9	56	52,8	2,8	38,8	5,6	39,0	34,1	
8 ^e	41	41,8	11,3	46,9	60	57,8	2,3	34,3	5,6	45,1	47,2	
9 ^e	19	23,7	14,5	61,8	51	48,3	3,6	41,3	6,8	27,6	27,5	
10 ^e	8	11,4	9,9	78,7	40	39,1	2,5	52,9	5,5	14,2	13,4	
11 ^e	7	8,8	7,8	83,4	36	33,7	2,6	57,0	6,7	13,4	8,5	
12 ^e	15	16,2	10,7	73,1	51	46,8	2,9	48,6	1,7	24,2	10,7	
13 ^e	8	9,6	8,3	82,1	47	45,7	3,0	48,8	2,5	23,6	7,8	
14 ^e	14	16,6	11,5	71,9	53	49,9	3,2	44,4	2,5	23,6	13,2	
15 ^e	22	23,0	12,6	64,4	59	54,6	2,7	40,0	2,7	33,5	15,1	
16 ^e	52	52,7	8,1	39,2	70	69,0	2,3	26,2	2,5	59,8	47,7	
17 ^e	28	28,5	12,0	59,5	57	52,8	2,5	42,2	2,5	35,5	27,0	
18 ^e	10	12,3	9,3	78,4	50	45,8	2,8	48,3	3,1	17,5	9,7	
19 ^e	11	11,9	6,6	81,5	44	40,7	2,8	52,8	3,7	18,8	6,9	
20 ^e	9	11,1	7,0	81,9	42	39,7	2,5	54,0	3,8	22,0	6,8	
PARIS.....	17	19,4	9,9	70,7	49	45,9	2,8	47,0	4,3	26,3	17,4	

que la discrimination soit possible.

le complément à 100 est constitué par les logements ne possédant pas l'élément indiqué et par ceux pour lesquels le renseignement n'a pas été fourni ; le

en 1946 qu'en 1954; si l'on ajoute à cette erreur d'interprétation le fait qu'en 1954 l'alimentation par pompe amenant l'eau du puits à l'intérieur du logement a fait l'objet de la même réponse que l'alimentation par eau sous pression, on voit qu'il est difficile d'apprécier l'amélioration obtenue entre les dates des recensements dans les branchements d'eau. Il y a lieu de noter d'ailleurs qu'en 1946, certaines réponses « eau courante avec robinet » concernaient, en fait, l'alimentation par puits et pompe conduisant l'eau sur l'évier.

Une autre différence statistique se présente entre les deux recensements : en 1946, ont été éliminées les « non-réponses » : dans les petites communes, on a choisi le mode d'alimentation en eau le plus fréquent dans la commune; dans les villes, l'examen des feuilles des ménages voisins a permis d'apprécier si l'eau était dans la maison ou si l'approvisionnement se faisait de l'extérieur; selon le cas, on a chiffré : eau courante dans la maison ou borne-fontaine publique; enfin, dans le cas de réponses multiples, on a retenu celle qui correspondait au confort maximum. En 1954, on s'est contenté de chiffrer les réponses affirmatives.

Quoi qu'il en soit, les équipements en eau sont nettement plus satisfaisants d'après le recensement de 1954 qu'à partir de celui de 1946 : dans les communes rurales et les petites villes, le nombre proportionnel de logements ne disposant d'eau ni dans le logement ni à l'intérieur de la maison en 1954, augmenté du nombre proportionnel de logements pour lesquels aucun renseignement n'a été fourni, est très inférieur au nombre correspondant de 1946, qui ne comprend qu'une partie des « non-déclarés », puisque ceux-ci ont été renseignés par comparaison avec les autres feuilles de ménages.

Au recensement de 1954, on observe une assez grande dispersion dans l'équipement en eau des logements dans les différentes villes : à Strasbourg, 96 logements sur 100 ont une distribution d'eau intérieure et 59 sur 100 seulement à Rouen; parmi les villes de 50.000 à 100.000 habitants, Mulhouse est en tête avec la même proportion que Strasbourg et Amiens est au bas du classement, avec 53 logements sur 100 équipés à l'eau courante. Paris se situe à égale distance des extrêmes, avec une proportion de logements équipés de 78 %, certains arrondissements, comme le 2^e et le 3^e, qui sont de construction ancienne, n'ayant que 61 ou 62 logements équipés sur 100.

d. Installations sanitaires

On a vu que, sur ce sujet, il n'était pas possible de rapprocher les deux derniers recensements démographiques.

Si l'on veut connaître le nombre de logements possédant une salle de bains, il faut se reporter au recensement de 1946 : 2 logements seulement sur 100 en étaient munis dans les communes rurales, et 12 sur 100 dans l'ensemble des villes de plus de 50.000 habitants, soit une moyenne de 1 logement sur 20 pour l'ensemble du pays.

Les grandes villes étaient plus favorisées, à cet égard, que les petites : on comptait, en moyenne, 1 logement sur 6 équipé d'une salle de bains à Paris, 1 logement sur 8 dans l'ensemble des villes de plus de 50.000 habitants de la banlieue parisienne (presque 1 logement sur 2 à Neuilly-sur-Seine), 1 logement sur 10 dans les villes de plus de 100.000 habitants (le maximum étant de 1 logement sur 3 à Strasbourg), 1 logement sur 13 dans les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants.

En 1954, on a groupé baignoire et douche installées. Pour la France entière, 1 logement sur 10 possédait une baignoire ou une douche; dans les grandes villes, 1 logement sur 6 était ainsi équipé. Strasbourg est toujours en tête des villes de plus de 100.000 habitants et Neuilly-sur-Seine en tête des villes de la banlieue parisienne.

On a demandé également, en 1954, si le logement, sans posséder de baignoire ou de douche installée, était équipé d'un ou plusieurs lavabos à eau courante autres que l'évier; le nombre proportionnel de ces logements est assez faible; il est sensiblement égal, dans les différentes catégories de communes, à la moitié du nombre proportionnel de logements équipés d'une baignoire ou d'une douche.

e. Cabinets d'aisance

La question des locaux servant de cabinets d'aisance a été étudiée en 1946 sous deux aspects : l'existence de tels locaux réservés ou non au ménage et le mode d'évacuation.

En 1954, on a interrogé également les chefs de ménage sur la présence de W.-C. réservés au ménage, en leur demandant en plus si ces locaux étaient situés ou non dans le logement, mais les questions sur le mode d'évacuation n'ont été posées que dans le bordereau d'immeuble, comme il a été vu ci-dessus.

Le nombre de non-réponses a été particulièrement élevé en 1946, surtout dans les communes rurales (une feuille de logement sur trois n'a pas été renseignée à ce point de vue); en 1954, ce nombre est un peu moins important (un chef de ménage sur quatre n'a pas répondu à la question dans les communes rurales), mais cette imprécision rend les comparaisons aléatoires.

Dans les communes rurales, en 1954, 1 logement sur 10 seulement possède des W.-C. intérieurs;

1 logement sur 3 en est pourvu dans les villes de moins de 50.000 habitants, un peu plus de 2 logements sur 5 dans les villes de plus de 50.000 habitants. A la campagne, le cas le plus fréquent (56 logements sur 100) est celui de W.-C. extérieurs réservés au ménage; une fois sur dix, il n'existe que des W.-C. communs à deux ou plusieurs ménages. Ce cas se produit beaucoup plus souvent dans les villes, où il n'existe parfois qu'un W.-C. par palier (ou même moins) dans les immeubles collectifs, et plusieurs logements à l'étage.

Certaines villes sont beaucoup plus archaïques que d'autres sous ce rapport : à Lille, Limoges, Rouen, Saint-Étienne, Nîmes, Troyes, Aubervilliers, Drancy, Levallois-Perret et Saint-Denis, il y avait, en 1954, un plus grand nombre de logements sans W.-C. individuels que de logements avec W.-C. intérieurs ou extérieurs, mais réservés au ménage. Dans les autres villes, ce sont les logements avec W.-C. réservés au ménage qui prédominent. A Paris, il y a presque équivalence entre les deux catégories, avec une légère prépondérance pour la première, due uniquement aux arrondissements aisés ou récents : dans les six premiers arrondissements, le 10^e, le 11^e, le 13^e, le 19^e et le 20^e arrondissements, ce sont les logements à W.-C. collectifs qui sont les plus nombreux.

Le tout-à-l'égout est très rare dans les campagnes : 4 % seulement des logements en étaient pourvus en 1946; c'est surtout à Paris que la presque totalité des W.-C. possèdent ce mode d'évacuation; dans la banlieue parisienne (villes de plus de 50.000 habitants), 3 logements sur 4 avaient des W.-C. avec tout-à-l'égout; la proportion descend à 1 logement sur 2 à peine dans les villes de plus de 100.000 habitants et à 1 logement sur 3 dans les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants.

Les résultats sont très variables de ville à ville; certaines sont entièrement équipées, comme Nice, Mulhouse, Asnières, Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret; d'autres le sont à peine, telles Angers, Brest, Le Mans, Lille, Roubaix, Toulouse, Calais, Nîmes, Tours, Versailles. Dans ces dernières villes, moins de 1 logement sur 10, et parfois moins de 1 logement sur 20, avait des W.-C. avec tout-à-l'égout, en 1946.

f. Le chauffage central

La question du chauffage a été posée de façon brève au recensement de 1954 : on a simplement demandé « Avez-vous le chauffage central? », sans préciser s'il s'agissait d'un chauffage collectif d'immeuble ou d'une installation particulière au logement. Les réponses perdent ainsi une partie de leur valeur, sauf dans le cas d'immeubles ne comportant qu'un logement d'habitation.

Les résultats sont les suivants : 3 logements sur 100 sont pourvus du chauffage central dans les communes rurales; 12 à 13 logements sur 100 dans les villes de province, petites ou grandes; 26 logements sur 100 à Paris et dans les grandes villes de banlieue; la moyenne pour l'ensemble de la France est de 1 logement sur 10.

Parmi les villes de plus de 100.000 habitants, la mieux dotée au point de vue du chauffage central est Nice, malgré la douceur du climat; Cannes est d'ailleurs, avec Versailles, la mieux pourvue des villes de province de 50.000 à 100.000 habitants; les villes de la banlieue parisienne sont généralement bien équipées : 1 logement sur 2 possède le chauffage central à Neuilly-sur-Seine, plus de 1 logement sur 3 à Asnières, Boulogne-Billancourt, Colombes et Courbevoie.

A Paris, l'équipement varie suivant les arrondissements : le 16^e arrondissement arrive largement en tête avec 6 logements sur 10 pourvus du chauffage central et le 3^e arrondissement est le moins bien doté avec 13 logements sur 100 ainsi équipés.

g. Le téléphone

C'est en 1954 que la question a été posée pour la première fois de la présence du téléphone dans les logements d'habitation.

8 logements sur 100 possédaient le téléphone en France en 1954; la dispersion suivant les catégories de communes est assez faible, puisque le téléphone était installé dans 5 logements sur 100 dans les communes rurales, 8 logements sur 100 dans les petites villes et 17 logements sur 100 à Paris.

Dans les villes de plus de 100.000 habitants, la proportion de logements possédant le téléphone varie de 4 logements sur 100 au Havre et à Toulon, à 11 sur 100 à Lyon; dans les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants, le minimum est également de 4 logements sur 100 à Calais et le maximum est de 16 logements sur 100 à Versailles; en banlieue, le minimum est de 3 logements avec téléphone sur 100 à Saint-Denis et le maximum de 42 logements sur 100 à Neuilly-sur-Seine.

A Paris, la proportion varie beaucoup selon les arrondissements : 47 ou 48 logements sur 100 possèdent le téléphone dans le 8^e et le 16^e arrondissements, et 7 logements sur 100 seulement dans le 19^e et le 20^e arrondissements.

Pour être vraiment significatifs, ces nombres devraient s'accompagner des demandes de branchement en instance, car certains centraux sont saturés et, malgré les efforts de l'administration des P.T.T., les nouveaux candidats au téléphone ne peuvent parfois avoir satisfaction que dans des délais assez longs et variables, selon les secteurs.

h. *Âge des logements*

Un dernier élément d'appréciation, non du confort des logements à proprement parler, mais de leur état, est apporté par le recensement de 1954 : il

s'agit de l'âge des logements, déterminé d'après celui des immeubles auxquels ils appartiennent. Les renseignements actuellement connus figurent dans les tableaux 61 A à 61 C.

TABLEAU 61 A

1954 : Répartition des logements selon l'âge des immeubles (1)

Villes de plus de 100.000 habitants

	Nombre total de logements (1) (milliers)	Nombre de logements sur 100 appartenant à des immeubles construits (2)						
		En 1850 et avant	De 1851 à 1870	De 1871 à 1914	De 1915 à 1939	De 1940 à 1949	En 1950 et après	
Angers.....	32,6	24,3	23,3	33,1	12,7	2	4,6	
Bordeaux.....	92,2	28,1	23,2	37,3	9	0,9	1,5	
Brest.....	35,1	3,4	6,5	25,8	22,5	20,7	21,1	
Clermont-Ferrand.....	37,3	23,1	10,5	21,5	37,8	3,5	3,6	
Dijon.....	37,1	19,4	13,2	33,2	27,4	2,3	4,5	
Grenoble.....	38	18,3	11,5	33,2	27	3,9	6,1	
Le Havre.....	47,5	7	15,6	34,9	18,6	10,1	13,8	
Le Mans.....	35	16,2	16,8	31	26,1	3,8	6,1	
Lille.....	67,8	18,4	18	46	14,7	1	1,9	
Limoges.....	36,9	16,8	15,4	37	24,6	2,3	3,9	
Lyon.....	167,1	22,5	21,9	36,9	14,7	1,9	2,1	
Marseille.....	220,2	12,7	23,4	37	21,6	2,1	3,2	
Nancy.....	41	17,6	12,4	49	19,1	0,7	1,2	
Nantes.....	69,9	15,9	16,8	34,5	22,7	4,5	5,6	
Nice.....	93,2	5,7	10,9	42,9	34,2	3,3	3	
Reims.....	38,5	2,3	6,6	39,9	46,5	1,5	3,2	
Rennes.....	37,8	17,9	10,9	28	29,8	5,8	7,6	
Roubaix.....	38,5	7,2	23,5	54	11,9	0,5	2,9	
Rouen.....	39,4	35,8	24,5	25	9,3	1,8	3,6	
Saint-Étienne.....	68,3	19,7	25,4	34,8	14,7	2,7	2,7	
Strasbourg.....	62,2	12,8	8,8	42,5	28,1	2,1	5,7	
Toulon.....	45,7	15,7	14,6	32,9	26,8	3,3	6,7	
Toulouse.....	87,3	18,4	21,8	30,7	20,7	4,4	4	
ENSEMBLE des villes de plus de 100.000 habitants, sauf Paris.....		1.468,6	16,6	18	36,5	21,4	3,2	4,3
Paris.....	1.198	17,7	20,7	44,8	16	0,3	0,5	

(1) D'après l'exploitation des bordereaux de maison ; il s'agit des immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

(2) On a supposé que les logements appartenant à des immeubles d'âge non déclaré se répartissaient de la même manière que l'ensemble des autres logements.

TABLEAU 61 B

1954 : Répartition des logements selon l'âge des immeubles (1)

Villes de province de 50.000 à 100.000 habitants

	Nombre total de logements (1) (milliers)	Nombre de logements sur 100 appartenant à des immeubles construits (2)					
		En 1850 et avant	De 1851 à 1870	De 1871 à 1914	De 1915 à 1939	De 1940 à 1949	En 1950 et après
Aix-en-Provence.....	17,1	48,5	18,2	12,3	14	2,6	4,4
Amiens.....	30,4	6,6	13,3	51,3	18,4	5,2	5,2
Avignon.....	20,4	36,9	16,4	19,5	19,9	3,5	3,8
Besançon.....	22,2	38,7	16,2	21,3	17,3	1,3	5,2
Béziers.....	22	15,7	26	36,2	17,8	2,2	2,1
Bourges.....	17	21,5	20,8	31,9	21,2	1,7	2,9
Caen.....	19,1	20,2	11,3	15,5	23,2	11,6	18,2
Calais.....	19,6	2,3	15	48	13,6	10,7	10,4
Cannes.....	20,6	6	13,9	41,4	32,1	2,4	4,2
La Rochelle.....	17,2	25,1	12,3	25,3	23,9	7,1	6,3
Metz.....	24,3	19,7	15,4	30,4	28,1	22,2	4,2
Montpellier.....	31,5	30,6	24	29,3	12	1,9	2,2
Mulhouse.....	34,3	8,1	16,5	52,4	18,8	0,7	3,5
Nîmes.....	28,7	30,5	26,3	23,3	15,1	2,3	2,5
Orléans.....	24,6	33,3	14,8	30,4	14,2	2,7	4,6
Perpignan.....	23,7	23,2	13	23,2	30,8	4,9	4,9
Poitiers.....	15	31,2	19,5	27	14,5	3,1	4,7
Saint-Quentin.....	17,7	0,8	3,6	29,4	64	0,5	1,7
Tourcoing.....	27,3	5,7	14,8	54,8	18,5	0,6	5,6
Tours.....	29	22,3	13,5	40,3	17,5	3	3,4
Troyes.....	20,2	29	15,8	31,2	19	1,5	3,5
Versailles.....	24,2	51,5	11,6	17	17,7	0,9	1,3
Villeurbanne.....	28,5	1,3	6,9	52	36,8	1,7	1,3
ENSEMBLE des villes de province de 50.000 à 100.000 habitants.....	534,6	21,3	15,7	33,9	21,7	3	4,4

(1) D'après l'exploitation des bordereaux de maison ; il s'agit des immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.

(2) On a supposé que les logements appartenant à des immeubles d'âge non déclaré se répartissaient comme l'ensemble des autres logements.

TABLEAU 61 C

1954 : Répartition des logements parisiens selon l'âge des immeubles (1)

Arrondissements	Nombre total de logements (1) (milliers)	Nombre de logements sur 100 appartenant à des immeubles construits (2)					
		En 1850 et avant	De 1851 à 1870	De 1871 à 1914	De 1915 à 1939	De 1940 à 1949	En 1950 et après
1 ^{er}	18	68,4	20,4	9,9	1,3	—	—
2 ^e	21,2	68,6	14,6	14,8	1,8	0,1	0,1
3 ^e	29,7	69,5	16,5	11,6	2,4	ε	—
4 ^e	29,2	66,4	14,9	15,9	2,2	0,2	0,4
5 ^e	46,9	33,9	23,0	35,8	7,2	ε	0,1
6 ^e	36,3	48,1	19,1	26,8	5,4	0,2	0,4
7 ^e	40,2	24,5	18,6	43,9	12,3	0,2	0,5
8 ^e	31,6	13,6	34,1	45,2	6,4	0,3	0,4
9 ^e	45,9	26,1	37,0	33,9	3,0	ε	ε
10 ^e	56,7	31,5	31,9	31,8	4,3	0,3	0,2
11 ^e	90,6	19,3	29,8	44,5	6,1	0,2	0,1
12 ^e	65,1	10,3	20,4	50,1	18,3	0,3	0,6
13 ^e	64,8	8,0	17,3	48,5	24,4	0,8	1,0
14 ^e	72,7	5,6	15,6	58,5	19,5	0,3	0,5
15 ^e	104,4	5,6	11,9	54,3	27,5	0,3	0,4
16 ^e	77	2,6	7,0	55,1	32,3	0,7	2,3
17 ^e	100,6	7,8	20,5	54,1	17,3	0,2	0,1
18 ^e	119,2	7,2	22,6	55,1	14,5	0,2	0,4
19 ^e	63,9	8,2	21,5	47,2	22,8	0,1	0,2
20 ^e	84	7,6	22,8	41,1	27,8	0,3	0,4
ENSEMBLE.....	1.198	17,7	20,7	44,8	16,0	0,3	0,5

(1) D'après l'exploitation des bordereaux de maison; il s'agit des immeubles de toutes catégories ayant au moins un logement d'habitation.
(2) On a supposé que les logements appartenant à des immeubles d'âge non déclaré se répartissaient comme l'ensemble des autres logements.

Dans les villes de plus de 100.000 habitants, 1 logement sur 6 date de plus d'un siècle; la proportion est légèrement plus forte à Paris (18 immeubles sur 100); elle s'élève encore dans les villes de province de 50.000 à 100.000 habitants (21 logements sur 100 ont plus de cent ans); les logements antérieurs à la guerre de 1914 sont de beaucoup les plus nombreux : ils représentent 70 % du

nombre total de logements dans les villes de province et 83 % à Paris.

Si ces nombres n'apportent pas de précision sur le confort de l'habitation, ils sont néanmoins éloquentes en eux-mêmes et permettent de comprendre pourquoi de nombreux logements sont mal équipés, car il n'est pas toujours possible de moderniser un logement vétuste.